



RAPPORT ANNUEL 2022

FEDIL

The Voice of Luxembourg's Industry



RAPPORT ANNUEL 2022

Rapport présenté
à l'Assemblée générale du 16 mars 2023

FEDIL
The Voice of Luxembourg's Industry

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot de la présidente	5
2. Contexte économique et politique	7
3. Missions de conseil, d'information et d'échange	9
4. Sujets traités par la FEDIL en 2022	
Relations de travail & talents	17
Énergie & Environnement	27
Digital & Innovation	37
ÉcoFin	45
5. Initiatives gérées par la FEDIL	49
6. Associations sectorielles	59
7. Organisations dans lesquelles la FEDIL est représentée	71
8. Calendrier 2022	77
9. Organisation de la FEDIL en 2022	83
10. Répertoire des membres	91



MOT de la PRÉSIDENTE

Chers membres de la FEDIL,

Mesdames, Messieurs,

chers amis de la FEDIL,

L'année 2022, qui fait l'objet du présent rapport d'activité, fut encore une année très intensive pour toute l'équipe de la FEDIL, dont l'expertise a été sollicitée à maints égards.

Si à l'automne 2021 une nette tendance inflationniste s'observait déjà au Grand-Duché, celle-ci s'est brutalement accélérée début 2022 avec le déclenchement de la guerre en Ukraine et la crise énergétique qui s'en est suivie. Dès lors de nombreuses entreprises, notamment les entreprises particulièrement énergointensives ou encore celles actives à l'échelle internationale, ont dû porter les conséquences de cette situation exceptionnelle.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

En mars et en septembre 2022, la FEDIL était étroitement associée aux travaux du Comité de coordination tripartite, aux côtés de l'UEL. Même si les deux accords négociés ont émis un signal fort de solidarité et de prévisibilité en faveur de la cohésion sociale et du développement économique et permis de limiter la dynamique de la spirale prix-salaires pour 2022 et 2023, nous aurions souhaité des décisions plus conséquentes, socialement sélectives et donnant un signal de prix face à une offre insuffisante d'énergie.

Face à ces multiples incertitudes, la priorité pour l'équipe de la FEDIL était de rester à l'écoute des entreprises membres et de redoubler d'efforts pour les informer des dernières évolutions sur les dispositions tant nationales qu'européennes en matière d'aides d'État et autres mesures de soutien à l'industrie. Sur ces dossiers, la FEDIL a d'ailleurs étroitement coopéré avec les différents ministères compétents et a fait valoir son expertise dans la définition et mise en œuvre des mesures en question, comme par exemple les aides à l'énergie ou encore la révision du plan de délestage gaz.

Comme les décisions nationales sont forcément appelées à s'intégrer dans le cadre plus large des politiques et programmes de l'Union européenne mis en place pour contrer la crise géopolitique et énergétique, la FEDIL a également renforcé ses contacts et démarches au niveau européen. C'est dans ce contexte que s'inscrit aussi la nouvelle initiative de la fédération « MEPs meet industry » qui consistait à inviter les députés européens luxembourgeois à une matinée de rencontres avec l'industrie. Au programme de la délégation figuraient une visite des installations de production de deux entreprises membres de la FEDIL et un échange de vues sur des grands défis qui aujourd'hui préoccupent industriels et entrepreneurs.

Au-delà des sujets liés à l'énergie, aux matières premières et à la transition écologique, bon nombre de dossiers relatifs au numérique, à la cybersécurité ou encore à l'intelligence artificielle occupaient le législateur européen au cours de l'année 2022 et étaient, de ce fait, suivis de près par la FEDIL. À cela s'ajoutent des thématiques en relation avec la gouvernance d'entreprise durable ou encore l'attrait des talents.

Ce dernier point reste d'ailleurs un sujet de préoccupation majeur pour la FEDIL et ses membres, qui, pour la plupart, sont confrontés à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, à des barrières administratives dans l'embauche des

profils recherchés et à un manque de flexibilité dans l'organisation du travail. La FEDIL continuera à œuvrer pour un environnement de travail qui concilie les attentes des employeurs et les aspirations des salariés, et d'une façon plus générale, à sensibiliser les jeunes aux métiers passionnants qu'offre l'industrie.

Si l'on excepte tous ces dossiers difficiles qui pèsent sur le quotidien des entreprises, l'année 2022 de la FEDIL était aussi placée sous le signe de l'innovation avec la 25^e édition du Prix de l'Innovation de la FEDIL qui a une fois encore mis en avant la créativité, l'esprit d'initiative et la résilience des entreprises luxembourgeoises. Par ailleurs, de nombreux cas d'usage pour une politique industrielle innovante ont également pu être observés à l'occasion du voyage d'étude d'une délégation conduite par la FEDIL en Israël, axé sur l'industrie des technologies de l'information et de la communication.

Il va sans dire que 2023 sera une année-clé pour nos entreprises qui resteront fortement exposées aux coûts énergétiques et devront évoluer dans un contexte concurrentiel très tendu. La FEDIL estime que 2023 sera avant tout aussi une année cruciale pour le développement futur et la compétitivité de l'économie luxembourgeoise du fait de la double échéance électorale. Dès l'été 2022 et en amont de la préparation des programmes électoraux, nous avons élaboré et présenté aux partis politiques nos constats et propositions dans les différents domaines d'expertise qui sont les nôtres. Qu'il s'agisse de l'avenir industriel, du monde du travail, de la transition écologique ou du progrès technologique, nous soutenons qu'il est indispensable de rétablir la confiance dans l'industrie, qui – nous en sommes profondément convaincus – est porteuse de solutions face aux enjeux énormes de l'avenir.

Michèle Detaille
Présidente de la FEDIL

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

La crise sanitaire à peine surmontée, la guerre en Ukraine a créé un nouveau choc pour l'économie. Déjà sous tension du fait de la flambée des prix des matières premières et de l'énergie, le contexte économique s'est davantage détérioré en 2022 et a précipité une inflation historiquement élevée, marquée par la crise énergétique en Europe. Si l'activité est restée solide en zone euro le 1^{er} semestre 2022, on pouvait assister à un net ralentissement dès le 3^e trimestre 2022.

Au Luxembourg aussi, l'activité économique s'est repliée dès le 2^e trimestre 2022, notamment au niveau de l'industrie et de la construction. Alors que la dynamique luxembourgeoise avait échappé à la légère récession que la zone euro avait traversée lors de la crise du Covid, elle ne ressort plus de manière aussi favorable et le taux de croissance devrait plafonner à 1,7% en 2022, contre 3% en zone euro. En effet, en 2022, l'emploi croît deux fois plus que le PIB, symbolisant

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

la baisse de productivité du travail constatée au Luxembourg.

La crise énergétique pose une menace sérieuse pour le tissu industriel en Europe. Au Luxembourg, la perte de compétitivité suite à la flambée des prix du gaz jusqu'au mois d'août a résulté dans une baisse significative de la production industrielle, notamment au niveau des entreprises intensives en énergie. Ainsi, la baisse de 20% de la consommation nationale de gaz entre janvier et septembre 2022 peut être attribuée pour un tiers à la baisse de la production industrielle luxembourgeoise. Certaines lignes de production ont été mises à l'arrêt à certaines périodes de la journée pour éviter les pics du prix de l'énergie, mais la baisse de la rentabilité des entreprises, conjuguée à la hausse rapide des taux d'intérêt, impactent fortement les projets d'investissement.

Afin de mitiger le choc sur les prix à la consommation, une réunion tripartite a abouti en mars 2022 à un accord, certes partiel, avec les partenaires sociaux, protégeant le pouvoir d'achat et réduisant l'incidence de l'indexation automatique des salaires sur les coûts de production. Cependant, la hausse des cours du gaz dès la fin du 2^e semestre a engendré une pression inflationniste supplémentaire, poussant à une deuxième tripartite en septembre 2022. Cette fois, les partenaires sociaux sont tombés d'accord sur l'instauration d'un bouclier sur les prix de l'énergie pour les ménages et une série d'aides complémentaires pour les entreprises. Dès lors, la FEDIL a accompagné l'élaboration des régimes d'aides pour les entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie et a régulièrement informé ses membres sur les évolutions politiques et réglementaires en matière d'énergie et d'aides d'Etat.

Alors que la Commission européenne a réagi à travers son « Temporary Crisis Framework » destiné à donner une certaine marge de manœuvre pour soutenir les entreprises, il manque une stratégie globale de compétitivité, permettant de recréer un environnement attractif pour les investissements en Europe et de soutenir ainsi la transition énergétique et écologique. Forts de ce constat et en réaction à une baisse significative de la production industrielle en Europe et à de premières délocalisations dues aux coûts de l'énergie, certains Etats membres ont pris les devants en intervenant directement ou indirectement sur les tarifs industriels d'électricité et/ou de gaz. Il en résulte une distorsion regrettable de la concurrence au sein du marché intérieur qui amplifie la problématique dans les Etats membres souhaitant se conformer à une solution européenne.

A côté des prix énergétiques, les pressions inflationnistes ont également soutenu les progressions du coût salarial au Luxembourg (augmentation du coût salarial moyen de 7,8% sur un an), dues notamment au déclenchement d'une tranche indiciaire en avril 2022, après celle d'octobre 2021.

Au niveau de l'emploi, la dynamique portée par la reprise post-Covid s'est dégradée progressivement en 2022. Si les créations d'emplois demeurent relativement élevées jusqu'au 3^e trimestre 2022 inclus, le taux de chômage a effectué une remontée progressive au Luxembourg et devrait atteindre environ 4,8% de la population active fin 2022. Le manque de main-d'œuvre qualifiée reste aussi en 2022 une des contraintes principales d'un marché du travail tendu.

En 2023, les perspectives économiques seront notamment fonction de la politique monétaire pour freiner la trajectoire de l'inflation, des coûts des ressources énergétiques qui pour certains ne pèseront sur les charges des entreprises uniquement à partir du 1^{er} janvier 2023, mais aussi de la pénurie de talents qu'il convient de combler. Avec des élections communales en juin 2023 et des élections législatives en octobre 2023, des défis de taille se présentent. Priorités en matière de politiques d'investissement, simplification administrative, politiques de soutien pour attirer de nouveaux talents, flexibilisation de l'organisation du travail ou renforcement de l'attractivité fiscale pour les entreprises ne sont que quelques chantiers à attaquer.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Une des vocations premières de la FEDIL est de prodiguer des conseils personnalisés à ses membres et de les assister dans le développement de leurs projets économiques et entrepreneuriaux. C'est grâce à une équipe professionnelle et hautement motivée d'experts que nous pouvons apporter des réponses aux questions de nos membres. En 2022, plus de 1.500 requêtes ont été formulées à notre égard, couvrant les différents domaines d'expertise de la fédération, que ce soit en rapport avec les affaires sociales et juridiques (droit du travail, droit de la sécurité sociale, sécurité et santé au travail, marché du travail, protection des données, talents et jeunesse, ...), industrielles (énergie et environnement, R&D, Industry 4.0, ...), économiques et financières (EcoFin) ou encore en rapport avec la digitalisation, les affaires européennes ainsi que la communication.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Une des missions principales de la FEDIL est aussi de promouvoir les échanges entre les membres, notamment par le biais d'événements de networking. Or, comme le début de l'année 2022 était encore sous l'emprise de la pandémie du Covid-19, la traditionnelle Réception du Nouvel An des Entreprises a été reportée et c'est le 12 mai 2022 que la FEDIL a accueilli quelque 400 invités issus du monde économique, politique, institutionnel ainsi que des entreprises membres de la fédération à l'occasion du « Printemps des Entreprises » à Luxexpo. Devant ce parterre d'invités, dont le Premier ministre Xavier Bettel et l'orateur de la soirée Geert Van Poelvoorde, directeur général d'ArcelorMittal Europe et président d'Eurofer, la présidente de la FEDIL, Michèle Detaille a exposé dans son discours les préoccupations des entreprises face aux énormes défis présents et les attentes de l'industrie à l'égard du monde politique. Les défis du monde industriel étaient aussi au centre de la keynote de Geert Van Poelvoorde, qui abordait le sujet urgent de la décarbonation de l'industrie de l'acier européenne et les nombreuses incertitudes auxquelles le secteur est confronté.

La guerre en Ukraine, la flambée des prix de l'énergie, les pénuries d'approvisionnement pour certaines matières premières et composants ainsi que l'inflation galopante ont rythmé les préoccupations de nos entreprises membres tout au long de l'année 2022. Fidèle à sa mission, la FEDIL s'est fortement engagée pour défendre les intérêts et besoins de ses membres auprès des différents ministères et administrations. Nos conseillers ont redoublé d'efforts pour assister surtout les entreprises industrielles, en première ligne touchées par la crise énergétique, et répondre à leurs questions en relation avec les mesures gouvernementales et les différentes aides étatiques.

Compte tenu de notre expertise sur ces sujets d'actualité, la FEDIL a de nouveau connu une forte présence dans les médias et dans la presse luxembourgeoise. Les 9 communiqués de presse de la FEDIL ont trouvé une résonance particulière dans les journaux et les dirigeants de la FEDIL ont souvent été sollicités pour des prises de position. De même, la présence dans les médias sociaux a été renforcée avec le nombre de followers sur LinkedIn dépassant la barre des 6.000.

Au niveau de nos outils de communication, la FEDIL a mis en ligne en avril 2022 son nouveau site web. La nouvelle plateforme offre une navigation plus fluide et plus agréable et un accès rapide et facile à l'information. Désormais, toutes les publications et communications sont organisées autour des trois grands sujets traités par la FEDIL, à savoir « Digital & Innovation », « Environnement & Energie » et « Relations de Travail et Talents ». Par ailleurs, le site comprend les missions et visions de la FEDIL, notre équipe et organisation, l'annuaire de nos membres, une foule d'informations sur nos services ainsi que les liens vers les sites de l'Echo des Entreprises et l'initiative HelloFuture. Vers la fin de l'année 2022, la FEDIL a également mis en place un « espace membres », dédié aux informations plus ciblées ou plus sensibles, ou encore à des événements réservés aux seuls membres.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Plus de 1.500 conseils personnalisés ont été enregistrés en 2022.

Les conseils concernaient avant tout les sujets suivants :

- L'occupation des stagiaires a continué à préoccuper en 2022 les membres de la FEDIL, notamment en vertu de la nouvelle obligation d'indemniser les stages ayant une durée égale ou supérieure à 4 semaines, obligatoires ou volontaires, effectués dans l'entreprise. Les membres avaient également beaucoup de questions concernant l'affiliation à la sécurité sociale, l'imposition ainsi que la convention de stage à conclure avec le stagiaire.
- La convention relative au régime juridique du télétravail du 20 octobre 2020 a également continué à faire l'objet de questions des membres qui concernaient, entre autres, la mise à disposition du matériel nécessaire au télétravail au profit des salariés ainsi que l'accord spécifique en matière de télétravail qu'une entreprise peut conclure avec sa délégation du personnel.
- Le projet de loi n° 7864 portant modification du Code du travail en vue d'introduire un dispositif relatif à la protection contre le harcèlement moral au travail a suscité un certain nombre de questions qui portaient notamment sur les mesures concrètes à prendre par les employeurs afin de lutter contre le harcèlement moral dans l'entreprise.
- Le régime Covid check obligatoire dans les entreprises à partir du 15 janvier 2022 a aussi suscité beaucoup de questions de la part de nos membres. La FEDIL a notamment aidé les entreprises à se conformer à cette nouvelle obligation légale en mettant à disposition le FAQ établi par l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) en la matière.

- Les formalités administratives nécessaires pour l'embauche de ressortissants d'États tiers de l'Union européenne (UE). Les entreprises ont en effet de plus en plus besoin de recruter des salariés non-ressortissants de l'UE afin de pouvoir disposer de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour le développement de leurs activités.
- Les indexations de salaires dues durant l'année 2022 et annoncées pour 2023 afin de compenser la perte du pouvoir d'achat des salariés vu l'inflation galopante vécue au Luxembourg et partout en Europe durant l'année 2022.

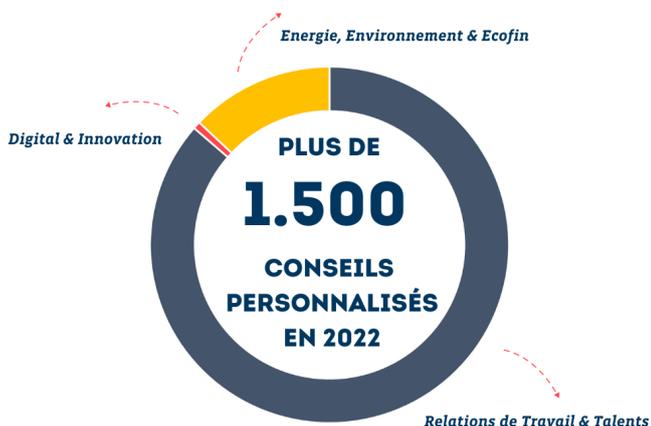
Aux sujets expliqués ci-avant s'ajoutent évidemment des demandes relatives aux sujets traditionnels, tels que l'organisation du temps de travail, le détachement des salariés, l'incapacité de travail du salarié, les congés, le licenciement, la démission, la modification du contrat de travail, le salaire, etc.

Nos conseillers-juristes ont évidemment fait de leur mieux pour accompagner les responsables des ressources humaines et autres départements confrontés aux problématiques rencontrées.

Le monitoring des demandes ne permet cependant pas seulement de répondre aux questions et demandes individuelles respectives, mais également d'attirer l'attention de la FEDIL sur des préoccupations récurrentes auxquelles sont confrontés tous nos membres et nécessitant une intervention au niveau des décideurs politiques, une analyse plus poussée dans le cadre d'un groupe de projet ou bien une publication sur un sujet spécifique.

Ainsi, en 2022, les interrogations de nos membres nous ont permis de prendre conscience des problématiques exactes rencontrées durant le processus de recrutement des ressortissants d'États tiers de l'UE et de lancer un groupe de projet concernant ce sujet. La FEDIL a dès lors publié mi-octobre 2022 sur son site Internet une position en la matière et a eu une entrevue fructueuse avec des représentants du ministère des affaires étrangères et européennes. Afin de tenir ses membres informés des changements touchant à la vie des entreprises, la FEDIL entretient des veilles juridiques dans chacun de ses domaines d'expertise.

La durée de traitement a varié en fonction de la complexité de la demande. Alors que certaines réponses peuvent être données immédiatement, d'autres nécessitent des recherches ou développements juridiques plus poussés, ou encore l'introduction d'une demande de renseignement



MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

auprès des autorités compétentes. La révision, rédaction ou adaptation de projets de lettres (p. ex. lettres de licenciement, courriers de motivation, ...) ou de projets d'autres documents juridiques (contrats de travail, règlements internes, ...) à la demande de nos membres, sont des travaux d'une certaine ampleur.

Résumé des actions de communication



CONFÉRENCES / SÉMINAIRES / ÉVÉNEMENTS

- Conférence sur la décarbonisation du secteur de l'industrie
- Conférence de presse sur les qualifications de demain dans le domaine des TIC
- Journée de l'Économie
- Conférence GAIA-X Luxembourg
- Deux éditions du Jobday ADEM - FEDIL
- Assemblée générale de la FEDIL
- Le Printemps des Entreprises de la FEDIL
- Séminaire « Hausse brutale du prix des matières premières : que faire ? »
- Séance d'information à destination des nouveaux membres
- Visite « MEPs meet Industry »
- DIH on Tour
- Voyage d'étude TIC en Israël
- Remise du Prix de l'Innovation 2022
- Salon d'information « Deng Zukunft – Däi Wee », Esch/Belval
- Campusmesse NEXT, Sarrebruck
- Unicareers, Luxembourg



PUBLICATIONS

- Rapport annuel 2021
- Les qualifications de demain dans le domaine des TIC 2022
- Messages de la FEDIL en vue des élections législatives de 2023 :
 - L'industrie – porteuse de solutions. Traitez-la comme un partenaire de confiance ! (version longue)
 - Nos réponses pour l'industrie – Douze questions d'actualité que la FEDIL veut aborder dans le débat préélectoral (version courte)
- Guide de recommandations pour réduire la consommation énergétique du numérique
- Nouveau cadre de protection des lanceurs d'alerte : Qu'est-ce que cela implique pour les entreprises ?
- Règles déontologiques pour les membres du Gouvernement ainsi que pour les Conseillers qui sont adjoints au Gouvernement
- Brèves de jurisprudence 01/2022 : La modification d'un élément du contrat de travail
- Joint position of Luxembourg Chamber of Commerce and FEDIL on the Proposal for a Directive on Corporate Sustainability Due Diligence
- Joint position of FEDIL and Luxembourg Chamber of Commerce on the Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council on harmonised rules on fair access to and use of data (Data Act)
- Contribution de la FEDIL à la consultation publique sur le contrôle des concentrations
- Communication de la Commission sur la définition du marché en cause aux fins du droit de la concurrence de l'Union.
- Attrait de talents venant d'États tiers à l'Union européenne
- Findings of the Structured Dialogue on Decarbonisation
- Chroniques juridiques:
 - La fixation de la durée de la période d'essai
 - L'incidence du traitement par l'employeur des correspondances personnelles du salarié se trouvant sur son ordinateur professionnel
 - Les délais à respecter par le salarié en cas d'action en justice
 - Le caractère obligatoire ou non d'une gratification
 - La retenue sur salaire du fait d'un dommage causé par la faute du salarié
 - Qu'en est-il des congés accordés avant la fin de la relation de travail en cas de dispense de travail ?

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE



NEWSLETTER

- 25 newsletters contenant des informations pertinentes par rapport aux lois et projets de loi, projets et positions FEDIL, événements, actualités de la FEDIL et de ses associations sectorielles, affaires européennes, articles de presse, etc.
- 8 notes d'information « Energy Briefing » portant sur l'évolution du prix de l'énergie, les initiatives du gouvernement et les actions politiques y relatives



INFORMATIONS AUX MEMBRES (27 ENVOIS)

dont voici une sélection, couvrant tous les domaines d'expertise de la FEDIL :

- FEDIL's New Year's message 2022
- Journée de l'Economie 2022
- Accord tripartite du 28 septembre 2022
- Budget 2023 - mesures fiscales pour entreprises
- Nouveaux paramètres sociaux applicables à partir du 1^{er} janvier 2023
- Nouveau site web de la FEDIL
- Espace membres sur le site internet de la FEDIL
- Précisions concernant le régime Covid check
- Covid check facultatif sur le lieu de travail
- Récentes modifications apportées à la loi Covid
- Télétravail : information en matière fiscale pour les salariés frontaliers
- Prochaine indexation des salaires
- Guerre en Ukraine
- La FEDIL, inquiétée par les prévisions d'inflation
- Aides par rapport aux surcoûts énergétiques
- Régime d'aides pour les entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie
- Prolongation de la réduction temporaire du prix de vente du diesel à usage industriel et commercial
- Accès au chômage partiel pour les entreprises industrielles impactées par la crise de l'énergie
- Recommandations pour réduire la consommation énergétique du numérique
- Aides à l'énergie - Formulaire en ligne



CERCLE DES CHEFS DU PERSONNEL (2 SESSIONS)

Nouveautés législatives et contexte économique

- Projet de loi relative aux conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne
- Projet de loi relative à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants
- Chômage partiel et mesures décidées suite à la tripartite de mi-septembre 2022
- Projet de loi élargissant l'accès au congé de paternité
- Projet de loi relative à la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union (ministère de la Justice)
- Traitement fiscal des suppléments de salaire (Administration des contributions directes)
- Paramètres sociaux applicables en 2023
- Cadre et formalités liées au télétravail transfrontalier (AAA et KPMG)
- Enquête sur le télétravail de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)

Marché de l'emploi

- Import automatique des offres d'emploi (ADEM)
- Nouveau concept des conventions de partenariat en vue d'obtenir le label « Entreprise partenaire pour l'emploi » (ADEM)



ÉCHO DES ENTREPRISES (6 NUMÉROS)

6 dossiers thématiques :

- Prix de l'Environnement de la FEDIL – édition 2021
- Industrie du futur – Répondre aux besoins en compétences d'un secteur en perpétuelle mutation (CNFPC)
- Le Printemps des Entreprises de la FEDIL
- La FEDIL et la House of Training en partenariat pour une industrie du futur innovante et compétitive dotée de talents
- Joint position on the proposal for a Directive on Corporate Sustainability Due Diligence
- Joint position on the proposal for a Data Act

6 portraits d'entreprises membres : Fujitsu Technology Solutions, LC Académie, DataThings, Deloitte Luxembourg & PEPITE, Probiotic Group, D'Schlässerei

6 interviews : Franz Fayot, Claude Seywert, Georges Engel, Joëlle Weltring, Fredrik Persson, Boris Donnay

6 cartes blanches : Marc Solvi, Patrick Wies, Paul Schonenberg, Jean-Paul Olinger, Michel-Edouard Ruben, Anne-Christine Ayed

10 articles « Bold innovation »

9 opinions par les conseillers FEDIL



RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe de membres dédié travaille à façonner et à représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées aux relations de travail et aux talents.

Les membres de ce Board Group contribuent au développement des positions de la FEDIL dans le domaine de la gestion des relations de travail et par rapport aux initiatives diverses dans le domaine des affaires sociales ainsi que dans l'attrait et la rétention de talents.

Le Board Group Relations de travail & Talents était composé en 2022 de Michèle Detaille, Ferdinand Kayser, Valérie Massin, Paul Meyers et Carlo Weisen.

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS



CADRE EUROPÉEN DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

Description

Le projet a été lancé en 2018 afin d'informer les membres sur les nouvelles obligations qui leur seraient imposées et de faire valoir les préoccupations des entreprises auprès des décideurs politiques au niveau européen et national. La FEDIL a notamment défendu un champ d'application personnel qui ne dépasse pas le cadre de la relation de travail, le recours aux canaux de signalement internes comme règle principale et privilégiée ainsi qu'un juste équilibre entre la protection du lanceur d'alerte et la protection de l'entreprise.

Or, la [Directive UE/2019/1937 du 23 octobre 2019](#) prévoit des exigences minimales applicables dans toute l'UE et visant à garantir une protection accrue des lanceurs d'alerte, qu'ils soient dans une relation de travail directe ou indirecte avec l'entité litigieuse. La date fixée par la directive pour la mise en vigueur, par les États Membres, des dispositions légales nécessaires pour transposer la directive en droit national était le 17 décembre 2021, respectivement est le 17 décembre 2023 pour les dispositions relatives aux canaux de signalement internes des entités juridiques du secteur privé comptant 50 à 249 salariés.

Actions FEDIL

- Défense de la position FEDIL en vue de la transposition au niveau national et implication dans l'avis rendu le 12 octobre 2022 par la Chambre de Commerce par rapport au projet de loi déposé le 10 janvier 2022 à la Chambre des députés.
- Élaboration et publication mi-janvier 2022 d'un guide « Nouveau cadre de protection des lanceurs d'alerte » à l'attention des entreprises, reprenant les principales informations sur le sujet.

Résultats

- Le ministère de la Justice envisage de transposer la directive quasiment à la lettre, si ce n'est d'étendre le champ d'application matériel pour inclure toutes les dispositions de droit luxembourgeois. Le projet de loi encourage également les lanceurs d'alerte à choisir d'abord le canal de signalement interne à l'entreprise.
- Le ministère de la Justice reste à disposition de la FEDIL pour ses efforts de communication et de préparation de la mise en place des canaux de signalement internes.
- Intervention d'un représentant du ministère de la Justice lors du cercle des chefs du personnel du 3 octobre 2022.



ATTRAIT DE TALENTS ET AUTORISATIONS DE TRAVAIL

Description

Les entreprises ont de plus en plus besoin de recruter des salariés non-ressortissants de l'UE afin de pouvoir disposer de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour le développement de leurs activités. Effectivement, les entreprises peinent à trouver les compétences adéquates dans la Grande Région même pour le remplacement des départs naturels, mais surtout pour se développer ainsi que pour innover. Or, le processus de recrutement des salariés non-ressortissants de l'UE est soumis à des formalités administratives disproportionnées par rapport au but recherché. La FEDIL a identifié plusieurs barrières réelles à l'emploi auxquelles les entreprises sont confrontées dans le cadre du recrutement de salariés non-ressortissants de l'UE.

Actions FEDIL

- Appel à participation envoyé à tous les membres le 27 juin 2022.

- Organisation d'une réunion en date du 14 juillet 2022 avec les membres intéressés.
- Identification de plusieurs barrières réelles à l'emploi auxquelles les entreprises sont confrontées dans le cadre du recrutement de salariés non-ressortissants de l'UE et élaboration de la position de la FEDIL en la matière.

Résultats

- Publication de la position de la FEDIL sur notre site internet le 19 octobre 2022.
- Position commentée et relayée dans les médias.
- Entrevue le 28 novembre 2022 avec des représentants du ministère des Affaires étrangères et européennes. Cet échange a permis d'exposer les problèmes dans le cadre de l'embauche de non-ressortissants de l'UE et d'investiguer ensemble des pistes d'amélioration des démarches.
- Selon les représentants du ministère cité, un projet de loi prévoyant des simplifications administratives sera déposé durant le 1^{er} semestre 2023.
- Les membres ayant participé au groupe de projet ont été informés via courriel des suites de cette entrevue.



FORMATIONS EN DROIT DU TRAVAIL

Description

Dans le but d'offrir un service toujours plus diversifié et complet à ses membres et à la demande de ces derniers, la FEDIL organise durant les mois de janvier et de février 2023 des formations en droit du travail luxembourgeois pour toutes les personnes désireuses d'appréhender la matière, ceci à titre gratuit et en langues française et allemande. Ainsi, six séances sont organisées et regroupées sous les 5 modules suivants : la conclusion du contrat de travail, la cessation du contrat de travail, la relation de travail, le reclassement professionnel du salarié et le rôle et les attributions de la délégation du personnel. L'inscription à ces formations est possible module par module, même s'il était préférable d'appréhender ces différentes formations de manière globale..

Actions FEDIL

- Identification des sujets en droit du travail susceptibles d'intéresser et de préoccuper le plus les départements des ressources humaines dans les entreprises.
- Actualisation des supports de cours et des présentations PowerPoint en langues française et allemande par module durant les mois de novembre et de décembre 2022.
- Énonciation des différentes problématiques durant les formations et réponses aux questions reçues.

Résultats

- 6 séances sont organisées en langue française et 6 séances sont organisées en langue allemande.
- 180-200 participants/module prévus pour les séances françaises et 40-50 participants/module prévus pour les séances allemandes.
- Les participants recevront un support de cours complet et détaillé par module.
- Amélioration du niveau d'information des membres. Vu le succès de ces formations et les retours positifs, la FEDIL prévoit d'organiser périodiquement de nouveaux cycles de formations.



SÉANCE D'ÉCHANGE DANS LE CADRE DE LA NÉGOCIATION D'UNE CONVENTION COLLECTIVE

Description

En complément de la plateforme d'échange des conventions collectives, la FEDIL a proposé à ses membres une séance d'échange destinée aux entreprises qui sont en train de négocier une convention collective. Les objectifs ont été d'exposer les tendances actuelles quant aux revendications syndicales, de permettre aux participants de fournir un retour d'expérience sur l'une ou l'autre des revendications syndicales au sein de leur entreprise ainsi que d'expliquer la procédure devant l'Office national de conciliation (ONC) en cas de litige collectif.

Actions FEDIL

- Information des membres par le biais de la newsletter.
- Analyse des catalogues de revendications syndicales qui nous ont été communiquées.
- Organisation en date du 24 mars 2022 de la séance d'échange qui a permis un échange constructif sur des points pratiques et précis.

Résultats

- Membres sensibilisés aux revendications syndicales actuelles et informés sur la procédure devant l'ONC en cas de litige collectif éventuel.
- Compte tenu de l'accueil favorable qu'a reçu la séance auprès des représentants des entreprises membres participantes, il est prévu d'organiser régulièrement une telle séance d'échange.



SUPPRESSION DES LIGNES D'AUTOBUS À DESTINATION DE CERTAINS SITES INDUSTRIELS DURANT L'ANNÉE 2023

Description

Le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, ensemble avec l'Administration des transports publics, a informé début décembre 2022 que plusieurs lignes d'autobus à destination de sites industriels et fonctionnant en travail posté seraient supprimées à partir du 12 février 2023. Certains membres de la FEDIL ont également reçu un courrier en ce sens. Suite à cette annonce, la FEDIL a décidé d'intervenir auprès des décideurs politiques concernés pour les sensibiliser aux difficultés que les salariés et les entreprises concernés risqueront de subir par cette suppression.

Actions FEDIL

- Identification des entreprises étant susceptibles d'être concernées par cette suppression de lignes d'autobus.
- Organisation d'une réunion avec les entreprises concernées et intéressées par le sujet en date du 15 décembre 2022 en vue de définir l'approche de la FEDIL.
- Envoi d'un courrier au ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 22 décembre 2022.
- Analyse des retours reçus par les membres concernés et élaboration de solutions alternatives, si cette suppression de lignes d'autobus est déjà décidée.

Résultats

- Entrevue avec le ministre de la Mobilité et des Travaux publics et des représentants de l'Administration des transports publics en date du 7 février 2023 afin de les sensibiliser aux difficultés que les salariés et les entreprises concernés risqueront de subir par cette suppression et en vue de rechercher des solutions réduisant l'impact de ces suppressions.
- 6 lignes d'autobus resteront opérationnelles tant qu'il n'y a pas de solutions alternatives efficaces disponibles pour les salariés des entreprises concernées.



ENQUÊTE SUR LES QUALIFICATIONS DE DEMAIN DANS L'INDUSTRIE

Description

La FEDIL, en collaboration avec la Chambre de Commerce, la Maison de l'orientation, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), a organisé en 2022 une nouvelle enquête sur les qualifications exigées à court terme dans l'industrie.

L'enquête sert à apprécier l'évolution des professions et des niveaux de qualification dans les secteurs couverts afin d'orienter au mieux les jeunes et d'adapter la formation professionnelle aux besoins des entreprises. Le projet s'intègre dans l'initiative HelloFuture visant à motiver les jeunes à s'engager dans des études répondant aux besoins des entreprises industrielles.

Actions FEDIL

- Un questionnaire a été finalisé et transmis à 234 membres actifs dans l'industrie manufacturière (industrie agro-alimentaire, boissons et tabac, sidérurgie et transformation des métaux, industrie chimique et parachimique/industrie des produits minéraux non métalliques) ou dans le domaine du bâtiment et des travaux publics (construction).
- Encodage des retours, traitement des données et préparation de la publication.

Résultats

- Nombre de retours peu satisfaisant dont nous soupçonnons la cause dans le contexte économique difficile marqué par une inflation record et une hausse des prix de l'énergie y liée et, par conséquent dans le manque de prévisibilité en termes de recrutement auprès des membres de la FEDIL (56 entreprises ont répondu à l'appel par rapport à 62 en 2021 et 98 en 2019).
- En termes de pourcentage, les entreprises participantes ont de nouveau signalé une demande très importante de la formation du Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) (47,4% des prévisions d'embauche, contre 46,3% en 2021). La demande pour les formations du Technicien et du Master / Doctorat a également été élevée. Il convient néanmoins de préciser que la demande pour la formation du Brevet de technicien supérieur (BTS) a de nouveau baissé d'une édition à l'autre. En 2019, le BTS constituait encore la formation la plus sollicitée, après le DAP. Pour cette édition, il occupe avec 7% l'avant-dernière place des formations sollicitées par les entreprises, juste avant la qualification du baccalauréat (BAC), qui reste avec 3% la formation la moins sollicitée auprès des entreprises industrielles au Luxembourg.
- 428 prévisions d'embauche sur les deux années à venir.
- Le nombre de remplacements dépasse de nouveau le nombre de créations de postes. Effectivement, on constate un taux de création d'emplois de 47,4% face à un taux de remplacement d'emplois de 52,6% (pour l'édition de 2019, on constatait encore un taux de 69% en termes de créations et un taux de 31% en termes de remplacements).

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

- Les résultats seront présentés le 23 mars 2023 lors d'une conférence de presse en présence du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.



JOB SHADOW DAY 2022

Description

Le Job Shadow Day, qui est le résultat d'une initiative commune de la FEDIL et de Jonk Entrepreneuren Luxembourg avec la participation du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, permet aux élèves à partir de 16 ans d'accompagner un/une dirigeant(e) d'entreprise ou son/sa représentant(e) pendant une journée. En participant activement à une journée ordinaire de l'entreprise, les participants recueillent d'importantes impressions de la vie professionnelle. Les expériences réalisées se distinguent fondamentalement d'une visite d'entreprise.

En effet, lors du Job Shadow Day, les élèves peuvent observer un/une dirigeant(e) accomplir les tâches régulières liées à son poste et ainsi avoir un aperçu de ce que certaines professions impliquent.

La 12^e édition du Job Shadow Day (qui s'est déroulé du 2 mars au 1^{er} avril 2022) s'est terminée avec la manifestation de clôture traditionnelle le 20 avril 2022.

Actions FEDIL

- Envoi d'un appel à participation aux membres de la FEDIL en janvier 2022 et communication du projet par le biais de la newsletter.
- Assistance à des réunions de concertation avec les partenaires.
- Implication dans l'organisation de la manifestation de clôture du 20 avril 2022.

Résultats

- Le Job Shadow Day a permis à 152 élèves de découvrir la vie d'entreprise.
- Au total, 21 établissements scolaires et 88 entreprises ont participé à cette édition, dont 45 entreprises membres de la FEDIL.
- Les entreprises membres à participer à l'édition 2022 étaient les suivantes : A+P Kieffer, Alipa, Apollo Strategists, ArcelorMittal, Aura groupe, Avery Dennison, Badenoch + Clark, Brasserie Nationale, Brink's Alarm & Security Technologies, Carlex, Ceratizit, Cimalux, Circuit Foil, Compass Group, D'Schlässerei, Devolux, DuPont de Nemours, Dussmann, Global Facilities, Hitec, Karp-Kneip, Lightbulb, Losch Import, L.S.C. Engineering Group, Luxense, Luxlait, Luxport, Morganite, Moutarderie de Luxembourg, Munhowen, Orange Communication, Paul Wurth, Polygone, Post, PrestaCylinders, Proximus, Rejustify, Schroeder & Associés, Securex, Simon-Christiansen, Sodexo, Sopra Steria PSF, United Caps, Veolia et Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems.



JOB DAYS ADEM - FEDIL

Description

Les entreprises ont de plus en plus de difficultés à trouver la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour le développement de leurs activités. Afin d'aider les membres à faire face à cette pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la FEDIL a organisé au cours de l'année 2022, en collaboration avec l'ADEM, deux éditions du Jobday sous forme de « Speed-Dating ». Cette initiative s'inscrit dans le programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » conclu entre l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) et le gouvernement.

Un premier Jobday se tenait le 12 avril 2022 dans les locaux de la Chambre de Commerce et était dédié aux profils en relation avec le secteur de la construction.

Un deuxième Jobday était organisé le 12 octobre 2022 dans les mêmes locaux, consacré quant à lui aux profils relevant du secteur de l'industrie.

Actions FEDIL

- Appels à participation envoyés à tous les membres, respectivement aux membres concernés pour ce qui est du secteur de la construction.
- Identification des membres autorisés à participer en fonction du champ de compétences recherchées.
- Enquêtes de satisfaction envoyées aux membres ayant participé au Jobday et analyse des retours reçus pour les deux manifestations.

Résultats de la manifestation du 12 avril 2022 (construction)

- Une présélection de 203 profils a été réalisée par les conseillers « Industrie et Logistique » de l'ADEM en fonction des différents postes vacants déclarés à l'ADEM.
- 23 entreprises membres de la FEDIL ont pu rencontrer pour un premier entretien des demandeurs d'emploi ayant un profil en relation avec le secteur de la construction.

Résultats de la manifestation du 12 octobre 2022 (industrie)

- Une présélection de 133 profils a été réalisée par les conseillers « Industrie et Logistique » de l'ADEM en fonction des différents postes vacants déclarés à l'ADEM.
- 24 entreprises membres de la FEDIL ont pu rencontrer pour un premier entretien des demandeurs d'emploi ayant un profil en relation avec le secteur de l'industrie.



SÉRIE DE VIDÉOS « EIS INDUSTRIE – MENG ZUKUNFT »

Description

Depuis 2019, la FEDIL collabore avec RTL Télé Lëtzebuerg pour produire l'émission « Eis Industrie – meng Zukunft ». Il s'agit d'une série de vidéos qui dressent à chaque fois le portrait d'un(e) jeune exerçant un métier technique. S'inscrivant dans l'esprit de l'initiative HelloFuture, ces vidéos ont l'objectif de promouvoir les métiers techniques dans l'Industrie au Luxembourg auprès du grand public et de susciter l'intérêt des jeunes pour les professions très variées dont l'industrie a grandement besoin. La quatrième saison de vidéos ainsi que les saisons précédentes sont accessibles dans le [replay de RTL](#).

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

Actions FEDIL

- Suite au feedback très positif, décision de reconduire la série et de produire 8 portraits à l'automne 2022.
- Elaboration d'une liste d'entreprises susceptibles de participer à la série et prise de contact avec les entreprises retenues.
- Accompagnement des tournages et de la production des vidéos dans les entreprises en collaboration avec RTL.
- Partage des vidéos via les réseaux sociaux de la FEDIL.

Résultats

- Diffusion des portraits sur RTL Télé Lëtzebuerg tous les jeudis avant le journal télévisé du 6 octobre au 24 novembre 2022. Pour cette nouvelle saison, les profils et compétences des jeunes salarié(e)s ont également été brièvement commentés par leurs responsables hiérarchiques. Les entreprises participantes ont été Bois Brever, Peinture Robin, Paul Wurth Geprolux, Félix Giorgetti, Contern, Goodyear, Cargolux et Waagner Biro.
- Sensibilisation du grand public pour les emplois techniques et technologiques dans l'industrie.
- Lien permanent vers les vidéos sur www.rtl.lu et sur les réseaux sociaux de la FEDIL.





ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe de membres dédié travaille à façonner et à représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées à l'énergie et à l'environnement. Les membres de ce Board Group contribuent activement au développement et à la représentation des positions, des actions et de la communication de la FEDIL.

Le Board Group Energy était composé en 2022 de Roland Bastian, Romain Hoffmann, Georges Rassel et Claude Seywert, tous membres du conseil de la FEDIL, ainsi que de Christian Rech, président du conseil d'administration du Groupement des Fabricants de Matériaux de Construction.



Description

Le paquet « Fit for 55 » de la Commission européenne, conçu pour faciliter une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne d'ici 2030 par rapport à 1990, a été publié le 14 juillet 2021. Sa mission première est de faire des années 2020 une décennie transformatrice pour l'action climatique. Si elles sont adoptées et mises en œuvre, les propositions « Fit for 55 » approfondiront et élargiront la décarbonisation de l'économie européenne pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050.

Ce projet vise à analyser les impacts du paquet climatique européen « Fit for 55 » pour les membres de la FEDIL et à déployer l'action politique correspondante.

Actions FEDIL

- Analyse et commentaire de toutes les propositions « Fit for 55 » pertinentes pour l'industrie luxembourgeoise.
- Attention particulière portée sur la réforme du système d'échange de quotas d'émission (ETS) et le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM). Information régulière des membres sur les progrès en cours concernant l'évolution de l'ETS et du CBAM.
- Résumé des messages principaux élaborés par la FEDIL :
 - ETS / CBAM : Le renforcement de l'ETS doit être progressif et dépendre de l'efficacité du CBAM, prévoir une période de transition et avec une mise œuvre complète après 2030 ;
 - Préserver les allocations gratuites et la compensation des coûts indirects ;
 - Le CBAM n'est pas une alternative à l'ETS, le risque de contournement doit être résolu ;
 - Prévoir des allocations gratuites pour les exportations afin de préserver la compétitivité mondiale de l'industrie européenne ;
 - Energy Tax Directive (ETD) : préserver la distinction entre l'utilisation professionnelle et non professionnelle de l'énergie ;
 - En générale : Rendre la politique climatique européenne plus rentable pour éviter les investissements et les fuites de carbone.
- Organisation de multiples réunions d'information avec des ministres, des commissaires européens, des membres du Parlement européen et du Parlement national ainsi que des membres de partis au pouvoir et de l'opposition au Luxembourg.

Résultats

La FEDIL a pris position sur diverses propositions et amendements via BusinessEurope et en accord avec ses membres. Elle a également reproduit et souligné la position sectorielle de ses membres via les canaux de BusinessEurope.

La FEDIL a obtenu satisfaction par rapport aux points suivants de l'ETS et du CBAM :

- Introduction progressive du CBAM avec une période de transition entre octobre 2023 et décembre 2025.
- Mise en œuvre finale en 2034, réduction des allocations gratuites progressive.
- La compensation des coûts indirects est préservée.
- Une compensation sous forme de remboursement (forme reste à définir) des producteurs de l'UE pour

leurs productions destinées l'export.

- Le risque de contournement est adressé en partie par des valeurs de teneur en carbone par défaut équivalentes à celles des usines les moins performantes de l'UE pour les importateurs qui ne sont pas en mesure de justifier la teneur en carbone de leurs produits.
- La Commission prévoit des révisions à plusieurs dates afin de vérifier l'efficacité du CBAM en ce qui concerne le risque de contournement et les fuites de carbone.

Les propositions sur la ETD sont en cours.



TRAJECTOIRES DES ÉMISSIONS SECTORIELLES NATIONALES

Description

Dans la loi sur le climat du 15 décembre 2020, le gouvernement luxembourgeois vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau national de 55% d'ici 2030 par rapport à 2005. Cet objectif inclut toutes les émissions allouées au Luxembourg, à l'exception de celles couvertes par le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE).

La loi définit également cinq secteurs spécifiques qui doivent contribuer ensemble à la réalisation des objectifs de réduction des émissions, chacun recevant des objectifs de réduction distincts pour la période 2021-2030. Ces objectifs sectoriels sont publiés par un projet de règlement présenté en juillet 2021.

Actions FEDIL

- Analyse des impacts et élaboration d'une proposition de mesures politiques nécessaires pour permettre aux entreprises industrielles d'atteindre les objectifs nationaux d'émissions sectorielles non-ETS, au cours de l'automne 2021.
- Information des principaux partis politiques et des membres du Parlement national et européen pendant l'hiver 2021-2022 des messages de la FEDIL:
 - La promotion de mesures incrémentielles de décarbonisation ne permettra pas à elle seule d'atteindre les objectifs fixés.
 - Les transformations progressives permettent au mieux de réduire les émissions de 20 à 25 % dans l'industrie, ce qui laisse un écart de 27 % à combler, principalement par l'électrification, pour atteindre les objectifs de 2030 par rapport à 2019.
 - En plus de continuer à promouvoir l'efficacité énergétique, les énergies circulaires et renouvelables, le gouvernement doit :
 1. Mobiliser des investissements à faible intensité de carbone : Réussir à mobiliser des investissements colossaux à faible intensité de carbone dans tous les secteurs industriels pour l'électrification de la chaleur.
 2. Absorber l'augmentation des coûts opérationnels : Créer des instruments permettant d'absorber une part importante de l'augmentation des coûts d'exploitation due à l'électrification.
 3. Ouvrir la voie à la transformation : Simplifier les procédures d'autorisation pour accélérer les transformations à faible intensité de carbone.
 4. Déployer l'H₂ et le CCU : Dans les 12 prochains mois, analyser le potentiel de déploiement du H₂ bas carbone et du CCU. H₂ et CCU à déployer jusqu'à la fin de 2025 dans le secteur industriel hors ETS.
- Publication de la position FEDIL dans l'Echo des entreprises.

ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

Résultats

- Transmission de l'analyse et de la proposition de la FEDIL à la session de printemps du « Haut Comité pour le développement de l'Industrie ». Ce dernier a décidé de charger un consultant indépendant d'élaborer des mesures politiques visant à aider les entreprises à atteindre les objectifs nationaux en matière d'émissions d'ici 2030.
- Présentation du rapport final en décembre 2022, confirmant le point critique mis en avant par l'évaluation de la FEDIL, notamment en ce qui concerne l'ambition des objectifs. De même, les actions politiques proposées dans le rapport du consultant étaient alignées sur celles présentées par l'analyse initiale de la FEDIL.
- Le gouvernement a lancé une task force afin d'étudier le potentiel et la mise en œuvre de l'hydrogène en tant que combustible alternatif dans l'industrie.



AUGMENTATION DU PRIX DE L'ÉNERGIE

Description

Les prix du gaz, du charbon et de l'électricité ont atteint leur niveau le plus élevé depuis des décennies en 2022. La hausse des prix du gaz et du charbon et la hausse des prix du carbone en Europe ont entraîné une augmentation des prix de l'électricité. En Allemagne, les prix de l'électricité ont atteint leur niveau le plus élevé jamais enregistré, multiplié par plus de six par rapport à 2020. Ces hausses de prix devraient entraîner une forte pression à la hausse sur les factures énergétiques des ménages et présenter des risques plus larges pour l'activité économique, en particulier pour les secteurs directement exposés à la hausse des prix. Certains gouvernements ont pris des mesures précoces pour alléger les factures d'électricité, mais les mesures se sont concentrées principalement sur les ménages vulnérables et moins sur les entreprises.

Actions FEDIL

- Information des membres sur les mécanismes de tarification de l'énergie et présentation des raisons de l'augmentation des prix de l'énergie et des risques associés, à partir de janvier 2022. Déjà à cette époque, l'évaluation était que les prix pourraient rester élevés sur un horizon à long terme.
- Création d'un groupe de projet pour élaborer une série de propositions à l'intention du gouvernement afin d'alléger la pression sur les prix.
- Collaboration de la FEDIL avec le gouvernement pour concevoir, quantifier et adapter progressivement les critères d'éligibilité aux aides d'État à l'énergie des entreprises. Participation à l'identification des secteurs les plus exposés et à l'évaluation de leurs surcoûts énergétiques dus à la crise.
- Lancement, en automne 2022, d'une note d'information « Energy Briefing » afin de tenir les membres informés des derniers développements sur l'évolution des prix de l'énergie, des initiatives du gouvernement et de ses actions politiques en la matière.
- Communication de la proposition de la FEDIL aux trois ministres de l'Énergie, de l'Économie et des Finances. Une version plus affinée et détaillée des propositions initiales a été soumise au ministre de l'Énergie pendant la période de rédaction du plan RePowerEU, conformément aux exigences de l'industrie. Un ensemble de propositions actualisées a été communiqué au ministre de l'Économie pendant la période de rédaction du cadre temporaire de crise de l'UE (EU Temporary Crisis Framework) et du premier paquet national d'aides d'État liées à la crise énergétique de juillet 2022.

Résultats

- Introduction de régimes nationaux d'aides à l'énergie et de garanties visant des entreprises de toutes tailles et de tous niveaux de consommation d'énergie. Les régimes d'aides ont été adaptés dans une deuxième phase pour utiliser pleinement la marge de manœuvre laissée par le cadre communautaire et ont été complétés par un régime répondant aux préoccupations relatives à l'inégalité des conditions de concurrence au sein du Marché unique.
- Intégration d'éléments élaborés dans le cadre de ce projet dans les deux Accords tripartites de 2022 sous la forme d'aides énergétiques et de garanties pour les entreprises. Participation à l'amélioration des paquets d'aide ultérieurs basés sur les évolutions du cadre temporaire de crise de l'UE qui ont été publiés en automne et en hiver 2022.
- Publication du « Energy Briefing » à huit reprises en 2022. Les membres qui ont demandé la note d'information, ont fait plus que doubler son envoi depuis la première édition du Briefing.



PLAN DE DÉLESTAGE DES RÉSEAUX DE GAZ

Description

Le plan de délestage des réseaux de gaz naturel luxembourgeois fait partie de la préparation aux risques dans le secteur du gaz naturel. Il constitue l'outil de dernier recours pour préserver la sécurité d'approvisionnement du réseau gazier. Les consommateurs industriels raccordés directement au réseau de transport de gaz font partie des consommateurs à délester en priorité (c'est-à-dire les clients délestables de niveau 4). Ces consommateurs sont regroupés en quatre tranches, et le gestionnaire de réseau a la possibilité de délester séparément une (ou plusieurs) tranche(s) de clients selon un système de rotation qui adaptera chaque année l'ordre des clients à délester en premier.

Le projet doit examiner le plan de délestage actuel dans le contexte de la crise énergétique actuelle.

Actions FEDIL

- Organisation d'une session d'information et de questions-réponses entre l'opérateur du réseau, les ministères concernés et les principaux consommateurs de gaz industriels afin d'évaluer comment réduire la consommation de gaz en cas de pénurie d'approvisionnement.
- Envoi d'un questionnaire par la FEDIL pour recueillir des informations sur les habitudes de consommation de ses entreprises membres et les possibilités de réduire la consommation tout en minimisant les perturbations dans leur production.
- Utilisation des résultats du questionnaire pour mettre à jour le plan de délestage des réseaux de gaz.

Résultats

Le plan de délestage actualisé du réseau gazier tient compte des enseignements du questionnaire et de la principale revendication de la FEDIL, à savoir une rotation plus fréquente entre les quatre tranches et une répartition de la charge de réduction sur un plus grand nombre de consommateurs. Le plan prévoit également la possibilité d'échanger les capacités inutilisées entre consommateurs.



DIALOGUE STRUCTURÉ SUR LA DÉCARBONISATION

Description

Le programme de décarbonisation de l'UE exige que les économies nationales et leurs secteurs industriels abandonnent rapidement les sources d'énergie fossiles au profit de sources décarbonées. Or, à l'heure actuelle, cette transition semble bloquée pour les gaz neutres en carbone comme l'hydrogène, par une situation de poule et d'œuf : D'une part, la future infrastructure énergétique doit être conçue pour répondre à la demande d'énergie de demain. Mais d'un autre côté, les consommateurs industriels ne peuvent adapter leurs modèles de demande d'énergie qu'en fonction de la disponibilité de ces mêmes infrastructures.

Dans le cadre du dialogue structuré, la FEDIL réunit les consommateurs industriels gros consommateurs de gaz et le gestionnaire du réseau de transport CREOS afin de comprendre les exigences et les attentes de chacun concernant la trajectoire vers les objectifs climatiques de 2050.

Les discussions ont porté sur les scénarios, les feuilles de route et les visions de chaque participant concernant l'adéquation entre l'offre et la demande de gaz neutres en carbone (par exemple, l'hydrogène, le biométhane) dans le secteur industriel du Luxembourg et de la Grande Région.

Actions FEDIL

- Création d'un groupe de projet réunissant les membres représentant plus de 80% de la consommation de gaz industriel du Luxembourg. Trois séances de travail ont permis d'explorer les contraintes d'investissement du gestionnaire du réseau de transport (GRT) et les réflexions et plans des entreprises participantes en matière de décarbonisation :
- 5. Comprendre les implications des objectifs climatiques européens et nationaux pour l'industrie, son approvisionnement en énergie et les infrastructures énergétiques connexes.
- 6. Identifier la demande énergétique future de l'industrie à forte consommation d'énergie (ETS et non-ETS), y compris les vecteurs pertinents leur permettant d'atteindre leurs objectifs de décarbonisation.
- 7. Déterminer les spécifications techniques et géographiques des futures infrastructures énergétiques pour satisfaire la demande identifiée (voir 2.), notamment en ce qui concerne le déploiement de l'hydrogène au Luxembourg.
- 8. Analyser les besoins en infrastructures du secteur industriel pour gérer l'intermittence croissante des sources d'énergie : Couplage des secteurs, flexibilité du côté de la demande, réseaux intelligents, etc.

Résultats

Les séances de travail ont permis de partager une compréhension commune des défis liés à la demande et aux consommateurs pour le déploiement des gaz décarbonés et d'identifier les écarts à combler entre le GRT et les consommateurs de gaz industriels pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le projet a donné lieu à un document décrivant les feuilles de route de décarbonisation des principaux consommateurs de gaz utilisant de l'hydrogène neutre en carbone. Ce document a été communiqué aux trois ministres de l'Économie, de l'Énergie et de l'Environnement et sera présenté à la session du printemps 2023 du « Haut-Comité pour le développement de l'Industrie ».



OBJECTIFS CLIMATIQUES NATIONAUX ET POTENTIEL DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE DE L'INDUSTRIE

Description

Par la loi sur le climat du 15 décembre 2020, le gouvernement luxembourgeois vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau national de 55% jusqu'en 2030 par rapport à 2005. Cet objectif inclut toutes les émissions allouées au Luxembourg, à l'exception de celles couvertes par le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE).

La loi définit également cinq secteurs spécifiques qui doivent contribuer à la réalisation des objectifs de réduction des émissions. Chaque secteur a reçu des objectifs de réduction distincts pour la période 2021-2030. Ces objectifs sectoriels sont publiés par le projet de règlement présenté en juillet 2021.

L'objectif du projet est d'analyser les impacts des objectifs climatiques nationaux pour l'industrie et de définir des propositions pour créer des conditions cadres permettant aux entreprises d'atteindre les objectifs sectoriels d'émissions nationaux non-ETS

Actions FEDIL

- Elaboration d'un document qui comprend une analyse critique de la politique climatique du gouvernement avec proposition d'un catalogue de neuf mesures pour aider à réaliser la transition énergétique dans le secteur industriel luxembourgeois (non-ETS).
- Etude menée par la FEDIL auprès d'un échantillon d'entreprises ETS et non-ETS à forte consommation d'énergie afin d'identifier et d'évaluer leur potentiel de réduction des émissions de CO₂ en remplaçant les technologies de consommation de gaz naturel par des technologies à faible teneur en carbone.

Résultats

- Présentation du document de la FEDIL qui comprend neuf propositions visant à créer les conditions cadres nécessaires à la décarbonisation des entreprises lors d'une conférence de presse de la FEDIL en septembre 2021.
- Discussions bilatérales avec des représentants du ministère de l'Économie, du ministère de l'Environnement, du ministère de l'Énergie et du ministère des Finances.
- Présentation des résultats de l'étude d'évaluation de la décarbonisation aux membres de la FEDIL lors d'une conférence visant à les sensibiliser aux défis de la décarbonisation industrielle et à ses possibilités.
- Étude sus-mentionnée et propositions de la FEDIL servant comme input pour les travaux du Haut-Comité pour l'Industrie et le groupe de travail dédié « industrie et climat ».



CONTRAT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ À LONG TERME

Description

Un contrat d'achat d'électricité est un accord dans lequel un développeur tiers installe, possède et exploite un système énergétique. Le client achète ensuite la production électrique du système directement ou par l'intermédiaire d'un fournisseur pour une période prédéterminée.

Des contrats d'achat d'électricité renouvelable favorisent la consommation d'énergie produite à partir de ressources renouvelables à des prix stables et actuellement inférieurs aux prix du marché. Ainsi, ils contribuent à la fois à la compétitivité des entreprises dans le contexte de la crise actuelle et à la transition énergétique par la décarbonisation des processus de production.

ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

En collaboration avec quatre entreprises pilotes, ce projet étudie comment les contrats d'achat d'électricité renouvelable peuvent contribuer à réduire l'exposition du secteur agroalimentaire luxembourgeois à la forte volatilité des prix sur les marchés de l'énergie et à accélérer sa transition énergétique.

Actions FEDIL

- Création d'un groupe de projet en collaboration avec un fournisseur d'électricité et des entreprises représentatives du secteur agroalimentaire en vue d'évaluer les implications de l'approvisionnement en électricité à partir de contrats d'achat d'électricité renouvelable. Le groupe de projet s'est concentré sur les éléments suivants : disponibilité, prix, modèles contractuels, risques/avantages, outils de dé-risque et autres services.
- Etude des possibilités de conditions cadres visant à accélérer l'adoption des contrats d'achat d'électricité renouvelable dans l'industrie, par exemple les aides d'État, les outils de réduction des risques, les garanties, etc.

Résultats

Suite à l'initiative de la FEDIL, l'Accord tripartite de septembre 2022 a inclus un élément de dé-risque soutenu par l'État afin d'encourager les entreprises à conclure des contrats d'achat d'électricité renouvelable pour diversifier leur approvisionnement en électricité. Cette diversification permettra de réduire l'exposition de l'entreprise à la forte volatilité actuelle des prix du marché de l'énergie.

En outre, la FEDIL a soutenu le gouvernement dans l'élaboration d'un concept visant à présenter les éléments de dé-risque ci-dessus aux autorités de l'UE comme pouvant être assimilés à des aides d'État. Ce concept sera discuté entre les ministères luxembourgeois et les services de la Commission européenne. Pour l'instant, il n'y a pas encore de mesure incitative en place.



ÉCRÊTEMENT DES POINTES (PEAK SHAVING)

Description

Le règlement du Conseil européen du 30 septembre 2022 comprend, entre autres, un objectif contraignant de réduction de 5% de la consommation finale d'électricité aux heures de pointe où le gaz détermine les prix de l'électricité. L'objectif est d'éviter de consommer de l'électricité pendant les heures où les prix de l'électricité sur le marché spot sont les plus élevés.

Ce projet s'adresse principalement aux entreprises de taille moyenne consommatrices d'énergie afin de déterminer le potentiel de réduction de la consommation d'électricité pendant les heures de pointe.

Actions FEDIL

- Organisation d'une réunion du groupe de projet afin de recueillir les réactions des industries et d'identifier les vecteurs et les potentiels de réduction de la consommation d'électricité pendant les heures de pointe.
- En collaboration avec le gestionnaire de réseau, identification et évaluation des modèles appliqués à l'étranger pour faire contribuer l'industrie à la flexibilisation de la demande.
- Suite à cette analyse, développement d'un cadre pour compenser les coûts supplémentaires liés à la contribution des industries à l'objectif et sensibilisation des décideurs économiques et politiques.
- Suggestion de la FEDIL de lancer un appel d'offre, tel que décrit dans le Temporary Crisis Framework, incitant à la réduction de la demande pendant les heures de pointe des prix incluant une méthode d'incitation à la participation.

Résultats

La FEDIL a informé le gouvernement des besoins des entreprises si elles devaient contribuer activement à l'objectif d'écrêtement des pointes et a créé une base pour développer un cadre visant à promouvoir la gestion de la demande industrielle. Finalement, le gouvernement a misé essentiellement sur une réduction générale de la demande suite à un ralentissement conjoncturel, sur les réductions de la demande intrinsèque de quelques entreprises industrielles exposées aux prix spot et sur une contribution volontaire des citoyens et d'autres industries à mobiliser par l'application « Stroum Monitoring ». La FEDIL a mis en garde qu'il faudra éviter que cette façon de procéder ne cause des imprévus de dernière minute aux dépens d'entreprises non préparées car non identifiées dans le cadre d'un processus de sélection juste et transparent.



EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES

Description

La loi du 9 juin 2022 relative aux emballages et aux déchets d'emballages oblige désormais les entreprises de recourir à un organisme agréé pour satisfaire aux nouvelles exigences en matière de collecte et de valorisation des déchets d'emballages non ménagers. Un groupe de projet a été créé pour analyser les implications de ces nouvelles obligations ainsi que pour déterminer la manière la plus efficace pour satisfaire à l'obligation. L'objectif du projet est de mettre un place un régime de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages et les déchets d'emballages mis sur le marché luxembourgeois afin que les entreprises puissent satisfaire à leurs obligations.

Actions FEDIL

- Etablissement d'une compréhension commune du texte légale avec les organes compétents.
- Lancement d'un groupe de projet et information aux membres.
- Evaluation des modèles potentiels et mise en place d'un système de reprise des emballages mis sur le marché lorsqu'ils sont devenus déchets via un organisme agréé.
- Organisation d'échanges avec l'organisme agréé Valipac (BE).
- Echange avec la Fédération Luxembourgeoise des Entreprises d'Assainissement (FLEA).
- Fixation des prochaines étapes pour atteindre les objectifs du projet.

Résultats

Les membres du groupe de projet ont été informés des nouvelles obligations. Une compréhension commune des exigences de la loi a été établie avec les autorités compétentes et des tendances en ce qui concerne les différents modèles potentiels de mise en œuvre des nouvelles exigences ont été identifiées avec les parties prenantes. Le projet se poursuivra en 2023, avec comme objectif final l'octroi d'un agrément à un organisme agréé pour 2024 permettant aux entreprises de transférer tout ou partie des obligations ressortant du régime de responsabilité élargie des producteurs à l'organisme agréé.



DIGITAL & INNOVATION

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe de membres dédié travaille à façonner et représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées à la transformation numérique et à l'innovation : le Board Group Digital and Innovation.

Le groupe est composé de Yves Elsen, Christophe Goossens, Gérard Hoffmann, Paul Konsbruck, Jean-Louis Schiltz, Claude Strasser et Thierry Wolter.

Le groupe s'est réuni à trois reprises pour identifier des champs d'action, pour contribuer activement au développement de positions et d'avis et pour définir des actions de communication de la FEDIL.



PRIX DE L'INNOVATION DE LA FEDIL – 2022

Description

Le Prix de l'Innovation de la FEDIL est organisé tous les deux ans en alternance avec le Prix de l'Environnement et permet de souligner les efforts des entreprises luxembourgeoises en matière d'innovation et de recherche. Cet événement phare de la FEDIL met à l'honneur les entreprises innovantes et les personnes responsables des activités de recherche et d'innovation. Le concours met en évidence le rôle important que joue l'innovation technologique dans le développement économique de notre pays.

Les dossiers de candidature introduits sont analysés par un jury composé de 10 personnes. L'attribution du Prix de l'Innovation est soumise à deux grands critères : Premièrement, les projets doivent se distinguer par leur caractère innovateur et deuxièmement, ils doivent présenter un intérêt économique pour l'économie luxembourgeoise.

Actions FEDIL

- Organisation du concours d'innovation : appels à candidatures ; réunions du jury ; cérémonie de remise des prix avec réception et networking pour les entreprises membres.
- Actions de communication : Réalisation de vidéos sur les projets primés, présence sur les réseaux sociaux, préparation d'un dossier de presse et de présentations.

Résultats

- Le jury du Prix de l'Innovation 2022 a évalué 14 dossiers de candidature et a attribué des Prix de l'Innovation dans 3 catégories :
 1. Dans la catégorie PRODUCT, un prix a été décerné à SolarCleanso pour leur projet « solar panel cleaning robot - SolarCleanso B1 ».
 2. Dans la catégorie DIGITAL, un prix a été décerné à Cargolux Airlines International S.A. pour le projet « Dynamic Pricing and Digital Sales ».
 3. Dans la catégorie PROCESS, le prix a été décerné à Goodyear Innovation Center Luxembourg pour le projet « Ultra-High Performance (UHP) product development optimization process ».
- Les projets primés ont été présentés sous forme de vidéo.
- Le Prix de l'Innovation 2022 a permis d'augmenter la visibilité et la notoriété des entreprises lauréates auprès du grand public et a aidé à promouvoir les activités d'innovation des entreprises membres de la FEDIL.
- Le 24 novembre 2022 a eu lieu la cérémonie de remise du Prix en présence du ministre de l'Économie, Franz Fayot.



CONTRIBUTION DU NUMÉRIQUE FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Description

Le projet a été lancé en septembre 2022 dans le contexte de la crise énergétique actuelle afin de sensibiliser les membres FEDIL à l'importance de contribuer à l'appel de réduction de la consommation d'électricité de 10% en général et de 5% lors des pointes et les accompagner dans des enjeux économiques de taille. En effet, la crise énergétique actuelle nécessite une mobilisation collective pour consommer moins et consommer autrement l'énergie. Le numérique joue souvent un rôle méconnu et sous-estimé dans la consommation énergétique, notamment au regard de l'intensité énergétique relativement élevée liée au traitement et au stockage des données.

Actions FEDIL

- Organisation d'un workshop avec un pool d'experts au sein des membres aussi bien fournisseurs qu'utilisateurs de solutions et produits digitaux.
- Identification de pistes et d'écogestes pour mobiliser les entreprises face à l'urgence de sobriété énergétique et les soutenir pour atteindre les objectifs annoncés en matière de réduction de consommation d'énergie.

Résultats

La FEDIL a publié un guide de recommandations destiné à supporter aussi bien les spécialistes du secteur numérique que l'ensemble des entreprises dans les prises de décisions en entreprise pour réduire la consommation énergétique du numérique.



DATA ACT

Description

Le projet a été lancé début 2022 afin d'informer les membres et de partager notre expertise en matière de partage et d'accès aux données avec les décideurs politiques européens et nationaux.

Le 23 février 2022, la Commission européenne a présenté la « proposition de règlement du Parlement Européen et du Conseil fixant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (règlement sur les données) » dit « Data Act », qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne des données de 2020 et vient compléter le règlement sur la gouvernance des données. La proposition de règlement vise à assurer l'équité dans l'environnement numérique, stimuler le développement d'un marché des données concurrentiel, ouvrir des perspectives pour l'innovation fondée sur les données et rendre les données plus accessibles à tous. Il établira des règles pour déterminer qui peut accéder à quelles données et les utiliser, et à quelles fins, dans tous les secteurs économiques de l'UE.

Actions FEDIL

- Organisation d'une session virtuelle de présentation de la proposition de règlement par la Direction Générale CONNECT de la Commission européenne aux membres du groupe de projet.
- Contribution aux groupes de travail et à la position de BusinessEurope.
- Organisation de réunions virtuelles du groupe de projet afin d'analyser le texte de la proposition législative et de recueillir les commentaires et points de vue des membres.
- Élaboration d'une position commune avec la Chambre de Commerce et envoi aux interlocuteurs nationaux

DIGITAL & INNOVATION

et européens.

- Défense de la position commune lors de réunions avec le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique du ministère d'État, la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE et les députés européens luxembourgeois compétents en matière de partage des données.
- Information des membres du groupe de projet sur les développements récents au sein du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant la proposition européenne de règlement sur les données.

Résultats

- La FEDIL, en collaboration avec la Chambre de Commerce, a rédigé et publié une position commune sur le 'Data Act'.
- Le Parlement européen est en cours de discussion sur les propositions d'amendement avant un vote en plénière au 1^{er} semestre 2023. Les travaux se poursuivront en 2023 avec l'objectif de voter le rapport de la Commission en charge sur le fond en mars 2023. Par ailleurs, de nouvelles propositions de compromis du Conseil ont été présentées début 2023.
- La FEDIL continuera à suivre le processus législatif européen afin de pouvoir informer ses membres et, le cas échéant, prendre des mesures pour attirer l'attention sur les préoccupations des entreprises concernées par le 'Data Act'.



CYBER RESILIENCE ACT

Description

Le projet a été lancé en octobre 2022 afin d'informer les membres et de partager notre expertise en matière de cybersécurité des produits connectés avec les décideurs politiques européens et nationaux.

Le 15 septembre 2022, la Commission européenne a présenté la « proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant des exigences horizontales en matière de cybersécurité pour les produits comportant des éléments numériques et modifiant le règlement (UE) 2019/1020 », dit « Cyber Resilience Act » (CRA), annoncée par la Présidente de la Commission européenne dans son discours sur l'état de l'Union en 2021 et qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne de cybersécurité présentée en 2019. La proposition de règlement introduit des exigences obligatoires en matière de cybersécurité pour les produits matériels et logiciels, tout au long de leur cycle de vie. Le CRA vise, entre autres, à créer les conditions pour les développements de produits comportant des éléments numériques sécurisés, en veillant à ce que les produits comportant des éléments numériques mis sur le marché de l'UE présentent moins de vulnérabilités et à ce que les fabricants restent responsables de la cybersécurité tout au long de leur cycle de vie.

Actions FEDIL

- Organisation d'une session virtuelle de présentation de la proposition de règlement par la Direction Générale CONNECT de la Commission européenne aux membres du groupe de projet.
- Contribution aux groupes de travail et à la position de BusinessEurope.
- Information des membres du groupe de projet sur les développements récents au sein du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant la proposition européenne de règlement sur les données.

Résultats

- La FEDIL a informé ses membres sur la proposition de règlement et a mis en place un groupe de projet pour analyser l'impact de cette directive sur les entreprises. Via le travail de ce groupe, la FEDIL a réussi à

collecter les préoccupations de ses membres qu'elle va pouvoir relayer aux décideurs politiques.

- La FEDIL va poursuivre le groupe de projet pour informer sur l'avancement de la proposition de règlement et pour être à l'écoute de ses membres. Le travail du groupe de projet va permettre à la FEDIL de contribuer activement au débat, entre autres, par le biais de BusinessEurope.



NEW EUROPEAN CYBERSECURITY STRATEGY – REVIEW OF THE NIS DIRECTIVE (NIS 2.0) AND DIRECTIVE ON THE RESILIENCE OF CRITICAL ENTITIES (CER)

Description

Ce projet a été lancé en 2021 afin d'informer les membres sur la nouvelle stratégie européenne Cybersécurité, présentée par la Commission européenne en décembre 2019. Cette stratégie comprend, entre autres, une révision de la directive N.I.S. (Network and Information Security) de 2016 : la « proposition de directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union » (directive N.I.S. 2.0), ainsi qu'une « proposition de directive sur la résilience des entités critiques » (directive C.E.R.). La FEDIL a concentré son travail sur ces deux propositions de directives, sur lesquelles elle a rédigé une position, défendue par la suite auprès de décideurs politiques européens et nationaux.

Actions FEDIL

- Information des membres du groupe de projet sur les développements récents portant sur les deux directives au sein du Conseil de l'UE et du Parlement européen.
- Analyse des positions du Parlement européen et du Conseil de l'UE relatives aux deux propositions de directives afin d'identifier les revendications du groupe de projet reprises dans ces dernières et transmission aux membres du groupe de projet à titre informatif.
- Participation à la table ronde « Good Governance, a necessary evil for successful business » lors de la conférence « How to Tackle the Implementation of NIS / NIS2.0? », organisée par le NISDUC (NIS Directive User Community) les 10 et 11 mai 2022.
- Après consultation de ses membres, la FEDIL a rédigé une prise de position sur les propositions de directives et a défendu sa position auprès de décideurs politiques européens et nationaux.

Résultats

- Les deux directives ont été publiées le 27 décembre 2022 au Journal Officiel de l'Union et prévoient un délai de 21 mois pour que chaque Etat membre de l'UE transpose en droit national les différentes exigences réglementaires.
- Les Etats membres ont jusqu'au 24 octobre 2024 au plus tard pour transposer les directives en lois nationales. La FEDIL va suivre le processus de transposition et l'implémentation au niveau national. La FEDIL va également sensibiliser ses membres concernés sur les nouvelles exigences et les délais de mise en conformité.

DIGITAL & INNOVATION



GAIA-X : A FEDERATED DATA INFRASTRUCTURE FOR EUROPE

Description

Dès le début de l'initiative européenne Gaia-X qui partage les valeurs européennes de confiance, de transparence, de sécurité et de confidentialité, la FEDIL s'est engagée aux côtés de Cloud Community Europe Luxembourg (CCEL) et d'ICTLuxembourg afin de sensibiliser l'écosystème luxembourgeois à la valeur ajoutée d'un tel projet et d'impliquer l'ensemble de acteurs dans la construction d'un écosystème européen des données. Ainsi, deux conférences conjointes ont été organisées en octobre 2020 et mars 2021 afin de présenter les objectifs du projet ainsi que des cas d'usage. Depuis, le « Luxembourg Gaia-X Hub », géré par Luxinnovation a été créé en 2021 et agit en tant que coordinateur de l'initiative au niveau national. L'initiative est également soutenue par le gouvernement.

Actions FEDIL

- Participation à la table ronde lors de la troisième conférence, organisée le 31 mars 2022, afin de partager la vision de la FEDIL et la valeur ajoutée de contribuer à l'initiative.
- Participation aux réunions du comité de pilotage du Luxembourg Gaia-X Hub.

Résultats

- La FEDIL a informé et sensibilisé ses membres à l'initiative et à l'intérêt d'y participer.
- La FEDIL siège au comité de pilotage du Luxembourg Gaia-X Hub.



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Description

Le projet a été lancé en 2020 à la suite de la publication du « Digital Package » par la Commission européenne, incluant un Livre blanc sur l'IA « une approche européenne axée sur l'excellence et la confiance ». Par la suite, le 21 avril 2021, la Commission européenne a proposé un règlement établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle dit « AI ACT » sur lequel la FEDIL a concentré ses actions. Le processus législatif ayant progressé, la FEDIL a continué ses travaux en 2022.

Actions FEDIL

- Organisation de réunions virtuelles du groupe de projet afin d'analyser les propositions d'amendement au Conseil de l'UE et au Parlement européen et de recueillir les commentaires et points de vue des membres, avec un accent sur les mesures de soutien à l'innovation, dont les bacs à sables réglementaires de l'IA.
- Élaboration d'une note sur les mesures de soutien à l'innovation et envoi aux interlocuteurs nationaux et européens.
- Organisations d'un workshop en collaboration avec le Services des médias, de la connectivité et de la politique numérique et la Représentation permanente du Luxembourg à Bruxelles sur les mesures de soutien à l'innovation, dont les bacs à sable réglementaires de l'IA.
- Contribution aux groupes de travail de BusinessEurope.
- Information des membres du groupe de projet sur les développements récents au sein du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant la proposition européenne de règlement sur les données.

- Action de démystification de l'intelligence artificielle à travers la présentation de cas d'usage, notamment illustrés dans des articles de l'Echo des entreprises.
- Communiqué de presse de la FEDIL sur les besoins d'une régulation IA équilibrée et porteuse d'innovation.
- Après la publication de sa prise de position, la FEDIL a continué à travailler sur le dossier et à suivre de près les discussions et les négociations au sein du Conseil et du Parlement européen.

Résultats

- En décembre 2022, le Conseil de l'UE a adopté le texte de son approche générale et attend de pouvoir débiter les négociations avec les colégislateurs sous la Présidence suédoise. Le Parlement européen continue les discussions politiques et n'a pas encore arrêté sa position.
- La FEDIL a jugé important d'étudier avec le gouvernement la pertinence et la faisabilité d'établir un bac à sable réglementaire de l'IA au Luxembourg et a lancé un projet dédié.



LUXEMBOURG AI REGULATORY SANDBOX

Description

Le projet a été lancé en 2022 dans le contexte de la proposition de règlement établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle dit « AI ACT » de la Commission européenne sur lequel la FEDIL mène des actions depuis 2020. La FEDIL a jugé important d'étudier avec le gouvernement la pertinence et la faisabilité d'établir un bac à sable réglementaire de l'IA au Luxembourg.

Actions FEDIL

- Rencontre de différentes parties prenantes intéressées par le sujet des bacs à sable réglementaires de l'IA.
- Organisation d'un workshop en collaboration avec le Services des médias, de la connectivité et de la politique numérique et la Représentation permanente du Luxembourg à Bruxelles avec une groupe d'experts en intelligence artificielle afin d'échanger sur le cadre réglementaire et les conditions d'établissement d'un bac à sable réglementaire de l'IA au Luxembourg.

Résultats

- La FEDIL poursuit les échanges avec le Services des médias, de la connectivité et de la politique numérique et la Représentation permanente du Luxembourg à Bruxelles pour collaborer sur le cadre réglementaire et les conditions d'établissement d'un bac à sable réglementaire de l'IA au Luxembourg.
- La future 'AI regulatory sandbox' luxembourgeoise va déterminer un environnement contrôlé dans lequel les entreprises peuvent expérimenter et tester de nouveaux produits dans le cadre de dérogations spéciales et limitées.



ÉCOFIN

Au-delà des trois grands sujets d'expertise qui sont au cœur de son action, la FEDIL est régulièrement appelée à se prononcer sur des thématiques plus globales ayant notamment trait à la politique industrielle du pays et au cadre réglementaire européen.



Description

Le projet, lancé en 2020 sur la base d'initiatives non législatives de la Commission européenne et du Parlement européen, a continué pendant l'année 2022 à la suite de la proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (*Proposal for a Directive on Corporate Sustainability Due Diligence*), présentée par la Commission le 23 février 2022. La proposition établit des règles relatives aux obligations des grandes entreprises en ce qui concerne les incidences négatives réelles et potentielles sur les droits de l'Homme et l'environnement, résultant de leurs propres activités, des activités de leurs filiales et de celles de leurs partenaires commerciaux. Elle prévoit aussi des règles sur les sanctions et la responsabilité civile en cas de violation de ces obligations ainsi que des obligations en matière de politiques climatiques des entreprises.

La FEDIL redoute que le vote de cette directive européenne augmente le risque que certaines sources d'approvisionnement pourraient devenir inaccessibles en raison de considérations de durabilité et d'équité et que, par conséquent, certaines matières premières pourraient devenir rares et encore plus chères.

Ce projet vise à suivre le développement des travaux législatifs des colégislateurs européens, à en informer les membres de la FEDIL ainsi qu'à rédiger une position et des messages à l'attention des codécideurs et de tous les interlocuteurs clés nationaux et européens.

Actions FEDIL

- Information des membres du groupe de projet sur les développements récents du dossier.
- Contribution aux groupes de travail et aux positions de BusinessEurope.
- Réunion avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE pour présenter la position de BusinessEurope.
- Réunions virtuelles du groupe de projet afin de recueillir les points de vue des membres.
- Élaboration d'une position commune de la FEDIL et de la Chambre de Commerce et envoi aux interlocuteurs nationaux et européens clés.
- Défense de la position lors de réunions auprès de la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE, du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Économie, des députés européens et partis politiques au niveau national.
- Réunions conjointes entre les fédérations patronales du BENELUX et le Commissaire à la Justice.
- Réunion virtuelle entre un certain nombre d'entreprises membres de la FEDIL et les membres du Comité interministériel sur les droits de l'Homme du gouvernement, lors de laquelle les entreprises ont pu présenter leurs points de vue sur la proposition de directive moyennant des exemples concrets et pratiques.
- Envoi des messages clés tout au long des différentes étapes de la procédure législative européenne, par exemple à l'occasion des groupes de travail du Conseil de l'UE, des réunions du Conseil compétitivité, des présentations et des votes d'amendements dans les commissions pertinentes du Parlement européen, etc.

Résultats

- Le message de la FEDIL a été communiqué avec insistance à tous les interlocuteurs clés à niveau national et européen.
- Des points de vue communs ont été identifiés dans les discussions avec des députés dans ce dossier politiquement très délicat.

- Le Conseil de l'UE a élaboré une approche générale qui est plutôt en ligne avec les messages de la FEDIL et de BusinessEurope, en modifiant plusieurs aspects jugés préoccupants par la FEDIL
- Le travail parlementaire est en cours. Les vues y sont en partie encore assez éloignées de l'approche plus réaliste adoptée par le Conseil.



CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS

Description

Fin 2021, le gouvernement avait approuvé la proposition du ministre de l'Économie de lancer des travaux préparatoires en vue de l'introduction d'un régime de contrôle des concentrations au Luxembourg. Étant donné la petite taille du marché luxembourgeois et la concurrence en provenance des pays voisins, le sujet se présente d'une façon particulière au Luxembourg. Il est important de souligner que la situation concurrentielle au Luxembourg dépend essentiellement d'un bon fonctionnement du marché intérieur et qu'une application restrictive d'un contrôle des concentrations ferait obstacle au développement des entreprises locales face à leurs grands concurrents étrangers. Plusieurs membres de la FEDIL ont une vue très critique et expriment leur scepticisme sur le sujet. Étant donné que des règles nationales et des pratiques administratives créent parfois des barrières déplorables à la concurrence en provenance d'autres États membres de l'UE, le risque est réel que l'autorité appelée à exécuter un éventuel futur cadre de contrôle des concentrations prenne le marché national comme marché de référence pour ses décisions. Or une telle pratique hypothéquerait le développement endogène d'entreprises dynamiques et privilégierait la voie de la reprise de ces entreprises par des grands acteurs étrangers.

Si un cadre légal sur le contrôle des concentrations était introduit, les seuils d'éligibilité devraient être assez élevés pour éviter une inflation de dossiers et les marchés européen ou régional devraient en principe constituer les marchés de référence pour l'analyse d'un dossier tombant sous le champ d'application.

Action FEDIL

- Collecte d'informations sur les motivations et les intentions gouvernementales après l'annonce ministérielle.
- Organisation de rencontres des responsables du dossier au niveau ministériel avec des entreprises potentiellement concernées pour aborder la situation et les projets de ces entreprises et les impacts potentiels d'un cadre légal sur les secteurs et entreprises en question.
- Participation à la consultation publique lancée par le ministère de l'Économie, où la FEDIL a exprimé et expliqué son opposition à une initiative législative.
- Lettre au ministre de l'Économie avec des commentaires sur leur rapport intermédiaire qui a suivi la consultation publique et échange de vues avec le ministre et ses services compétents sur les critiques émises par la FEDIL.
- Participation à une consultation publique lancée par la Commission européenne dans ce domaine avec un lien vers l'initiative politique nationale.
- Clause de rendez-vous avec le ministère de l'Économie si les travaux ministériels passent en phase de rédaction d'un avant-projet de loi.

Résultats

Le dossier reste en cours. Fin été 2022, le ministère avait bouclé sa première phase de consultation et il en a tiré un bilan positif, l'encourageant à progresser dans le sens de la mise en place d'un régime national de contrôle des concentrations.

ÉCOFIN

Le ministre a bien pris note des inquiétudes de la FEDIL et de ses membres en ce qui concerne les dommages pouvant être causés par une application trop restrictive d'un éventuel futur cadre légal, notamment en ce qui concerne la définition du marché de référence pour l'étude d'un dossier qui serait soumis pour approbation.

Sans abandonner son opposition de principe à cette initiative qu'elle estime peu utile sur un petit marché ouvert comme le nôtre et en présence de règles européennes de concentration, la FEDIL continuera à suivre le dossier et au fur et à mesure que le projet ministériel progresse, elle veut construire sur les annonces ministérielles que les critères et paramètres d'une éventuelle loi devraient être définis de manière telle qu'ils n'affectent pas le développement endogène d'entreprises locales sur des marchés supposés ouverts à la concurrence régionale ou européenne.



INITIATIVES gérées par la FEDIL

DIGITAL4INDUSTRY (D4I) PROMOUVOIR LA DIGITALISATION DANS L'INDUSTRIE

En 2016, la FEDIL a lancé l'initiative Digital4Industry (D4I) pour disposer d'une plateforme de promotion de la digitalisation dans l'industrie. D4I regroupe les actions de sensibilisation et d'information de la FEDIL concernant les thématiques touchant à l'industrie 4.0 et à l'usage de nouvelles technologies innovantes basées sur le numérique.

Pour la FEDIL, la digitalisation des industries est primordiale pour l'amélioration de la productivité de l'industrie luxembourgeoise et pour renforcer la compétitivité de l'industrie luxembourgeoise. Pour réussir le défi de la digitalisation, il faut disposer d'outils adaptés aux besoins des entreprises pour les aider. Ainsi, la FEDIL constate avec satisfaction que de nombreuses entreprises, ayant subi l'impact de la crise Covid-19, ont pu profiter du régime d'aides temporaire pour stimuler les investissements. Un instrument qui a incité les entreprises à réaliser, malgré la situation de crise, d'importants projets d'investissements dans la transformation numérique. La FEDIL est d'avis qu'il faut mettre en place un nouvel dispositif d'aides directes à la transformation numérique et/ou introduire des possibilités de super-déductions pour dépenses liées à la transformation numérique.

Dans ce contexte, la FEDIL se félicite de la mesure annoncée de l'Accord tripartite négocié en septembre 2022 qui vise à adapter le cadre existant de la bonification d'impôt en vue de favoriser les investissements effectués par les entreprises luxembourgeoises dans la transformation digitale de l'outil de production.

En 2022, la FEDIL a continué de sensibiliser ses membres aux enjeux de la transformation numérique, entre autres, dans les domaines de l'intelligence artificielle, du data, du cloud et de la cybersécurité. Après deux années de pause due à

la crise sanitaire, la FEDIL, en collaboration avec la Chambre de Commerce, a pu à nouveau organiser sa traditionnelle visite du salon international de l'industrie 'Hannover Messe 2022'.

En 2022, la FEDIL a également continué son étroite collaboration avec le Luxembourg Digital Innovation Hub (L-DIH). Avec L-DIH, hébergé chez Luxinnovation, nos entreprises disposent aujourd'hui d'une plateforme pour les aider à structurer et à développer leurs démarches de digitalisation. La FEDIL constate cependant avec regret que peu de PME utilisent les données pour transformer leurs processus internes et leurs modèles d'affaires. Ensemble, il faut creuser des pistes pour les aider et inciter à prendre le chemin de la digitalisation.

Afin de mieux comprendre les besoins des entreprises pour ensuite mieux les accompagner dans leurs démarches de transformation numérique, le L-DIH et la FEDIL ont organisé la 2^e édition du « DIH ON TOUR ». Pendant trois semaines, l'équipe du L-DIH a visité en bus les principales zones industrielles au Luxembourg avec l'objectif de rencontrer les représentants des entreprises en face à face et pour s'échanger avec eux sur les différentes thématiques de l'industrie 4.0.

Par ailleurs, le L-DIH a lancé sa troisième édition des webinaires L-DIH Talks. De mars à décembre 2022, des webinaires ont été organisés pour présenter des best practices de projets de digitalisation et des solutions numériques. Les sujets abordés étaient : l'industrie du futur ; l'innovation numérique au service de l'efficacité énergétique dans l'industrie ; gestion des données pour un environnement industriel ; computer vision et intelligence artificielle ; l'IoT dans le processus industriel ; robots et/ou cobots dans l'industrie ; utilisation des technologies AR et VR dans l'industrie ; cybersécurité dans l'IT et l'OT.

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

IND-ISAC - FORUM SUR LA CYBERSÉCURITÉ DÉDIÉ À L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

La FEDIL, en collaboration avec le ministère de l'Économie (Direction du commerce électronique et de la sécurité de l'information), a mis en place fin 2019 un Forum sur la Cybersécurité dédié à l'industrie manufacturière (IND) suivant les principes d'un « Information Sharing and Analysis Center » (ISAC).

La mission de l'IND-ISAC est de promouvoir la coopération en matière de cybersécurité au sein du secteur de l'industrie manufacturière au Luxembourg et dans la Grande Région au profit de l'attractivité de l'écosystème.

L'objectif principal de l'IND-ISAC est de créer une taxonomie, ce langage commun nécessaire pour favoriser les synergies et se doter d'une compréhension commune des risques au sein d'une entreprise, d'un groupe et d'un écosystème en valorisant :

- l'importance d'une gouvernance informée, c'est-à-dire une gouvernance de la cybersécurité au niveau sectoriel basé sur autant d'informations factuelles que possible et constituant un avantage pour les responsables sécurité / RSSI,
- l'importance de la gestion des risques et surtout de l'utilisation d'autant d'informations objectives et factuelles que possible, et
- l'importance d'établir la communication entre la sécurité technique et organisationnelle en impliquant la direction des entreprises.

L'IND-ISAC est composé d'entreprises de plusieurs types d'industries, membres de la FEDIL, représentées par des personnes en charge de la sécurité de l'information au sein de leur entité.

Il vise à identifier les scénarios de risques, les vulnérabilités et les menaces spécifiques au secteur de l'industrie et fournit aux entreprises un accompagnement concret dans la conduite d'une analyse de gestion des risques.

Au cours de l'année, l'IND-ISAC s'est réuni à plusieurs reprises et a abordé le sujet de la réponse sur incident. Une étude a été menée au sein des membres du forum afin d'évaluer le niveau de préparation des entreprises en termes de réponse sur incident. Il est ressorti de cette étude que l'industrie juge utile la publication de lignes directrices sur la réponse sur incident pour le secteur industriel. Dès lors, le forum a développé un questionnaire afin de collecter les informations nécessaires à l'édition de ces lignes directrices. Le forum a débuté les travaux de collecte des informations au travers de rendez-vous individuels avec les membres. Le forum continuera cette activité en 2023.

PLATEFORME D'ÉCHANGE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Il s'agit d'un groupe de projet SharePoint sécurisé permettant aux entreprises membres, qui ont procédé au dépôt du texte de leur convention collective, de consulter les conventions collectives des autres membres ayant fait de même.

Grâce au dépôt de leur convention collective, les entreprises participantes bénéficient d'un accès direct aux textes collectés. Cet accès peut se révéler extrêmement utile dans le cadre de négociations, que ce soit simplement pour comparer des tendances générales ou pour se situer par rapport à d'autres entreprises, ou par rapport à des sujets de débat plus concrets.

Actualisée constamment, la plateforme d'échange donne actuellement accès à plus de 50 conventions collectives, nombre que nous espérons voir augmenter avec une participation encore plus large des entreprises membres.

HELLOFUTURE

Suite à une initiative du Haut Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie (HCDI), initialement quatre partenaires – le gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, la FEDIL, la Chambre de Commerce et, en son temps, Luxinnovation – ont lancé le projet HelloFuture afin d'amener les élèves et étudiants à choisir un chemin professionnel vers l'industrie et les technologies. C'est une campagne de proximité. Le concept étant pédagogique, il s'agit d'aller vers les jeunes, de les informer et de leur montrer des métiers dont ils ignorent l'existence, mais aussi de les mettre en contact avec des chefs d'entreprise pour leur permettre d'avoir un retour d'expérience.

La participation des entreprises est en ce sens fondamentale. Les éléments phares du projet sont à retrouver sur le site internet www.hellofuture.lu : une série de vidéos témoignages de jeunes professionnels dans l'industrie, une rubrique d'entreprises membres de la FEDIL qui offrent des stages, une campagne médiatique ainsi que des dépliants/brochures sur les secteurs industriels concernés.

Du départ du projet, l'initiative d'information et de sensibilisation reposait principalement sur la présence dans les lycées, à travers l'organisation de *Roadshows* qui permettaient aux élèves de l'enseignement secondaire général et classique de s'immerger dans l'univers de l'industrie. En 2021, au moment de la distanciation sociale liée à la pandémie

du Covid, les *Roadshows* ont été remplacées par le concept d'un escape room digital.

Cependant, comme cet espace de jeu et de travail virtuel ne produisait pas les résultats escomptés, la FEDIL travaille aujourd'hui à réorienter et à relancer activement l'initiative HelloFuture en explorant d'autres pistes. Dans ce contexte, des contacts ont été pris avec certains acteurs au niveau national, notamment Jonk Entrepreneuren Luxembourg, l'idée serait d'intégrer les programmes déjà bien établis de l'association et/ou de développer une nouvelle initiative propre à l'industrie, en exploitant des synergies communes.

Tout en poursuivant les réflexions sur la réorientation de HelloFuture, la FEDIL a continué de faire la campagne de promotion de HelloFuture en présentant régulièrement l'initiative lors de ses participations à des foires étudiantes (Salon d'information SNJ « Deng Zukunft – Däi Wee » à Esch/Belval ; Campusmesse NEXT à Sarrebruck ; Salon Unicareers à Luxembourg). Le contenu du site internet www.hellofuture.lu a également été mis à jour avec l'ajout de nouvelles offres de stages et la description des entreprises qui y sont enregistrées.

Enfin, c'est dans le cadre de l'initiative HelloFuture que la FEDIL a produit en 2022, en collaboration avec RTL Télé Lëtzebuerg, la quatrième saison de vidéos qui dressent à chaque fois le portrait d'un(e) jeune exerçant un métier technique.

FOIRES ÉTUDIANTES

Si la plupart des secteurs ou des entreprises dans le pays sont touchés par une aggravation sérieuse du manque de main-d'œuvre, l'accélération de la digitalisation et de la transition verte accentuent largement cet enjeu majeur de croissance dans l'industrie et la construction pour lesquelles la course aux talents est un défi permanent. C'est pourquoi l'une des priorités de la FEDIL consiste à promouvoir l'industrie luxembourgeoise et les métiers que celle-ci recèle, auprès des étudiants et futurs diplômés au moment crucial de leur choix de carrière professionnelle. Ainsi nous soutenons activement nos membres dans leurs efforts pour trouver leurs spécialistes de demain.

Après deux années de distanciation sociale liée à la crise sanitaire, les initiatives d'orientation scolaire et professionnelle ont repris en présentiel en 2022 avec des chiffres de fréquentation très satisfaisants aussi bien du côté des exposants que des visiteurs. Ainsi, la FEDIL a renoué avec son habitude de participer à des foires étudiantes pour présenter sur son propre stand d'exposition les attraits de l'industrie luxembourgeoise ainsi que les missions et activités de la FEDIL. Occasionnellement, la FEDIL est rejointe par l'une ou l'autre entreprise membre qui y offre des témoignages et présente ses opportunités d'emplois et de stages.

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

Le 16 février 2022, la FEDIL a participé à « Deng Zukunft - Däi Wee », un salon d'information pour les jeunes et les parents, organisé par le Service National de la Jeunesse à Esch/Belval. Pendant toute une journée, un public très varié s'est informé au stand de la FEDIL sur le paysage industriel luxembourgeois en général ainsi que sur les opportunités de carrière, possibilités de formation et tendances futures de l'emploi dans l'industrie.

Le 9 juin 2022, la FEDIL, accompagnée de deux entreprises membres, était présente à la foire universitaire Campusmesse NEXT organisée par l'Université de la Sarre sur le campus universitaire à Sarrebruck. Cet événement était particulièrement fréquenté par des étudiants non-ressortissants de

l'UE qui s'informaient sur des offres de stage et les modalités de séjour.

Enfin, le 30 septembre 2022, la FEDIL a participé au salon Unicareers, événement officiel de l'Université du Luxembourg qui s'est tenu à Luxexpo. Le salon a été un franc succès avec plus de 200 étudiants ou jeunes demandeurs d'emploi rencontrés sur le stand d'exposition de la FEDIL, que nos conseillers-experts ont pu renseigner sur le travail au Luxembourg ainsi que sur les différents secteurs et industries représentés par la FEDIL.

Lors des trois foires, la FEDIL a relayé des offres de stage ou d'emploi de ses membres, publiées sur la page web « Jobs » <https://www.fedil.lu/fr/jobs/>.

ACCORD VOLONTAIRE « ÉNERGIE »

Contexte général de l'accord volontaire

L'accord volontaire en matière d'efficacité énergétique en vigueur a été conclu en avril 2021 entre le gouvernement luxembourgeois et la FEDIL et couvre la période 2021-2023. Les entreprises adhérant à l'accord volontaire s'engagent à contribuer aux objectifs nationaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre d'efforts particuliers visant une réduction de leur consommation d'énergie. Ainsi, les parties signataires ont fixé un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique pour l'ensemble des entreprises adhérentes de 4,5 % jusque fin 2023 par rapport à la moyenne des années 2018 et 2019.

Les objectifs généraux de cet accord ont été établis conformément aux dispositions prévues par la directive européenne 2003/96/CE restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, ainsi que dans le cadre du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg pour la période 2021-2030 requis par le règlement (UE) 2018/1999 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat.

Pour l'année 2021, **48 entreprises** issues des secteurs industriel et tertiaire ont adhéré à l'accord volontaire.

Les entreprises adhérentes mettent en œuvre un certain nombre d'actions durant la période de validité de l'accord volontaire :

1. Chaque entreprise adhérente assure au sein de ses organisations un management énergétique performant ;
2. Chaque entreprise adhérente communique annuellement les informations à l'organisme en charge du monitoring ;
3. Chaque entreprise adhérente s'engage à présenter une fois par an le formulaire de monitoring portant sur l'année écoulée à la direction locale de l'entreprise adhérente ;
4. Avant l'expiration de l'accord volontaire, chaque entreprise adhérente présente un rapport des mesures prises ;
5. Chaque entreprise adhérente s'engage à faire un audit énergétique ;
6. Avant l'expiration de l'accord volontaire, chaque entreprise adhérente s'engage à participer à un échange de bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie organisé par Klima-Agence et la FEDIL ;
7. Chaque entreprise adhérente doit s'engager à souscrire à des formations dans le domaine de l'efficacité énergétique ;
8. Chaque entreprise adhérente est obligée de consulter au moins une fois par an un ou plusieurs fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel dans leur rôle de parties obligées.

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

La FEDIL, en coopération avec Klima-Agence, a mis en œuvre un certain nombre d'actions qui permettent aux entreprises de respecter les exigences prévues par l'accord volontaire :

- Envoi du formulaire de collecte des données pour l'année de consommation 2021;
- Conseils individuels pour les entreprises adhérentes concernant l'implémentation de l'accord volontaire ;
- Envoi de rappels individuels et collectifs afin que les entreprises puissent respecter leurs engagements dans les délais prévus ;
- Production d'un rapport annuel en collaboration avec Klima-Agence sur base de l'évaluation annuelle ;
- Organisation de trois séances d'échange de bonnes pratiques en 2022 ;
- Échange régulier avec Klima-Agence sur l'efficacité énergétique dans l'industrie.

Évolution des paramètres énergétiques

Afin de garantir la transparence et de promouvoir la qualité de communication des différentes exigences de l'accord volontaire, une notice explicative et méthodologique a été préparée par Klima-Agence,

en concertation avec la FEDIL et le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire en octobre 2017 et mise à jour en décembre 2021. Elle avait été établie en tenant compte de l'expérience acquise lors des précédents accords volontaires (2011-2016 et 2017-2020) ainsi que des méthodes de calcul de l'indice d'efficacité énergétique issues de la BREF Energy Efficiency 2009 (European Commission, 2009) et est disponible sur le site web de la FEDIL.

Depuis janvier 2015, le gouvernement luxembourgeois a introduit un mécanisme d'obligations en matière d'efficacité énergétique qui oblige les fournisseurs de gaz naturel et d'électricité (définis comme parties obligées dans ce mécanisme d'obligation) à aider les consommateurs à réaliser des économies d'énergie. Cette obligation auprès de tous les consommateurs énergétiques finaux est assortie d'objectifs annuels chiffrés en termes d'économies d'énergie. Ainsi, les parties obligées sont mises à contribution afin d'apporter des conseils et des solutions concrètes au profit des entreprises adhérant à cet accord volontaire.

Avec l'accord volontaire, cette contribution se matérialise par une obligation pour les entreprises de consulter au moins un fournisseur d'énergie par an. Ces derniers peuvent proposer leurs services dans de nombreux domaines : p.ex. les formations à l'efficacité énergétique, le management de l'énergie, les audits énergétiques, la communication des mesures d'économies d'énergie réalisées.

Consommation énergétique totale

La consommation énergétique totale déclarée par les entreprises adhérant à l'accord volontaire est donnée par le tableau 1.

Tableau 1 : Consommation énergétique annuel 2021 (MWh)

ANNÉE	CONSOMMATION TOTALE (MWh)	NOMBRE D'ENTREPRISES ADHÉRENTES
2021	7.300.953	48

Consommation énergétique agrégée par vecteur

Le détail des niveaux de consommation des vecteurs énergétiques les plus fréquemment utilisés est représenté par le tableau 2.

Tableau 2 : Répartition de la consommation énergétique annuelle par vecteur (MWh)

ANNÉE	CONSOMMATION TOTALE	ÉLECTRICITÉ	FIOUL EL	GAZ NATUREL H	AUTRES
2021	7.300.953	2.693.564	39.186	3.051.441	1.516.762

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

La figure 1 détaille les proportions en termes de volume des vecteurs énergétiques les plus fréquemment utilisés.

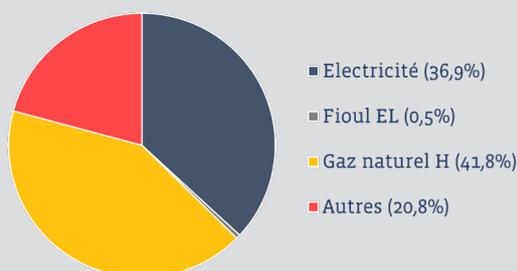


Figure 1 : Répartition des consommations par vecteur énergétique en 2021

Évolution de l'indice général d'efficacité énergétique

Le monitoring de l'année 2021 indique que l'indice d'efficacité énergétique général, illustré à la figure 2, évolue favorablement par rapport à la trajectoire indicative, en surpassant celle de cette année et en s'approchant de l'objectif d'une amélioration de 4,5 % de l'indice d'efficacité énergétique collectif jusqu'à fin 2023.

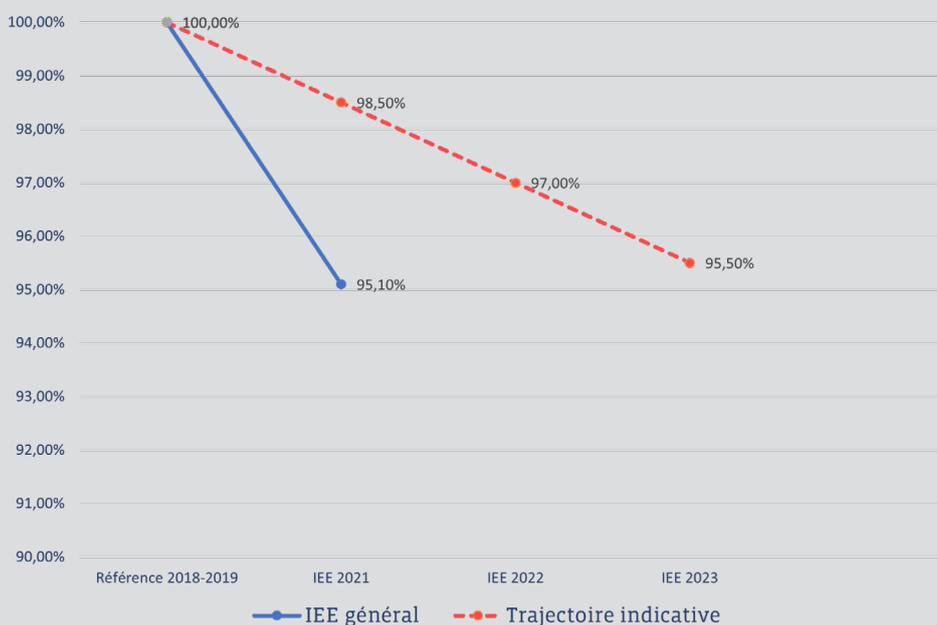


Figure 2 : Évolution de l'indice général d'efficacité énergétique entre 2021 et 2022

N.B. :

- L'indice général d'efficacité correspond à la moyenne arithmétique des indices déterminés individuellement au niveau des entreprises adhérentes, respectivement des sites d'activités examinés ;
- L'indice général d'efficacité est fonction du nombre d'entreprises adhérentes à l'accord volontaire ;
- La référence utilisée pour le calcul de cet indicateur est déterminée sur base de la moyenne des années 2018 et 2019 ;
- L'année 2020 a été prise en compte dans l'accord volontaire précédent (2017-2020) ;
- La réalisation de l'objectif d'amélioration de l'indice d'efficacité énergétique général en hauteur de 4,5% sera évaluée au cours du monitoring de la dernière année de cet accord volontaire.

Économies d'énergie réalisées

Les économies d'énergie des entreprises adhérentes à l'accord volontaire ainsi que les économies prévues par l'objectif fixé dans l'accord volontaire sont présentées dans le tableau 3. Ces économies sont déterminées pour chacune des entreprises à partir de la relation entre l'IEE individuelle d'une entreprise et la consommation totale d'énergie déclarée par l'entreprise. Comme exigé par l'accord volontaire, ces économies ne tiennent pas compte de la correction prévue par le coefficient d'énergie primaire par défaut pour les économies générées sous forme d'électricité.

Tableau 3 : Économies d'énergie déclarées par les entreprises {MWh}

ANNÉE	ÉCONOMIES RÉALISÉES (MWh)	ÉCONOMIES PRÉVUES CUMULÉES (MWh)
2021	178.849	112.197

Conclusions

Les premiers efforts mis en œuvre par les entreprises adhérentes à l'accord volontaire montrent des résultats favorables, au-delà de la trajectoire indicative de l'indice d'efficacité énergétique général, fixé par l'accord volontaire.

Au contraire des économies d'énergie qui, une fois mises en place, restent en place et contribuent à long terme à une meilleure efficacité énergétique, l'indice d'efficacité énergétique peut à tout moment fluctuer favorablement ou défavorablement, car il est soumis à divers aléas : la performance individuelle des entreprises adhérentes, le climat conjoncturel, les gains de productivité ou, comme en 2020, une crise sanitaire.

Cependant, l'effort collectif des entreprises adhérentes se poursuivra jusqu'en 2023 inclus et les résultats obtenus lors des prochaines années donneront une idée plus juste de la performance atteinte dans le cadre de cet accord volontaire.

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

Tarifs préférentiels et avantages financiers

Afin de pouvoir profiter du tarif de la catégorie C pour la consommation électrique, il faut remplir plusieurs conditions, notamment être alimenté à un niveau de tension d'au moins 65kV ou afficher une consommation de plus de 20GWh ou être une entreprise grande consommatrice d'électricité et adhérer au présent accord.

La différence entre la consommation électrique totale des entreprises adhérentes à l'accord volontaire et la consommation électrique des entreprises qui profitent du tarif de la catégorie C

affichée au tableau 4 est due au fait que certaines entreprises ne profitent pas de la tarification selon la catégorie C et que les exportations d'énergie ne sont pas prises en compte pour ce calcul.

La liste des entreprises qui profitent du tarif de la catégorie C est établie annuellement par l'Institut Luxembourgeois de Régulation.

Tableau 4 : Avantage financier électricité

ANNÉE	CONSOMMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE TARIF C [MWh]	CONTRIBUTIONS AU MÉCANISME DE COMPENSATION EN CATÉGORIE B [€/MWh]	CONTRIBUTIONS AU MÉCANISME DE COMPENSATION EN CATÉGORIE C [€/MWh]	AVANTAGE FINANCIER ÉLECTRICITÉ [€]
2021	2.906.896	12,1	0,75	32.993.268

Les entreprises peuvent, à côté du tarif préférentiel au niveau électricité profiter d'une réduction du taux d'accises sur le gaz naturel avec les conditions simultanées d'adhérer à l'accord volontaire et de présenter une consommation annuelle supérieure à 4100 MWh. L'avantage financier s'élève à 0,024 cents par kilowattheure consommée.

En croisant les économies réalisées et les avantages financiers de tarification, on peut déterminer un indicateur de performance de cet accord exprimé en euros par Mégawattheure économisé. Il faut noter que pour cet indicateur, uniquement la partie électrique de l'avantage financier est considérée.

Tableau 5 : Résumé des avantages financiers électriques par rapport aux économies réalisées totales

ANNÉE	ÉCONOMIES RÉALISÉES TOTALES CUMULÉES [MWh]	AVANTAGE FINANCIER TOTAL CUMULÉ [€]	AVANTAGE FINANCIER PAR MWh D'ÉCONOMIE RÉALISÉE
2021	178.849	32.993.268	184,48

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL





ASSOCIATIONS SECTORIELLES

Au sein de la FEDIL, les entreprises membres d'un même secteur peuvent se regrouper en associations sectorielles. En 2022, la FEDIL a hébergé 21 associations sectorielles, dont elle assure le suivi et le secrétariat.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES



CLOUD COMMUNITY EUROPE - LUXEMBOURG (CCEL)

Les « Luxembourg Cloud Awards » qui permettent aux entreprises luxembourgeoises de présenter leurs projets dans le domaine du Cloud, ont été décernés le 5 mai 2022 lors du gala Golden-i. La société Husky Technologies s'est vu remettre le prix du « Cloud Innovation Project of the Year » pour le projet « Advantage+ Elite WE CALL YOU » qui fournit une plateforme cloud pour monitorer les machines industrielles, réagir et s'adapter pour maintenir la performance de production.

CCEL, en collaboration avec la FEDIL, ICTLuxembourg et Luxinnovation, a soutenu le Luxembourg Gaia-X Hub dans l'organisation de la troisième conférence sur l'initiative d'envergure européenne GAIA-X qui a pour objectif de développer une infrastructure de données fédérée et sécurisée ainsi que de promouvoir l'innovation à travers la souveraineté digitale européenne. La conférence qui s'est tenue le 31 mars 2022, visait avant tout à présenter les détails de l'initiative et son fonctionnement ainsi que des cas d'usage concrets en développement en France et en Allemagne. CCEL assure également une représentation au sein du comité de pilotage du Gaia-X Hub Luxembourg afin de contribuer aux efforts de développement de l'initiative au Luxembourg.

En outre, Cloud Community Europe – Luxembourg a contribué à la rédaction de la note de recommandations au gouvernement, présentée par ICTLuxembourg, et aux différentes réunions y consacrées en présence du Premier ministre, du ministre des Finances, du ministre de l'Économie et du ministre délégué à la Digitalisation ainsi que de leurs représentants.



FÉDÉRATION DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES LUXEMBOURGEOISES (FIAL)

La FIAL a été contactée mi-mars 2022 par la Chambre de Commerce pour donner son avis sur le projet de loi portant création d'une administration de restauration collective dénommée « Restopolis ».

Les membres de la FIAL ont pris connaissance de la note établie par la Division de la sécurité alimentaire de la Direction de la santé concernant l'interdiction de l'additif alimentaire E 171 dioxyde de titane. En effet, un nouveau règlement européen interdit cet additif alimentaire.

La FIAL a été informée par la Division de la sécurité alimentaire de la Direction de la santé concernant sur une enquête de la Commission européenne relative à l'utilisation du styrène dans les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (comme des pots à yaourts, des barquettes ou autres types de récipients) afin de fixer une limite de migration spécifique pour le styrène au niveau du [règlement \(UE\) N°10/2011 du 14 janvier 2011](#) concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires suite à l'[avis de l'EFSA sur le styrène](#).

Suite à un courriel de l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire (ALVA), les membres se sont échangés sur un projet portant sur les métaux et alliages destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires qui a été élaboré au niveau Benelux. Une consultation à ce sujet a été réalisée dans les trois pays.

Les membres ont été invités par l'ALVA à participer à une consultation publique de la Commission européenne en relation avec la révision du [règlement \(CE\) N°1935/2004 du 27 octobre 2004](#) concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Les membres n'ayant pas donné suite à cette consultation publique ont reçu fin décembre 2022 un rappel en ce sens.



FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DES ENTREPRISES D'ASSAINISSEMENT (FLEA)

La Fédération Luxembourgeoise des Entreprises d'Assainissement (FLEA) regroupe les principaux collecteurs agréés privés de déchets et des entreprises actives dans la gestion et le traitement de tous types de déchets.

Le secteur de l'assainissement a dû faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine et aux impacts des tensions inflationnistes qui se sont notamment manifestés sur le volume des déchets, en baisse notamment à cause d'une activité réduite dans le secteur de la construction, mais également au niveau de la valorisation des différentes fractions de déchets.

Par ailleurs, les activités de la FLEA en 2022 concernaient avant tout la stratégie « zéro déchets », qui a pour ambition de réduire de manière substantielle les quantités de déchets produits au niveau national. Alors que la FLEA partage les objectifs de cette stratégie, la nouvelle loi relative à la gestion des déchets risque d'engendrer une situation de concurrence déloyale entre acteurs publics et privés. La FLEA a organisé plusieurs échanges avec les acteurs publics concernés afin de s'approprier d'une compréhension commune de la loi et de déterminer clairement les responsabilités des acteurs en ce qui concerne la collecte des déchets municipaux non ménagers.

Par ailleurs, la FLEA a continué d'apporter son expertise au projet de registre électronique des déchets de l'Administration de l'environnement et a assisté au groupe de travail du CRTI-B (Centre de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment) relatif à la déconstruction. Finalement, la FLEA a participé aux groupes de travail de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD) et a informé ses membres sur les activités de la FEAD.

www.flea.lu



FEDERATION FOR RECRUTEMENT SEARCH AND SELECTION (FR2S)

En 2022, la Federation for Recruitment, Search and Selection (FR2S), représentant les professionnels du recrutement a continué sa mission de représentation de ses membres et d'accompagnement de candidats à la recherche d'un emploi.

L'année 2022 a été particulièrement riche en réalisations pour la FR2S.

D'une part, le partenariat avec l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) a été consolidé à travers la reprise du format traditionnel des « Jobdays » qui en raison de la pandémie du Covid étaient passés en format virtuel ou s'étaient arrêtés. Ainsi, au mois de mai 2022, un Jobday a été organisé à Wasserbillig réunissant une vingtaine de cabinets de recrutement et des demandeurs d'emplois présélectionnés par l'ADEM en vue d'échanges dans le but de renforcer les chances des candidats de trouver ou retrouver un emploi.

D'autre part, la fédération a lancé son premier baromètre de l'emploi en collaboration avec l'Union des Entreprises Luxembourgeoise (UEL). Dans ce cadre, un sondage a été lancé auprès des cabinets de recrutement, ceux-ci jouant un rôle privilégié pour observer, appréhender, voire anticiper les tendances de marché, notamment en matière de pénurie de main-d'œuvre, nouvelles organisations du travail, attentes des candidats, attractivité du Grand-Duché de Luxembourg. Les résultats du baromètre de l'emploi serviront à alimenter l'UEL dans ses réflexions en matière d'attrait de talents au Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le label de qualité créé par la fédération en 2021 dans le but d'encadrer la profession et de garantir un niveau de qualité élevé de ses services, salué par d'autres fédérations professionnelles comme l'ABBL, la FEDIL et HR Community dès sa création, a obtenu la reconnaissance de la part des principaux interlocuteurs de la profession.

Enfin, la FR2S a connu une expansion en 2022 avec l'adhésion de nouveaux membres.

www.fr2s.lu

ASSOCIATIONS SECTORIELLES



FEDIL BARGING

Un sujet d'actualité 2022 était le bilan de qualité concernant l'accès au marché dans le secteur du transport par voies navigables intérieures, mené par la Commission européenne. Ce dernier évaluera plusieurs actes législatifs adoptés entre les années 1960 et les années 1990 afin de construire progressivement le marché intérieur dans le secteur de la navigation intérieure. Il permettra de déterminer, si ces actes sont encore adaptés à l'objectif poursuivi, compte tenu de la situation actuelle du secteur, et s'ils favorisent ou entravent le fonctionnement du marché intérieur dans ce secteur. Des contacts réguliers en ce sens avec les représentants du ministère de la Mobilité et des Travaux publics ont eu lieu.

Au début de l'année 2022, les membres se sont également échangés sur les modalités pratiques du régime Covid check dans la navigation intérieure et les obligations essentielles à respecter par les employeurs. Des concertations régulières en ce sens avec des représentants syndicaux ont eu lieu.

Suite au courrier de la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne en vue d'avoir des clarifications sur la transposition de certaines dispositions de la [Directive 2014/112/UE](#) en droit luxembourgeois, un courrier de réponse commun des partenaires sociaux a été envoyé en date du 31 janvier 2022 au ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.

Les membres ont été informés le 8 décembre 2022 sur la publication au mémorial de la [loi du 7 décembre 2022](#) relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure et portant modification de la loi modifiée du 28 juillet 1973 portant création d'un service de la navigation.

Les membres ont été informés le 27 décembre 2022 sur la publication au mémorial de la [loi du 23 décembre 2022](#) relative à un régime d'aides pour la promotion du transport ferroviaire et fluvial.



FEDIL BOIS

Après les problèmes de pénurie et la flambée des prix du bois de 2021, la situation s'est calmée au courant de l'année 2022. Avec l'appel politique de réduire la consommation de gaz naturel et en ligne avec l'objectif plus général de promouvoir le recours aux ressources locales, la demande de bois, à des fins de valorisation matière ou énergétique, est restée soutenue. Dans ce contexte, FEDIL Bois a poursuivi son engagement en faveur d'une exploitation durable des ressources sylvicoles dans le pays. L'association représentant des entreprises des secteurs des travaux forestiers et de l'industrie du bois a plaidé en faveur d'une offre accrue dans le contexte des ventes publiques de bois, où les volumes ont été baissés par l'Administration de la nature et des forêts.

L'agencement de nouvelles aides et primes liées aux activités forestières ainsi que les efforts requis pour renforcer la résilience de nos forêts face aux effets du changement climatique ont également fait l'objet du dialogue régulier entretenu avec l'administration.

Finalement, FEDIL Bois a poursuivi son engagement avec le Cluster bois en mettant l'accent sur le projet d'introduction de la plateforme e-Holzhaft.



Fin mars 2022, le [guide de bonnes pratiques](#) pour les restaurants/cantines d'entreprise relatif aux mesures sanitaires à respecter a été actualisé pour la dernière fois.

Suite au prolongement régulier des accords en matière fiscale et de sécurité sociale conclus avec les pays limitrophes concernant le télétravail des salariés frontaliers dans le cadre du Covid-19, les restaurants d'entreprise exploités par les membres de la fédération ont connu des baisses notables du nombre de clients. De ce fait, la fédération a conclu avec les syndicats OGB-L et LCGB un avenant au plan de maintien dans l'emploi sectoriel ayant prolongé ce dernier jusqu'au 30 juin 2022.

La fédération a eu un rendez-vous avec des représentants du STATEC pour les sensibiliser sur les difficultés rencontrées par les membres en raison de l'inflation très élevée et en vue de l'éventuelle introduction d'un indice spécifique pour le secteur de la restauration collective, mesurant le taux d'inflation réel subi par les membres. Effectivement, la fédération a considéré que l'Indice des prix à la consommation national (IPCN) ne tient pas compte des coûts réels auxquels font face les entreprises de la restauration collective et était ainsi favorable à la création d'un indice spécifique pour les acteurs de la restauration collective.

Une entrevue avec le ministre des Classes Moyennes a eu lieu à ce sujet.

Une entrevue a eu lieu avec des fonctionnaires du ministère de l'Économie. L'idée de la création d'un nouvel indice spécifique a été rejetée, mais cet échange a permis d'investiguer ensemble des pistes de solution à ce problème.

La fédération a rencontré des représentants de l'OGB-L pour recommencer les discussions pour la convention collective sectorielle pour la restauration collective.

Un courrier a été adressé au ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire afin que les acteurs de la restauration collective puissent bénéficier de l'accès au chômage partiel en cas de coupure de gaz auprès d'un des clients, notamment industriels, puisque, dans un tel cas de figure, l'activité ne peut pas être exercée.

Durant les mois de septembre et d'octobre de l'année sous revue, les membres de la fédération se sont échangés sur l'impact des lois votées en date du 9 juin 2022 à la Chambre des députés dans le cadre de la stratégie « Null Offall Lëtzebuerg ».



La fédération représentant les entreprises du secteur du travail intérimaire a continué à défendre les intérêts de ses membres et a soutenu des contacts réguliers avec les interlocuteurs majeurs du secteur du travail intérimaire.

Le secteur a été confronté dès le début de l'année 2022 avec l'imposition forfaitaire des intérimaires touchant un salaire inférieur à un certain taux horaire. Abstraction faite de la discrimination au niveau du traitement fiscal d'un travailleur intérimaire par rapport à un salarié sous contrat de travail à durée déterminée, cette mesure risque de réduire l'attractivité du Luxembourg pour les travailleurs frontaliers concernés et d'aggraver le manque de main-d'œuvre. FEDIL Employment Services (FES) a dès lors été en contact avec le ministère des Finances afin de trouver des solutions pour redresser cette situation malheureuse. À la suite de deux entrevues en mai et en décembre 2022, il a été convenu de faire un état des lieux début 2023 sur base des données collectées pour 2022 afin de rechercher ensemble des solutions permettant une imposition des salariés intérimaires en ligne avec leur charge fiscale réelle.

Une des missions des entreprises de travail intérimaire est de procurer aux entreprises utilisatrices les travailleurs disposant des compétences en fonction des besoins de ces dernières. Dans l'objectif d'étoffer le portefeuille de compétences à proposer, le secteur du travail intérimaire a décidé d'aller à la rencontre des

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

candidats et FES a organisé des salons de recrutement en date des 28 avril et 3 octobre 2022 afin de permettre à ses membres d'entrer en contact avec les candidats adéquats. Au vu du succès rencontré, il a été décidé de renouveler cette initiative en 2023.

La mise en œuvre de la convention de partenariat entre FES et l'Administration pour le développement de l'emploi (ADEM) destinée à permettre une meilleure intégration des demandeurs d'emploi dans le marché du travail a permis différents échanges avec des partenaires institutionnels au cours de l'année 2022 et était un des points à l'ordre du jour de l'entrevue de FES avec le ministre du Travail et de l'Emploi en avril 2022. En outre, des échanges réguliers avec l'ADEM ont eu lieu dans le courant de l'année 2022.

Afin de permettre à ses membres d'avoir accès à un nombre plus important de rendez-vous médicaux en matière de médecine du travail, FES a renouvelé pour 2023 la convention de collaboration avec la Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI), permettant ainsi à ses membres de respecter leurs obligations prévues par la législation en matière de sécurité et de santé au travail.

A côté de la mise à disposition des travailleurs intérimaires, le secteur du travail intérimaire s'investit dans d'acquisition et le développement des compétences des travailleurs intérimaires et des salariés permanents par l'intermédiaire du Fonds de formation Sectoriel pour l'Intérim (FSI). Les actions de formation se sont développées au cours des dernières années et les programmes de formation offerts par le FSI ont été adaptés aux besoins des entreprises de travail intérimaire. Les efforts de formation en dehors de l'offre du FSI, mais couverts par la cotisation obligatoire prévue par la convention collective sectorielle, sont en croissance permanente.

En outre, le FSI a continué ses travaux en vue de la création d'un code de conduite en matière de protection des données à caractère personnel. Ce code de conduite soumis pour validation à la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) serait le premier code de conduite sectoriel et constituerait une réelle avancée pour les entreprises de travail intérimaire décidant d'y adhérer.

www.fes.lu / www.fsi.lu



Les activités de FEDIL Metal au cours de l'année 2022 se sont concentrées sur l'accompagnement de ses membres afin de leur permettre de maintenir leur activité, ainsi que sur le support des entreprises dans la mise en œuvre des décisions politiques liées à la lutte contre le Covid-19 et dans le cadre du chômage partiel, dû à la réduction de leur activité en raison de la crise sanitaire et à la pénurie de matières premières.

FEDIL Metal a continué ses efforts afin de permettre à ses membres de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée ayant les compétences correspondant à leurs attentes. Le projet de la mise en place d'un BTS « production industrielle » par le Lycée Technique de Bonnevoie n'ayant pas abouti, FEDIL Metal s'est échangé en 2022 avec le Lycée Privé Emile Metz disposé à reprendre ce projet en vue de permettre aux entreprises de trouver les compétences correspondant à leurs attentes.

www.steelconstruction.lu



FEDIL SECURITY SERVICES (FSS)

Le secteur a constaté en 2022 un impact négatif sur la demande de services aussi bien dans le domaine du gardiennage que du transport de fonds à la suite des restructurations dans le secteur privé, et notamment financier. S'y ajoute une volatilité de certains engagements contractuels combinée aux tendances d'insourcing auprès de certains clients, notamment institutionnels. Les effets de la crise du Covid-19 ont continué à affecter le secteur déjà confronté en amont à un niveau d'absentéisme élevé, mais ont également généré de nouvelles demandes temporaires de services dans le contexte du Covid check obligatoire à partir du 15 janvier 2022.

Les activités de FEDIL Security Services (FSS) se sont concentrées en 2022 sur l'élaboration de propositions dans le cadre de la réforme de la législation relative à la sécurité privée. Un projet de loi reprenant globalement les propositions de FSS a été déposé par la ministre de la Justice en date du 20 juin 2022.

FSS a également travaillé sur une interprétation commune des règles de la convention collective relatives à la reprise de personnel en cas de perte de marché. FSS a ainsi élaboré un vademecum clarifiant les points étant sujet à interprétation. La convention collective sectorielle étant arrivée à échéance le 30 septembre 2022, des discussions avec les syndicats en vue de son renouvellement ont eu lieu dans le courant de l'année 2022 sans pour autant aboutir à un nouvel accord.

L'amélioration et la mise à jour des compétences des salariés occupés par les entreprises du secteur de la sécurité privée est une des préoccupations principales de FSS. Ainsi, le conseil d'administration de FSS a travaillé sur l'actualisation/l'adaptation du catalogue de formations à proposer par l'organisme de formation sectoriel, le Security Industry Training Center (SITC), prévu par la convention collective pour les salariés du secteur de la sécurité privée au Luxembourg.

FSS a en outre délégué ses représentants pour participer aux travaux de l'équipe curriculaire préparant la formation menant au DAP « gardiennage » et a élaboré, ensemble avec l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) et le Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC), un programme de formation d'insertion de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM.

www.sitc.lu



FEDIL SHIPPING

La fédération a poursuivi sa participation aux groupes de travail de l'ECSA (European Community Shipowner's Associations) et a continué à appuyer ponctuellement le Commissariat aux Affaires Maritimes (CAM) dans les questions relevant de sa compétence.

Un courrier a été adressé au CAM pour le rendre attentif au fait que le blocage des comptes bancaires russes, suite à la guerre en Ukraine, risquerait également de toucher les marins russes travaillant sur des navires battant pavillon luxembourgeois. Ainsi, il a été demandé que le CAM, en tant que pavillon compétent, se joigne à toute action politique prise au niveau européen ou international visant à maintenir le paiement des salaires via les systèmes bancaires internationaux ou à flexibiliser le paiement des salaires, peu importe la nationalité des marins, afin d'éviter qu'ils ne deviennent des victimes collatérales de la guerre en Ukraine.

La fédération a été contactée fin juin 2022 par le CAM dans le cadre de la [question parlementaire n° 6340](#) concernant le secteur maritime. La fédération a collaboré avec le Cluster maritime durant le mois de juillet pour donner des éléments de réponse au CAM en vue de préparer la réponse du ministre compétent.

À l'automne 2022, la fédération a envoyé sa demande d'adhésion à la Chambre internationale de la marine marchande (ICS), association commerciale qui représente les armateurs et les exploitants de navires par l'intermédiaire des associations nationales d'armateurs. Son objectif est de promouvoir les intérêts de ses membres dans tous les domaines de l'exploitation des navires et de la politique maritime.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES



FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DES VINS ET SPIRITUEUX (FLVS)

La Fédération Luxembourgeoise des Vins et Spiritueux (FLVS) a continué à représenter en 2022 les producteurs et négociants luxembourgeois au niveau des différentes commissions étatiques ainsi que dans le cadre de thématiques spécifiques intéressant directement ses membres.

Elle a continué ses efforts de communication, notamment par diverses campagnes sur différents réseaux sociaux et plateformes digitales afin de valoriser les produits des producteurs de vins et crémants luxembourgeois.

En outre, la FLVS a contribué à l'organisation de la fête des vins et crémants qui a eu lieu du 18 au 20 novembre 2022 au Glacis à Luxembourg-Limpertsberg.

Le litige pour publicité trompeuse relatif à la marque « Les Vignerons de la Moselle » opposant la FLVS et les vignerons indépendants aux Domaines Vinsmoselle a été tranché définitivement en 2022 par une décision de justice en faveur des plaignants.

La mise en place d'un comité interprofessionnel du vin au Luxembourg est actuellement à l'étude. Un projet Leader a été lancé en 2020/2021 afin d'analyser la faisabilité d'un tel comité au Luxembourg. Le principal objectif de cette initiative est de regrouper tous les acteurs locaux du domaine du vin sous un toit. Différentes interviews ont été menées au cours de l'année 2022 et les principaux intervenants ont confirmé en juin 2022 leur volonté de continuer le projet.



FINANCE & TECHNOLOGY LUXEMBOURG (FTL)

Finance and Technology Luxembourg (FTL) a continué ses travaux sur le sujet de la modernisation du statut des Professionnels du Secteur Financier de support (PSF de support) débutés fin 2019. À l'issue de l'analyse du mapping entre les différentes exigences réglementaires sur le sujet TIC et les normes internationales existantes réalisée en 2021, la norme ISAE 3000 a été retenue pour servir de base à la création d'une norme pour les PSF de support.

FTL a procédé à l'évaluation des réponses reçues au « Request for proposal » (RFP) publié le 17 décembre 2021 selon une série de critères objectifs. FTL a ensuite invité une liste de finalistes à participer à un dialogue compétitif afin de finaliser l'analyse des réponses et de sélectionner le partenaire pour la rédaction du livrable. À l'issue des délibérations, la société KPMG Luxembourg a été retenue pour collaborer avec FTL.

L'équipe de KPMG dédiée au projet a alors débuté les travaux par la réalisation d'un mapping entre la circulaire CSSF 20/750 sur les exigences en matière de gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication et à la sécurité et la norme ISO 27001 afin d'identifier les exigences et les contrôles communs. KPMG a ensuite travaillé à la préparation d'un premier projet de rapport ISAE 3000.

En parallèle, FTL a lancé un appel auprès de ses membres afin de créer un groupe de travail ad hoc qui contribue aux travaux. Ce groupe de travail, constitué de quelque 45 membres, a été consulté sur le mapping réalisé ainsi que sur le projet de rapport ISAE 3000 au travers d'une plateforme collaborative Sharepoint sécurisée créée pour le projet.

Le 17 mars 2022, l'assemblée générale a approuvé à l'unanimité l'augmentation du montant des cotisations afin de provisionner la somme nécessaire au financement du projet de création du standard ISAE 3000.

De plus, le 28 mars 2022, FTL s'est rendu au ministère des Finances afin d'exposer le projet de modernisation du statut de PSF de support avec la création du standard ISAE 3000.

La conférence annuelle sous le patronage et en présence de la ministre des Finances, organisée le 22 novembre 2022, a été l'occasion de présenter publiquement le projet de rapport ISAE 3000. FTL et KPMG poursuivront ces travaux avec l'objectif de finaliser les livrables pour la fin du 1^{er} trimestre 2023.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

Par ailleurs, un reporting régulier a été fait au Haut Comité de la Place Financière (HCPF), dont FTL est membre, afin de présenter la progression des travaux et les résultats. De plus, FTL a consulté la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) afin de s'assurer de son adhésion au projet et de la convergence avec le travail de surveillance du régulateur et du travail de révision des circulaires en cours au sein de la CSSF. Dans ce contexte, FTL a établi une relation étroite avec la CSSF. Ainsi, FTL et la CSSF se réunissent de manière mensuelle afin d'échanger sur les différents projets en cours.

En outre, FTL a organisé le 17 octobre 2022, conjointement avec la CSSF, un webinar dédié aux PSF de support sur la Circulaire CSSF 22/806 relative à l'externalisation entrée en vigueur le 30 juin dernier. Cette session de questions-réponses a eu pour objectif d'apporter les éclairages nécessaires et clarifier les zones d'ombre restantes afin de permettre aux PSF de support de se conformer au mieux aux exigences et obligations. Les PSF de support ont été invités à soumettre les questions auxquelles ils voulaient voir la CSSF apporter une réponse. Sur ce même sujet, le Président de l'association a participé à un panel avec la CSSF lors d'un Breakfast Talk organisé par Delano le 5 mai 2022.

Enfin, FTL a contribué à la rédaction de la note de recommandations au gouvernement, présentée par ICTLuxembourg, et aux différentes réunions y consacrée en présence du Premier ministre, du ministre des Finances, du ministre de l'Économie et du ministre délégué à la Digitalisation ainsi que de leurs représentants.



GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (GEBTP)

Le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics est la fédération représentative des entreprises luxembourgeoises de la construction.

A côté du suivi et de la défense réguliers, tant sur le plan national qu'international, des intérêts communs professionnels, économiques et sociaux de ses membres et des professions dont ils ressortent, le Groupement des Entrepreneurs traite toute une série de dossiers sectoriels tels que la problématique des décharges pour déchets inertes, la formation continue dans le secteur de la construction, l'amélioration de performances énergétiques et écologiques des bâtiments. Le Groupement des Entrepreneurs soutient énergiquement l'exportation du savoir-faire luxembourgeois en tant que laboratoire à la pointe de la création d'un cadre de vie intelligent, durable et résilient. Pour le Groupement, il importe de soigner l'innovation nationale en mettant l'accent sur l'énorme potentiel du secteur de la construction dans un monde globalisé. Le Groupement des Entrepreneurs plaide pour un marché du travail dynamique dans des conditions équitables et exige l'adoption d'un plan d'action contre le dumping social dans la construction et la fraude liée au détachement des travailleurs.

www.groupement.lu



GROUPEMENT DES FABRICANTS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (GFMC)

Le Groupement des fabricants de matériaux de construction (GFMC) regroupe les entreprises productrices de ciment, de béton et produits en béton, de pierres naturelles, de verre, de peintures, d'acier, de bois et de matériaux composites destinés au secteur de la construction.

Le GFMC a participé aux travaux du Conseil national de la construction durable (CNCD), a contribué à l'étude mandatée par le ministère de l'Énergie analysant les feuilles de route de décarbonation de l'industrie luxembourgeoise, dont les secteurs des matériaux de construction, et a identifié les mesures politiques nécessaires à l'atteinte des objectifs climatiques 2030 du pays.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

Par ailleurs, le GFMC est représenté au sein du « Energy Board Group » de la FEDIL pour défendre les intérêts des fabricants de matériaux de construction dans le cadre de la politique énergétique du Luxembourg. Ainsi, les sujets suivants ont été traités au sein du « Energy Board Group » en 2022 : Collections des mesures de décarbonisation des secteurs membres du GFMC, la hausse des prix de l'énergie, la réforme de l'ETS, le Carbon Border Adjustment Mechanism, le plan de délestage gaz ainsi que l'intervention publique en faveur du transport ferroviaire conventionnel.



GROUPEMENT DES SERVICES AÉROPORTUAIRES FINDEL (GSAF)

Pour le Groupement des Services Aéroportuaires Findel (GSAF), l'année 2022 aura principalement été marquée par la levée des contraintes liées à la gestion du Covid-19 et à ses effets sur la reprise du trafic aérien. Les différents services des entités membres du GSAF ont ainsi pu voir une reprise progressive de leurs volumes d'affaires, en particulier grâce à une augmentation des vols et des activités de loisirs y associées, par exemple du côté des tours opérateurs, sans pour autant retrouver globalement le niveau de 2019. Cette reprise a néanmoins permis un redémarrage des métiers directement ou indirectement dépendants de l'activité aéroportuaire et la fin du plan d'avenir LUXAIR une année avant son terme initialement prévu (fin 2022 plutôt que fin 2023). Pendant cette année 2022, il a fallu gérer la reprise intense et rapide des opérations aéroportuaires. Toutefois, grâce au fait que les entités membres du GSAF ont continué à maintenir dans l'emploi le personnel et à assurer les programmes de formations techniques et réglementaires nécessaires, ce redémarrage a pu être maîtrisé.

De plus, de nombreux aménagements ont continué à être mis en place pour assurer un niveau de qualité de service et de sécurité qui profite aux clients désireux de voyager.



GROUPEMENT LUXEMBOURGEOIS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE (GLAE)

Le Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE) représente les entreprises du secteur de l'espace au Luxembourg. Les entreprises membres du GLAE sont présentes dans toute la chaîne de valeur du secteur satellitaire à travers le segment spatial, le segment sol et les services (télécommunication, observation de la terre, navigation ...). Avec le lancement de l'initiative 'SpaceResources' en 2016, le GLAE accueille également des entreprises actives dans le domaine du 'New Space'. Plus récemment, des entreprises actives dans le secteur des données spatiales ont rejoint le groupement.

Le GLAE, via l'expertise de ses entreprises membres, s'est affirmé comme interlocuteur privilégié du gouvernement. Le GLAE est partenaire de la Luxembourg Space Agency (LSA) et contribue au développement des activités autour des grands piliers comme les télécommunications, les ressources spatiales et les données spatiales.

En vue du Conseil ministériel de la European Space Agency (ESA) de novembre 2022, le GLAE a rédigé une note avec ses recommandations au gouvernement pour faire évoluer le secteur spatial luxembourgeois. Ainsi, le GLAE a formulé des propositions sur le développement futur de l'écosystème 'spatial' luxembourgeois et son support financier, les programmes ESA, la politique spatiale de l'Union européenne, l'éducation et la formation ainsi que sur la promotion du secteur de l'espace luxembourgeois.

En 2022, les membres du GLAE ont eu l'occasion de visiter les laboratoires 'Space Systems and Resources' (LunaLab, Zero-Gravity Lab) du SnT et ont obtenu des informations intéressantes sur les activités et les projets du groupe de recherche en robotique spatiale. D'autres sujets à l'ordre du jour des réunions GLAE ont été la présentation de la première stratégie spatiale de défense du Luxembourg, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ainsi que l'impact du conflit en Ukraine sur le secteur luxembourgeois de l'espace et la cybersécurité.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

Le GLAE a également continué ses efforts pour sensibiliser les jeunes au secteur de l'espace et aux nombreuses possibilités de carrières technologiques qui s'offrent à eux. Ainsi, le GLAE offre son support aux étudiants luxembourgeois qui veulent participer à la Alpbach Summer School. Le GLAE est également partenaire de l'alliance UNIVERSEH - The European Space University for Earth and Humanity. Le GLAE est sponsor de l'Asteroid Day, journée internationale de sensibilisation et d'éducation sur les astéroïdes et soutient le hackathon 'SpaceHack' organisé par le Technoport, l'Université du Luxembourg et InTech.

Plusieurs membres du GLAE ont participé aux missions économiques au Portugal, Canada et en Corée du Sud

Au niveau européen, le GLAE est membre de l'association SME4SPACE, dont l'objectif est de faire entendre la voix des PME du secteur spatial européen.

www.glae.lu



GROUPEMENT ÉNERGIES MOBILITÉ LUXEMBOURG (GEML)

Lors de son assemblée générale 2022, les membres du Groupement Pétrolier Luxembourgeois ont décidé de changer de dénomination. Fondé en 1979, le Groupement Pétrolier Luxembourgeois a.s.b.l. (« GPL ») devient en 2022 le GROUPEMENT ÉNERGIES MOBILITÉ LUXEMBOURG a.s.b.l. (« GEML »). Ce changement de dénomination reflète le changement d'activités des fournisseurs de produits pétroliers au Luxembourg, qui deviennent désormais des fournisseurs multi-énergies pour la mobilité. Electricité, biocarburants ou encore hydrogène, les fournisseurs et les distributeurs s'adaptent à la demande croissante d'énergies bas carbone comme alternatives aux carburants traditionnels.

La crise sanitaire à peine surmontée, la guerre en Ukraine a secoué les marchés de l'énergie en 2022 et le marché du pétrole en particulier, aggravant une volatilité des prix déjà constatée depuis la crise Covid. Les sanctions économiques contre la Russie ont ainsi accentué les difficultés d'approvisionnement et ont déséquilibré les marchés pétroliers. En conséquence, le prix du baril de Brent a augmenté de 71,1% entre avril 2019 et octobre 2022 !

Afin de mitiger le choc sur les prix à la consommation, le gouvernement luxembourgeois a décidé de réduire temporairement les prix à la pompe à travers la baisse des accises sur les essences et le diesel et à travers une compensation financière pour le mazout de chauffage et le gaz. Or, les interventions des gouvernements français et belge pour pallier l'explosion des prix à la pompe étaient plus avantageuses, impactant la compétitivité du secteur au Luxembourg. Le résultat était que les ventes se sont écroulées jusqu'à 45% auprès des stations-services frontalières, notamment aux frontières françaises. Ainsi, les volumes de ventes annuels de produits pétroliers ont été loin des niveaux d'avant-crise, les ventes de diesel étant même nettement moins élevées qu'en 2021.

Le système des prix réglementés au Luxembourg n'étant pas adapté à la volatilité extrême des prix, le contrat de programme définissant le régime des prix officiels maxima a été amendé à plusieurs reprises pour prendre en compte les nouvelles réalités économiques du secteur. Avec la flambée des coûts énergétiques, opérationnels et salariaux, les nouveaux éléments de marges basés sur l'évolution des coûts sont entrés en vigueur en août 2022.

Par ailleurs, le GEML a fourni les éléments nécessaires permettant au ministère de l'Énergie de définir la nouvelle obligation de mise en œuvre de biocarburants pour 2023, prévoyant un objectif d'utilisation de biocarburants à raison d'au moins 8% et un objectif de réduction de 6% des gaz à effet de serre.

En outre, le Groupement a fourni les éléments nécessaires permettant au ministère de la Mobilité de mettre en application au Luxembourg les dispositions du règlement d'exécution (UE) 2018/732 relatif à l'affichage d'une comparaison de prix des carburants par motorisation. Ce règlement prévoit qu'une affiche de comparaison des prix doit se faire dans toutes les stations-services vendant des carburants alternatifs.

Finalement, le GEML s'est positionné face au développement de l'infrastructure de recharge relatif à la mobilité électrique.

www.petrol.lu

ASSOCIATIONS SECTORIELLES



INDUSTRIE LUXEMBOURGEOISE DES ÉQUIPEMENTIERS DE L'AUTOMOBILE (ILEA)

L'association sectorielle 'Industrie Luxembourgeoise des Équipementiers de l'Automobile (ILEA) regroupe les entreprises spécialisées dans la fabrication de composants automobiles et les entreprises fournisseurs de services pour le secteur de l'automobile.

En 2022, l'industrie automobile a été fortement impactée par la crise sanitaire, par la pénurie de composants électroniques ainsi que par les conséquences de la guerre en Ukraine. La production des équipementiers de l'automobile a souffert de la pénurie de composants, de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières. Le secteur automobile s'attendait à une reprise en 2022, mais le conflit Ukraine - Russie a engendré des problèmes d'approvisionnement, accentués par le confinement en Chine. Malgré la situation de crise, le secteur automobile doit faire face à de nombreux défis de transformation, liés à la transition des motorisations vers l'électrique et à la digitalisation qui nécessitent d'importants investissements et efforts en recherche, développement et innovation.

Beaucoup d'entreprises du secteur des équipementiers de l'automobile ont fait appel aux différentes mesures de soutien prévues dans le paquet 'Neistart Lëtzebuerg' pour lancer d'importants projets d'investissements dans les domaines de la digitalisation et de l'amélioration de l'efficacité énergétique. Les entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie ont pu bénéficier du nouveau régime d'aides qui est entré en vigueur en juillet 2022.

En 2022, les membres de l'ILEA ont eu l'occasion de visiter le site de production du groupe Accumalux à Kockelscheuer et de s'échanger avec les responsables sur place. Les sujets à l'ordre du jour en 2022 comprenaient le coût de l'énergie, la décarbonisation de l'automobile et son impact sur le marché du travail, la pénurie des matériaux et puces électroniques, les problèmes d'approvisionnement, le défi de la cybersécurité dans le domaine de l'automobile.

Au niveau européen, l'ILEA est membre de l'association européenne CLEPA (European Association of Automotive Suppliers). L'action de lobbying de la CLEPA auprès de la Commission européenne porte sur des sujets multiples : le développement durable dans la chaîne de valeur du véhicule, les normes CO2, la fabrication des puces électroniques, le Green Deal, l'intelligence artificielle... En 2022, l'ILEA a participé aux réunions des directeurs des associations nationales CLEPA et à différents groupes de travail thématiques. En outre, l'ILEA a régulièrement informé ses membres sur les activités et sujets traités par l'association européenne.

www.ilea.lu



LUXEMBOURG SAP USER GROUP (LSUG)

Le Luxembourg SAP User Group (LSUG) regroupe actuellement quelque 15.000 utilisateurs SAP au Luxembourg. En 2022, le LSUG a continué de renforcer ses liens avec le SUGEN (SAP User Group Executive Network), plateforme d'échange et d'informations pour les utilisateurs SAP au niveau international, ainsi qu'avec le User group France (USF). Les membres du LSUG ont accès à l'offre de services du SUGEN (webinars, conférences, accès au « SAP knowledge center », etc..) et disposent d'un canal de communication privilégié avec SAP.

Par ailleurs, le LSUG a continué d'agir comme plateforme d'échange de bonnes pratiques, et la coopération plus étroite avec SAP permet d'adresser des problématiques particulières à l'implémentation de SAP au Luxembourg de façon plus efficace. Finalement, le LSUG a organisé une visite virtuelle du « SAP Expérience Center » à Bruxelles et a continué de supporter l'ADEM dans le cadre de la mise en place d'un programme de formation pour les demandeurs d'emploi autour des technologies SAP afin de combler le manque de ressources SAP qualifiées au Luxembourg.

www.lsug.lu

ORGANISATIONS dans lesquelles la FEDIL est représentée

BUSINESSEUROPE



En 2022, les travaux de l'association patronale européenne BusinessEurope ont suivi de près la panoplie des mesures de soutien à l'industrie qui s'imposaient dans la foulée de la crise de l'énergie, tout en veillant à la préservation du marché unique de l'Union européenne.

À côté de ces thématiques portant sur d'importants enjeux qui ont été et restent prioritaires, l'agenda de BusinessEurope était axé sur les dossiers européens relatifs au paquet climatique et à la transition verte, à la transformation numérique, au droit des sociétés et à la gouvernance d'entreprise durable, au marché intérieur de l'UE ainsi que sur des sujets internationaux et sociaux. Tout au long de l'année, la FEDIL a activement contribué aux travaux de BusinessEurope.

En ce qui concerne les lois européennes sur le climat, BusinessEurope a suivi très attentivement tous les

dossiers formant le paquet « Fit for 55 », c'est-à-dire l'ensemble de propositions visant à réviser et à actualiser la législation de l'UE ainsi qu'à mettre en place de nouvelles initiatives dans le domaine de la politique climatique. BusinessEurope a également travaillé sur le dossier de la révision de la taxonomie européenne qui désigne une classification des activités économiques ayant un impact favorable et durable sur l'environnement et dont l'objectif est d'orienter les investissements vers des activités vertes.

Sur le volet digital, BusinessEurope a continué son travail de suivi et de lobbying sur la proposition de règlement relatif à l'intelligence artificielle (AI Act). De plus, l'association a finalisé sa position sur la proposition de loi européenne sur les données (Data Act), en revendiquant que le partage de données stimulé par la loi préserve la liberté contractuelle des entreprises, prévoit une compensation adéquate

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

pour la mise à disposition des données et garantit des obligations exécutoires claires pour les tiers recevant des données.

En outre, en 2022, BusinessEurope était engagée à défendre les intérêts des entreprises dans le cadre de nouvelles propositions législatives concernant le droit des sociétés et la gouvernance d'entreprise durable, telles que la nouvelle directive relative aux informations extra-financières à fournir par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting) et la proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (Corporate Sustainability Due Diligence). Concernant la première, qui a été adoptée et est en cours de transposition par les États membres de l'UE, BusinessEurope a également commenté en détail tous les standards élaborés par le European Financial Reporting Advisory Group. Pour ce qui est de la seconde, l'association a rédigé une position exhaustive qui revendique une approche réalisable pour les entreprises européennes, préservant leur compétitivité et évitant de fragmenter le marché intérieur européen. Finalement, BusinessEurope a commenté la proposition de la Commission européenne d'interdire les produits issus du travail forcé sur le marché de l'UE, en plaidant pour une législation qui ne soit pas discriminatoire et présente un champ d'application clairement défini.

Sur le volet du marché intérieur, BusinessEurope a travaillé sur l'initiative dite « instrument du marché unique pour les situations d'urgence » (Single Market Emergency Instrument), appelant à en assurer la proportionnalité lorsqu'il s'agit d'anticiper des situations de crise et de déclencher

certaines mesures, telles que le stockage ou partage des réserves, la réorientation de la production ou encore la priorisation des commandes publiques. Par ailleurs, BusinessEurope a suivi la stratégie de normalisation européenne applicable dans le marché unique (Standardisation Strategy).

Dans le domaine des relations internationales, BusinessEurope était impliquée dans plusieurs dossiers ayant trait aux politiques de commerce international, comme le U.S. - EU Trade and Technology Council, le commerce entre l'UE et l'Afrique, les relations entre l'UE et le Royaume-Uni, dont les enjeux restants du Brexit, ainsi que les relations commerciales avec la Chine. Vers la fin de l'année 2022, BusinessEurope a réalisé une analyse approfondie de la loi sur la réduction de l'inflation des États-Unis pour en souligner les conséquences potentielles pour l'industrie européenne.

Finalement, sur les dossiers sociaux, BusinessEurope a été mandatée de négocier avec les autres partenaires sociaux européens sur le télétravail et le droit à la déconnexion. Ces négociations ont débuté en octobre 2022 et dureront jusqu'en juillet 2023, devant aboutir à la rédaction d'initiatives législatives européennes. Dans ce contexte, BusinessEurope a également travaillé sur les sujets relatifs à la pénurie des talents ainsi qu'à la migration et à l'emploi au sein de l'Union européenne.

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE



L'UEL représente les entreprises auprès du gouvernement et des groupes parlementaires et œuvre pour une économie durable et prospère pour le pays, ses habitants et ceux qui y travaillent. En 2022, l'instabilité politique et économique sur le plan international et la crise énergétique sont venues compliquer la reprise de l'activité économique des entreprises encore affaiblies par la crise sanitaire. A ces défis s'ajoutent la pénurie de main-d'œuvre et la baisse d'attractivité et de compétitivité du Luxembourg et de ses entreprises, tous secteurs d'activité confondus. Dans ce contexte, à travers ses échanges avec les représentants politiques et les partenaires sociaux, l'UEL a échangé et émis tout au long de l'année des recommandations en matière de politique d'emploi, fiscale et de sécurité sociale favorable aux entreprises.

Tripartite

La gestion de la crise énergétique et de l'inflation a été au centre des préoccupations de l'UEL et de ses membres qui ont œuvré ensemble face aux enjeux rencontrés par les entreprises. Deux réunions du Comité de coordination tripartite se sont déroulées en 2022. Lors de la 1^{re} tripartite de mars, l'UEL a montré la gravité et l'urgence de la situation pour les entreprises, tous secteurs économiques confondus. La crise en Ukraine, s'inscrivant par ailleurs à la suite de deux ans de pandémie, entraîne une explosion de l'ensemble des coûts de production (énergie mais aussi les matières premières et biens intermédiaires). Sur base de ces considérations, la tripartite a décidé de prendre ses responsabilités et de répondre à cette situation exceptionnelle via un Solidaritéspak qui prévoyait un paquet de mesures visant d'une part à venir en aide aux entreprises pour leur permettre de faire notamment face à l'explosion des prix des produits énergétiques et d'autre part, à soutenir les salariés/ménages pour compenser la perte du pouvoir d'achat. Pour les moins bien lotis, une compensation supplémentaire a été prévue. Citons notamment le report de la tranche d'indexation

de juillet 2022 à avril 2023 en contrepartie d'un crédit d'impôt énergie (CIE) dégressif. Au vu de l'évolution encore plus dramatique de l'inflation, une 2^e tripartite a eu lieu en septembre 2022. Celle-ci a abouti à un ensemble de mesures devant freiner l'inflation ; ce qui de facto limite le nombre d'indexations à supporter par les entreprises. Les entreprises bénéficient, quant à elle, d'une certaine prévisibilité puisque le gouvernement s'est engagé à supporter une éventuelle 3^e tranche d'indexation en 2023.

Conseil économique et social (CES)

Dans le cadre du CES, l'UEL a réalisé une position commune avec les organisations professionnelles sur les leçons à tirer de la gestion luxembourgeoise de la crise du Covid-19. Par ailleurs, lors des entrevues avec le gouvernement et les syndicats nationaux dans le cadre du CES, de la procédure dite du « Semestre européen », l'UEL s'est impliquée pour renforcer la compétitivité des entreprises et consolider la croissance de l'économie nationale. Dans cette perspective et dans un esprit constructif, les représentants salariaux et patronaux ont proposé une nouvelle procédure quant à la consultation nationale autour de la procédure nationale. Ce fut un succès puisque cette proposition a été acceptée par le gouvernement ; la nouvelle procédure nationale sera applicable à partir de 2023. Jusqu'en 2023, la vice-présidence du CES a été assurée par Jean-Jacques Rommes, administrateur de l'UEL, pour le compte du groupe patronal. Les collaborateurs de l'UEL et membres du Comité exécutif, dont aussi les directeurs de la FEDIL et de l'UEL, sont activement impliqués dans la rédaction des avis de cette institution.

Emploi

Au niveau emploi, la crise sanitaire a occupé le devant de la scène début 2022 dans le cadre des discussions entre les partenaires sociaux et les ministères compétents relatives aux relations de travail. Au cours de l'année, l'UEL a traité des dossiers nationaux et européens tels que le projet de loi relatif au droit à la déconnexion, inspiré de l'avis du Conseil économique et social de 2021, et la transposition en droit national de la directive (UE) 2019/1158 sur la conciliation vie privée et vie professionnelle. L'UEL a aussi participé à différentes consultations en matière de sécurité et santé au travail, d'organisation du temps de travail et de salaire social minimum menées par la Commission européenne et par le LISER (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research). L'UEL et ses membres ont

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

également participé aux travaux menés par l'OCDE qui vise à élaborer une stratégie nationale sur les compétences. Dans le cadre de leur partenariat, l'ADEM et l'UEL ont mené des réflexions pour définir des critères quantitatifs permettant de déterminer les métiers en pénurie et les métiers très en pénurie qui pourraient servir de référence pour les actions à mener en termes d'attraction des talents et de formation, dans la continuité des études sectorielles menées par l'ADEM en collaboration avec les organisations patronales sur les tendances actuelles et futures au niveau des métiers et compétences au Luxembourg.

Fiscalité

Pour ce qui est de la thématique fiscale, l'UEL, avec le soutien de la Chambre de Commerce, a représenté les intérêts de ses membres en 2022 sur les différents sujets suivants : fiscalité des entreprises (innovation, transposition des règles de fiscalité européenne et OCDE (en cours et à venir)), fiscalité des salariés (talents, télétravail et frontaliers), fiscalité indirecte (impact de l'adaptation de certaines règles TVA) et sécurité juridique. A cet effet, l'UEL a eu des échanges réguliers avec les autorités fiscales et les différentes parties prenantes. Par ailleurs, l'UEL a été en contact régulier avec les entreprises membres de la FEDIL afin de recueillir leurs commentaires et représenter au mieux leurs intérêts. Plus spécifiquement, l'UEL et ses membres ont réalisé une enquête relative à la pratique du télétravail transfrontalier dans les entreprises luxembourgeoises. Les données récoltées fournissent des informations précises sur les avantages, inconvénients et freins au télétravail transfrontalier selon le type d'entreprise et de secteur d'activité et ont servi à formuler des recommandations en la matière. L'UEL a également activement participé aux échanges ayant abouti à l'Accord tripartite du 28 septembre 2022 qui inclut notamment une modernisation de la bonification d'impôt pour investissement en vue de soutenir les entreprises investissant dans les domaines stratégiques de la transition digitale et écologique. Enfin, l'UEL a répondu aux consultations publiques lancées par la Commission européenne sur les dernières propositions de directives issues du projet de Fiscalité des entreprises pour le XXI^e siècle (proposition de directive visant à lutter contre l'utilisation d'entités et de constructions juridiques « écrans » à des fins fiscales - « Unshell » et proposition de directive visant à instaurer une prime en faveur de la réduction de la polarisation dettes/fonds propres - « DEBRA »). L'UEL met également sa compétence en matière de fiscalité à disposition de

la FEDIL pour la représenter au sein d'organisations comme BusinessEurope et Business at OECD.

Sécurité sociale

À travers sa présence dans les institutions de la sécurité sociale en tant que gestionnaire, l'UEL s'investit pour un système de santé de qualité, équitable, accessible et efficient, tant d'éléments indispensables à un système de santé efficient, durable et attractif auquel le Luxembourg adhère. Dans ce contexte, elle a émis des propositions dans le cadre des travaux du Gesondheetdësch et du comité de coordination quadripartite.

Pour ce qui est du système de pension, comme déjà soulevé à maintes reprises par l'UEL, la question de sa viabilité se pose. Le système sera déficitaire dès 2027, un épuisement des réserves prévu en 2047, et on est confronté à une population de plus en plus vieillissante. Conscient de cela, le gouvernement a chargé le Conseil économique et social (CES) qui réunit ses représentants et les partenaires sociaux, d'élaborer un avis pour 2023. L'UEL et ses membres participent aux travaux et sont d'avis que de petites adaptations maintenant sont plus simples et plus équitables - pour les pensionnaires actuels et pour les générations futures - que de grands changements plus tard.

Par son engagement en matière d'accidents du travail dans la stratégie VISION ZERO, l'UEL, ses membres et les employeurs s'investissent au-delà du cadre légal dans la prévention des accidents du travail. Dans ce contexte a eu lieu la 15^e édition du Forum Sécurité et Santé au Travail le 26 octobre 2022 à Luxexpo, organisée par l'AAA, l'UEL et l'INDR. C'était l'occasion de présenter les nouveaux objectifs 2023-2030 de la stratégie nationale VISION ZERO soutenue par le gouvernement, et de rassembler tous les acteurs indispensables pour une bonne politique de sécurité et santé au travail afin de mettre en place des actions sectorielles plus ciblées pour l'avenir. Les quatre lauréats du Prix Sécurité-Santé au Travail, à savoir Ceratizit Luxembourg, Syndicat Intercommunal CNI Syrdall Schwemm, Cocottes et Sodexo Luxembourg, ont été récompensés durant le Forum.

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR)

L'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR), créé par l'UEL, a poursuivi en 2022 sa mission de guider les entreprises nationales dans l'adoption de la RSE afin qu'elles contribuent au développement durable et à l'amélioration de leur compétitivité et leur image. Plus de 280 entreprises sont actuellement labellisées ESR, dont l'UEL, et quelque 1.600 ont été sensibilisées.

En 2022, l'UEL et l'INDR ont remis le Prix du progrès économique durable de la Fondation Alphonse Weicker, qui récompense une entreprise labellisée ESR ayant démontré sa contribution au développement durable, à l'entreprise Bamolux Sàrl tandis que Shime Sàrl a reçu le prix associé, délivré par BGL BNP Paribas. L'UEL et l'INDR ont par ailleurs contribué à la signature par 50 entreprises luxembourgeoises du Pacte national « Entreprises et droits de l'Homme ». Le Pacte

national est un engagement volontaire qui s'adresse aux dirigeants d'entreprise souhaitant mettre en œuvre les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Finalement, l'INDR, la Chambre de Commerce et IMS (Inspiring More Sustainability) ont présenté le premier panorama du développement durable au Luxembourg, une enquête qui établit un état des lieux de la mise en œuvre de mesures durables au sein des entreprises.

L'UEL tient à remercier la participation active des collaborateurs de la FEDIL aux différents groupes de travail.

Par ailleurs, la FEDIL est représentée dans plusieurs autres organisations nationales, dont les rapports d'activités peuvent être consultés sur les sites internet respectifs.



www.clusterforlogistics.lu



www.nyuko.lu



www.ecobatterien.lu



Service de Santé au Travail de l'Industrie
www.sti.lu



www.luxinnovation.lu



CALENDRIER 2022

- **20 janvier : Conférence sur la décarbonisation du secteur de l'industrie**

La FEDIL a organisé un webinar pour présenter les résultats de son étude réalisée auprès des industries intensives en énergie afin d'identifier le potentiel de réduction des émissions de CO₂. Lors de la conférence, plusieurs experts d'entreprises membres ont corroboré, cas à l'appui, les conclusions de l'étude ou fait découvrir de nouvelles solutions technologies ou initiatives en matière de décarbonisation.

- **24 janvier : Message du Nouvel An**

En raison du report de la Réception du Nouvel An des entreprises de la FEDIL, Michèle Detaille et le Premier ministre Xavier Bettel ont adressé leurs vœux de nouvel an et leurs messages politiques dans une vidéo, diffusée via le site internet de l'association.

- **27 janvier: Réunion de la plateforme européenne de l'UEL avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE**

Participant à la réunion virtuelle de la plateforme européenne de l'UEL avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE, la FEDIL a présenté ses points de vue concernant les propositions législatives de la Commission européenne sur l'intelligence artificielle, la directive « NIS 2.0 » ainsi que la gouvernance d'entreprise durable et le devoir de diligence des entreprises.

- **16 février : Salon d'information « Deng Zukunft – Däi Wee », Esch/Belval**

La FEDIL a participé à « Deng Zukunft - Däi Wee », un salon d'information pour les jeunes et les parents, organisé par le Service National de la Jeunesse à Esch/Belval. Un public très varié avait l'occasion de s'informer au stand de la FEDIL sur le paysage industriel luxembourgeois en général ainsi que sur les opportunités de carrière, possibilités de formation et tendances futures de l'emploi dans l'industrie.

CALENDRIER 2022

▪ 8 mars : Conférence de presse sur les qualifications de demain dans le domaine des TIC

En présence du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Claude Meisch, du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire Georges Engel ainsi que des partenaires de l'enquête, la FEDIL a présenté les résultats de l'enquête 2022 sur « Les qualifications de demain dans le domaine des TIC » à l'occasion d'une conférence de presse. L'enquête réalisée par la FEDIL et l'ABBL porte sur les prévisions d'embauche des entreprises dans le domaine des technologies de l'information et de la communication dans les deux années à venir.

▪ 29 mars : Journée de l'Économie

La 15^e Journée de l'Économie, organisée par le ministère de l'Économie, la Chambre de Commerce et la FEDIL, en coopération avec PwC Luxembourg, portait sur le thème : « Facing crises - Where do we stand? Ready for the next one? ». Les présentations et discussions se sont déroulées en présence d'économistes, d'historiens, de représentants du gouvernement, dont le ministre de l'Économie Franz Fayot, de représentants variés du secteur privé et de nombreux autres intervenants internationaux. Michèle Detaille et René Winkin participaient aux débats au nom de la FEDIL.

▪ 31 mars : Conférence GAIA-X Luxembourg

Organisée par le Luxembourg Gaia-X Regional Hub, avec le soutien de Cloud Community Europe Luxembourg, FEDIL, ICTLuxembourg et Luxinnovation, l'édition 2022 de la conférence Gaia-X était intitulée « EU's most important aspiration in a generation - challenges & first achievement ». L'événement réunissait des orateurs nationaux et internationaux pour présenter les défis et l'avancement de l'initiative Gaia-X, moyennant notamment des projets concrets. La FEDIL était par ailleurs invitée à participer à la table ronde.

▪ 12 avril : Jobday ADEM-FEDIL

En collaboration avec l'ADEM, la FEDIL et le groupement des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics ont organisé une nouvelle édition du Jobday sous forme de « Speed-Dating » dédié aux profils touchant le secteur de la construction. S'inscrivant dans le programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » conclu entre l'UEL et le gouvernement, ce Jobday a permis à 23 entreprises membres de la FEDIL de rencontrer des demandeurs d'emploi pour un premier entretien.

▪ 20 avril : Manifestation de clôture du Job Shadow Day

Organisée par Jonk Entrepreneuren Luxembourg en collaboration avec la FEDIL, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce, la 12^e édition du programme Job Shadow Day s'est déroulée du 28 mars au 1^{er} avril 2022. L'initiative a permis à 152 élèves de découvrir le rôle de dirigeant d'entreprise. Au total, 21 établissements scolaires et 88 entreprises ont participé à cette édition. Pour la manifestation de clôture, plusieurs acteurs du monde économique ont été invités à participer à un panel de discussion sur la digitalisation et le travail de demain.

▪ 21 avril : Assemblée générale de la FEDIL

L'assemblée générale de la FEDIL s'est tenue le 21 avril 2022 pour approuver le rapport d'activité, les comptes de l'exercice 2021, le budget 2022 et les nominations statutaires.

Pour ce qui est de la partie politique, le ministre de l'Économie Franz Fayot s'est joint aux quelque 150 chefs d'entreprise et invités. Dans son allocution, Michèle Detaille s'est attardée sur la flambée des prix énergétiques, aggravée par la guerre menée par la Russie en Ukraine. Elle est également revenue sur le paquet de mesures décidées dans le cadre de la tripartite, tout en exigeant des solutions plus durables susceptibles d'adapter la demande. Pour corroborer ce discours, plusieurs témoignages de membres de la FEDIL ont été diffusés par vidéo, illustrant certains sujets d'actualité. Dans son intervention, le ministre de l'Économie Franz Fayot a pris acte des revendications de l'industrie, tout en passant en revue les mesures et initiatives récentes du gouvernement en faveur de l'industrie et des entreprises.

Au niveau du conseil d'administration, l'assemblée générale a procédé à la nomination d'Olivier Coekelbergs (EY Luxembourg) et d'Alex Schumann (Goodyear Operations), en remplacement de Georges Kioes (pour Deloitte) et de Silvia Sitzen (Goodyear Operations) qui quittent le conseil d'administration de la FEDIL.

▪ 21 avril : Conférence de presse AG

A l'occasion de son assemblée générale, la FEDIL a convié la presse luxembourgeoise pour lui présenter le rapport de ses activités de l'année 2021 et les principales informations en relation avec l'assemblée générale ainsi que d'aborder les sujets d'actualité ayant trait à l'industrie et aux entreprises.

▪ 28 avril : Visioconférence « Présentation du Data Act »

La FEDIL a invité ses membres et leurs experts plus spécialement concernés à participer à la présentation par la Commission européenne de la proposition de règlement relatif aux règles harmonisées concernant l'accès équitable aux données et leur utilisation (« loi sur les données »). L'objectif de cette conférence était d'informer sur les différentes facettes de la proposition de règlement et de recueillir les points de vue des membres pour comprendre l'impact et les défis que ce règlement pourrait poser aux organisations concernées.

▪ 12 mai : Le Printemps des Entreprises de la FEDIL

Après deux rendez-vous manqués en raison de la crise du Covid-19, la FEDIL a accueilli quelque 400 invités issus du monde économique, politique, institutionnel ainsi que des entreprises membres de la fédération à l'occasion du « Printemps des Entreprises » qui se tenait le 12 mai à la Luxexpo.

La soirée était ponctuée par le discours de Michèle Detalle, exposant les préoccupations des entreprises face aux énormes défis présents et les attentes de l'industrie à l'égard du monde politique, par la présentation de l'orateur de la soirée Geert Van Poelvoorde, directeur général d'ArcelorMittal Europe et président d'Eurofer portant sur la décarbonisation de l'industrie de l'acier européenne ainsi que par l'allocution du Premier ministre Xavier Bettel. Comme le veut la tradition, la soirée s'est clôturée par un cocktail dînatoire et un agréable moment de networking.

▪ 27 mai - 11 juin : Conférence internationale du Travail

En tant que représentante des employeurs, la FEDIL a fait partie de la délégation luxembourgeoise qui participait à la 110^e session de la Conférence internationale du Travail (CIT) de l'Organisation internationale du Travail. Réunis en séance à Genève ou par visioconférence, les délégués du monde entier se sont ainsi rencontrés pour trouver des solutions aux défis de l'avenir du monde du travail.

▪ 2 et 3 juin: Conseil des présidents de BusinessEurope, Prague, République tchèque

Sur invitation de la Confédération de l'industrie de la République tchèque, la FEDIL a participé à la réunion biannuelle du Conseil des présidents de BusinessEurope. A cette occasion, les représentants des fédérations industrielles ont eu l'occasion d'aborder des questions commerciales essentielles et de discuter des priorités politiques de la prochaine présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne en matière de commerce et d'économie. Par ailleurs, le Conseil des présidents a élu à l'unanimité Fredrik Persson pour succéder à Pierre Gattaz en tant que président de BusinessEurope.

▪ 9 juin : Campusmesse NEXT 2022, Sarrebruck, Allemagne

La FEDIL a participé à la foire universitaire Campusmesse NEXT 2022 organisée par l'Université de la Sarre sur le campus universitaire à Sarrebruck. Sur le stand d'exposition de la FEDIL, les étudiants pouvaient s'informer sur le travail au Luxembourg ainsi que sur les différents secteurs et industries représentés par la FEDIL. Par ailleurs, les représentants de la FEDIL ont relayé des offres de stage ou d'emploi de ses membres.

CALENDRIER 2022

▪ 20 et 21 juin: Tag der Industrie

Sur invitation du BDI - Bundesverband der Deutschen Industrie, René Winkin a participé à Berlin au « Tag der Industrie 2022 ». Placée sous le titre « Scaling the new », la conférence sur l'avenir avec des impulsions de l'économie, de la politique et de la société a notamment accueilli le chancelier Scholz qui a réaffirmé son engagement envers l'industrie.

▪ 11 juillet : Séminaire « Hausse brutale du prix des matières premières : que faire ? »

En collaboration avec Arendt et la Chambre de Commerce, la FEDIL a invité ses membres à un séminaire sur le thème « Hausse brutale du prix des matières premières : que faire ? ». Le séminaire avait pour objectif de présenter, moyennant témoignages et débats, le contexte économique et les difficultés pratiques rencontrées par les acteurs économiques, en particulier par les industriels et par les professionnels de l'immobilier et de la construction.

▪ 13 juillet : Séance d'information à destination des nouveaux membres

A l'occasion d'une séance d'information et de bienvenue pour les nouveaux membres, les activités principales de la FEDIL et les grands projets en cours ont été présentés. Après un tour de table des représentants de 10 nouveaux adhérents, la réunion a été suivie d'un moment de networking, permettant de faire connaissance avec l'équipe de la FEDIL et les nouveaux membres.

▪ 29 et 30 août: Rencontre des Entrepreneurs de France

La FEDIL était présente à la Rencontre des Entrepreneurs de France, organisée par le MEDEF à Paris. Autour du thème central « Euro Visions », le dialogue de haut niveau entre les dirigeants politiques français et le monde des entreprises se concentrait sur les sujets de la transition et de la sécurité des approvisionnements énergétiques et sur la question de la réindustrialisation.

▪ 2 septembre : Visite « MEPs meet Industry »

La FEDIL a invité les députés européens luxembourgeois à une première matinée de rencontres avec l'industrie. La visite a conduit Marc Angel, Charles Goerens, Christophe Hansen, Tilly Metz et Isabel Wiseler-Lima ainsi que la délégation de la FEDIL chez les entreprises membres LuxPET à Bascharage et Eurofoil à Dudelange. Au programme figuraient une visite des installations de production respectives et un échange de vues sur des grands défis qui aujourd'hui préoccupent industriels et entrepreneurs.

▪ 13 septembre : Deutscher Arbeitgebertag 2022

Une petite délégation de la FEDIL a assisté au « Deutscher Arbeitgebertag 2022 », rencontre de haut niveau organisée à Berlin par le BDA, la fédération des associations patronales allemandes. Aussi bien les représentants politiques que les acteurs économiques donnaient des messages forts qui s'articulaient autour de la gravité de la situation conjoncturelle, de la flambée des prix de l'énergie et des transformations technologiques.

▪ 20 septembre - 6 octobre : DIH on Tour

Après le succès de la première édition en 2021, le Luxembourg Digital Innovation Hub (L-DIH), la FEDIL et Luxinnovation ont organisé un nouveau programme « DIH ON TOUR » afin de mieux comprendre les besoins des entreprises et de mieux les accompagner dans leur démarche « Industrie 4.0 ». Pendant trois semaines, l'équipe DIH a visité en bus 9 zones industrielles au Luxembourg avec l'objectif de rencontrer les entreprises et leur personnel en face à face. L'initiative a attiré pas moins de 250 participants de 80 entreprises différentes.

▪ 29 septembre : Réunion entre la FEDIL, VBO-FEB, VNO-NCW et le Commissaire européen à la Justice

Ensemble avec les fédérations nationales belge (VBO-FEB) et néerlandaise (VNO-NCW), la FEDIL a participé à Bruxelles à des discussions constructives avec le Commissaire européen à la Justice Didier Reynders. Cette réunion de haut niveau portait sur des questions d'actualité de l'UE, notamment la proposition de l'UE sur le devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité et l'urgence énergétique.

▪ 27 septembre : Workshop « La contribution du numérique face à la crise énergétique »

La FEDIL a invité ses membres à un workshop, dont l'objectif était d'identifier des pistes pour aller vers la sobriété énergétique dans l'utilisation de solutions et produits digitaux. Ces réflexions ont abouti à un guide de recommandations destiné à supporter les prises de décisions en entreprise pour réduire la consommation énergétique du numérique.

▪ 29 septembre : Réunion entre la FEDIL, VBO-FEB, VNO-NCW et l'Union Benelux

Les trois fédérations du Benelux - la FEDIL, la Fédération des entreprises de Belgique (VBO-FEB) et la fédération d'employeurs néerlandaise (VNO-NCW) - ont rencontré l'Union Benelux et ont discuté ensemble d'idées concrètes pour une coopération fructueuse au bénéfice des résidents et des entreprises des trois pays.

▪ 30 septembre : Unicareers 2022

La FEDIL a participé au salon Unicareers, évènement officiel de l'Université du Luxembourg qui s'est tenu à Luxexpo. Le salon a été un franc succès avec plus de 200 étudiants ou jeunes demandeurs d'emploi rencontrés sur le stand d'exposition de la FEDIL, que nos conseillers-experts ont pu renseigner sur le travail au Luxembourg ainsi que sur les différents secteurs et industries représentés par la FEDIL. Par ailleurs, la FEDIL a relayé des offres de stage ou d'emploi de ses membres susceptibles de correspondre à leur profil.

▪ 3 octobre : Cercle des chefs du personnel

La première session d'information à l'attention des responsables des ressources humaines a permis de traiter les sujets suivants : conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne ; l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants ; élargissement de l'accès au congé de paternité ; chômage partiel et mesures décidées suite à la tripartite de mi-septembre ; protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union (ministère de la Justice) ; traitement fiscal des suppléments de salaire (Adm. des Contributions directes).

▪ 12 octobre : Jobday ADEM-FEDIL

En collaboration avec l'ADEM, la FEDIL a organisé un Jobday sous forme de « Speed-Dating » dédié aux profils en relation avec le secteur de l'industrie. L'initiative s'inscrit dans le programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » conclu entre l'UEL et le gouvernement. 94 candidats ont saisi l'occasion pour entrer en contact avec les 24 entreprises participantes

▪ 21 octobre : Haut Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie

La FEDIL a activement participé aux discussions du HCI, présidé par le ministre de l'Économie Franz Fayot et avec la participation de la ministre de l'Environnement Joëlle Welfring et du ministre de l'Énergie Claude Turmes. L'ordre du jour portait sur l'avancement de l'étude sur la décarbonisation de l'industrie, suivi d'une présentation de la situation compétitive de l'industrie luxembourgeoise par la FEDIL. Les participants se sont encore concertés par rapport à la flambée des prix énergétiques dans le secteur industriel et ont analysé les mesures prises par le gouvernement pour y faire face.

▪ 24 - 27 octobre : Voyage d'études en Israël

Avec le soutien du Luxembourg Trade and Investment Office à Tel Aviv, la FEDIL a organisé un voyage d'étude en Israël, axé sur l'industrie des technologies de l'information et de la communication. La délégation était composée de représentants de l'industrie des TIC, du gouvernement et d'institutions de recherche publiques. Au cours du voyage, la délégation a rencontré des acteurs locaux de l'écosystème TIC israélien, notamment des entreprises, startups, universités, centres R&D, incubateurs, organismes gouvernementaux, afin de comprendre et de mieux appréhender la politique israélienne, d'en découvrir les différentes facettes et de renforcer la relation commerciale et l'échange d'expériences en matière de TIC entre Israël et le Grand-Duché.

CALENDRIER 2022

▪ 24 novembre : Remise du Prix de l'Innovation 2022

La cérémonie de remise du Prix de l'Innovation de la FEDIL a eu lieu en présence du ministre de l'Économie Franz Fayot, de nombreux invités, des membres du jury ainsi que des lauréats de la promotion 2022. Pour cette 25^e édition du Prix de l'Innovation, 14 projets avaient été introduits, parmi lesquels le jury d'experts a attribué trois prix, à savoir :

1. Catégorie PRODUCT : « Solar panel cleaning robot - SolarCleanso B1 » de SolarCleanso S. à r.l.
2. Catégorie DIGITAL : « Dynamic Pricing and Digital Sales » de Cargolux Airlines International S.A.
3. Catégorie PROCESS : « Ultra-High Performance (UHP) product development optimization process » de Goodyear Innovation Center Luxembourg

La soirée a également été ponctuée par le discours de Michèle Detaille et une intervention du Luxembourg Digital Innovation Hub (L-DIH), présentant une série d'actions menées en faveur de la transformation digitale de l'industrie luxembourgeoise, et plus particulièrement des cas d'usage de l'intelligence artificielle dans l'industrie.

▪ 17 novembre: Visioconférence « New Cyber Resilience Act proposal »

La FEDIL a invité ses membres à participer à une présentation en ligne de la loi sur la cyber-résilience, avec participation de la Commission européenne. L'objectif de cette conférence était d'informer sur les différentes facettes de la proposition de règlement, notamment en ce qui concerne les nouvelles mesures auxquelles les organisations concernées pourraient devoir se conformer et de recueillir le point de vue des entreprises.

▪ 24 et 25 novembre: Conseil des présidents de BusinessEurope, Stockholm, Suède

Sur invitation de la Confédération des entreprises suédoises, la FEDIL a participé à la réunion biennale du Conseil des présidents de BusinessEurope à Stockholm. Au cours de deux jours de discussions, les représentants des 40 fédérations membres ont eu l'occasion de présenter leurs priorités pour la présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne débutant le 1^{er} janvier 2023. En outre, ils ont discuté avec le commissaire Thierry Breton de la manière dont l'UE devrait soutenir l'industrie pendant la crise énergétique, tout en préservant le Marché unique.

La FEDIL a également rencontré S.E. Annika Molin Hellgren, l'ambassadrice de Suède en Belgique et au Luxembourg, pour exposer les priorités pour les entreprises européennes et luxembourgeoises, en ligne avec la déclaration de Stockholm de BusinessEurope.

▪ 1 décembre: Workshop « Luxembourg AI Regulatory Sandboxes »

Dans le cadre de son projet « Luxembourg AI Regulatory Sandboxes », la FEDIL, conjointement avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de la Commission européenne et le SMC (Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique), a invité ses membres à un workshop destiné à exposer l'approche du Grand-Duché en matière de bacs à sable réglementaires pour l'IA, les conditions de création de ceux-ci ainsi que les mesures de soutien à l'innovation.

▪ 19 décembre: Cercle des chefs du personnel

La deuxième session d'information à l'attention des responsables des ressources humaines a permis de traiter les sujets suivants : paramètres sociaux applicables en 2023 et contexte économique actuel ; cadre et formalités liées au télétravail transfrontalier (Association d'Assurance-Accident et KPMG) ; enquête sur le télétravail de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) ; marché de l'emploi et présentations de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM).

ORGANISATION de la FEDIL en 2022

A PROPOS DE LA FEDIL

Depuis 1918, la FEDIL agit comme fédération entrepreneuriale multisectorielle, conférant une voix aux industriels et entrepreneurs, encourageant l'activité économique du pays et promouvant l'industrie à l'international. La communauté d'entreprises de la FEDIL se caractérise par son ouverture sur l'international, par son esprit d'innovation et par sa volonté de collaborer et de partager les expériences dans l'intérêt du progrès économique.

La FEDIL représente aujourd'hui plus de 690 membres dans quelque 37 secteurs d'activité, de la start-up jusqu'aux grands fleurons de l'économie. Les membres de la FEDIL représentent 95% de l'industrie manufacturière, 75% de l'activité de recherche privée, 25% de l'emploi et 35% du PIB. La fédération chapeaute par ailleurs 21 associations sectorielles.

Entretien un contact régulier aux niveaux national et européen avec les représentants politiques, les pouvoirs publics, les milieux économiques et les syndicats, la FEDIL ne cesse de développer et de dynamiser ses réseaux. Elle est étroitement associée à la préparation des décisions en matière économique et sociale par sa représentation dans de nombreux organes consultatifs institués par les pouvoirs publics.

La FEDIL accompagne ses membres par une panoplie de services, notamment le conseil, la représentation, la création de contenus et le networking. Sa démarche par projets thématiques permet d'inclure la participation active des membres aussi bien dans la définition des positions que des contenus et activités. Ancrés dans l'actualité et

ayant un caractère innovateur, les projets FEDIL réunissent des experts représentant les entreprises membres autour d'un sujet bien précis, leur ouvrant de nouvelles voies d'interaction. Les projets se dotent ainsi d'une approche pluridisciplinaire et dynamisante encadrée par l'équipe permanente de la FEDIL. Les projets prennent la forme de workshops et groupes de réflexion et demandent une disponibilité ainsi qu'une implication active des participants.

Sur le plan international, la FEDIL est affiliée à BusinessEurope (www.businessseurope.eu) et dispose depuis 2003 d'un bureau de représentation à Bruxelles dirigé par son conseiller Affaires européennes. En tant qu'organisation représentative des employeurs luxembourgeois, la FEDIL collabore aux activités de la Conférence internationale du travail (CIT) à Genève. Elle est, par ailleurs, membre de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) ainsi que de « Business at OECD ».

Main dans la main avec ses membres et ses partenaires, la FEDIL souhaite accompagner la transformation du pays par ses industries et ses entreprises. Tout en valorisant leur rôle primordial dans notre pays et son écosystème, la FEDIL souhaite aider les entreprises dans la préparation de leur avenir. Les priorités actuelles de la FEDIL sont ainsi la promotion des secteurs représentés auprès de la jeunesse et la recherche de talents, la transformation technologique et énergétique de l'industrie et le développement durable de l'économie luxembourgeoise.

www.fedil.lu

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2022

Les organes statutaires de la FEDIL sont l'assemblée générale et le conseil d'administration dirigés par le président et deux vice-présidents. Le conseil d'administration est composé de chefs d'entreprise représentant les principaux secteurs d'activité. Ils sont assistés par un directeur et un secrétariat permanent. Le conseil d'administration s'est doté en 2018 d'une charte de gouvernance prévoyant ses règles de fonctionnement et régissant les relations avec la direction.

▪ **Présidente**

Michèle Detaille

Administratrice déléguée, No-Nail Boxes (Europe) S.A. - Groupe ALIPA

▪ **Vice-présidents**

Jean-Louis Schiltz

Senior Partner, Schiltz & Schiltz

Thierry Wolter

Membre du conseil d'administration de CERATIZIT S.A.

▪ **Administrateurs**

Roland Bastian

CEO & Country Manager, ArcelorMittal Luxembourg

Caroline Charpentier (*démissionnaire au 30 septembre 2022*)

Director Strategic Planning & Analysis, EMEA, Guardian Europe S.à r.l.

Olivier Coekelbergs (*administrateur lors de l'assemblée générale du 21 avril 2022*)

Country Managing Partner, EY Luxembourg

Frédéric de Radiguès

Directeur général, S.A. Brasserie Nationale (Bofferding)

Yves Elsen

Managing Partner and CEO, Hitec Luxembourg S.A.

Président, Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE)

Gilles Feith

CEO, Luxair S.A.

Robert Glaesener

CEO, Talkwalker

Marc Giorgetti

Gérant, Groupe Félix Giorgetti

Président, Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics

Romain Hansen

Senior Director Innovation Technology, Goodyear S.A.

Gérard Hoffmann

Chairman and Managing Director, Proximus Luxembourg S.A.

Vice-président, Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE)

Romain Hoffmann

Administrateur délégué, Aral Luxembourg S.A.

Président, Groupement Énergies Mobilité Luxembourg (GEML)

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2022

Ferdinand Kayser
Consultant SES

Valérie Massin
Vice-présidente, Head of HR Long Products, ArcelorMittal Luxembourg.

Paul Meyers
Managing Director, Works Director, Country Leader, DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.

Jean Muller
CEO, Moulins de Kleinbettingen S.A.
Président, Fédération des Industries Agro-Alimentaires Luxembourgeoises (FIAL)

Georges Rassel
Membre du conseil d'administration de Paul Wurth S.A.

Philippe Schmitz
CEO, Rotarex S.A.

Alex Schumann (*administrateur lors de l'assemblée générale du 21 avril 2022*)
Director Manufacturing Tire Plant Luxembourg, Goodyear Operations S.A.

Claude Seywert
CEO, Encevo S.A.

Claude Strasser
Directeur général, président du comité de direction, POST Luxembourg

Carlo Weisen
Président et administrateur délégué, Brink's Security Luxembourg S.A.
Président, FEDIL Security Services

▪ **Présidents honoraires**

Marc Assa

Charles Krombach

Robert Dennewald

▪ **Directeur honoraire**

Nicolas Soisson

▪ **Calendrier des réunions du conseil d'administration en 2022**

31 mars 2022

4 juillet 2022

10 octobre 2022

5 décembre 2022

21 avril 2022 - Assemblée générale

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2022

LA DIRECTION ET LE SECRÉTARIAT DE LA FEDIL EN 2022

René Winkin, directeur

Marc Kieffer, secrétaire général / responsable affaires juridiques et sociales

Francesco Fiaschi, conseiller affaires européennes (depuis le 16 mars 2022)

Ella Gredie, conseillère affaires juridiques et sociales

Philippe Heck, conseiller affaires juridiques et sociales

Laurence Kayl, responsable de la communication, membre du Comité de direction

Angela Lo Mauro, conseillère affaires européennes (jusqu'au 28 février 2022)

Virginie Michielsen, senior business developer

Rodney Ndong-Eyogo, chargé de communication digitale

Georges Santer, responsable digitalisation et innovation, membre du Comité de direction

Céline Tarraube, conseillère digitalisation et innovation

Gaston Trauffer, responsable politique industrielle, membre du Comité de direction

Jean-Marc Zahlen, conseiller énergie et environnement

Chantal Hübsch, secrétaire de direction

Jessica Linden, secrétaire-réceptionniste

Chantal Lonien, secrétaire-comptable

Olivier Nicolay, secrétaire-réceptionniste

Siège social et bureaux de la FEDIL et des associations sectorielles

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Bâtiment B, 2^e étage

Adresse postale de la FEDIL et des associations sectorielles

Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg
T. +352 43 53 66 - 1
fedil@fedil.lu

www.fedil.lu
www.fedil-echo.lu

Bureau de représentation à Bruxelles

168, avenue de Cortenbergh
B-1000 Bruxelles
T. +32 2 237 66 80
francesco.fiaschi@fedil.lu

PUBLICATIONS DE LA FEDIL

▪ Écho des entreprises

L'Écho des entreprises est le magazine édité et publié par la FEDIL depuis 1920. Avec 6 parutions par an et un tirage de 2.500 exemplaires, il traite l'actualité économique et sociale qui touche les entreprises membres de la fédération ainsi que l'industrie et l'entrepreneuriat en général. Le support papier est complété par une version en ligne : www.fedil-echo.lu.

▪ Positions

La FEDIL rédige et publie des positions sur des sujets d'actualité d'ordres économiques et politiques. Ces positions sont publiées sur le site internet (www.fedil.lu) et / ou dans le magazine et accessibles aux membres ainsi qu'à toute personne intéressée.

▪ Guides / Brochures

La FEDIL publie des brochures sur des sujets d'actualité, répondant aux besoins d'information de ses membres. En 2022, des brochures ont été publiées dans les domaines du droit de travail, des talents, de la sobriété énergétique et de la politique industrielle et économique du pays.

▪ Autres publications

Toutes les deux semaines, la FEDIL envoie une newsletter à ses membres ainsi qu'aux personnes intéressées, contenant les actualités de la FEDIL et de ses groupements, des informations juridiques (projets de lois & entrées en vigueur), un calendrier de conférences/séminaires, des sujets européens ainsi qu'une revue de presse.

▪ Social Media

La FEDIL est présente sur les réseaux sociaux suivants:

LinkedIn : www.linkedin.com/company/fedil/

Twitter : www.twitter.com/Fedil_Lux

Instagram : www.instagram.com/fedil_lux

Youtube : https://www.youtube.com/channel/UCzT_niI1Mhvttonzr8qHTGw

Facebook Écho des entreprises : www.facebook.com/echo.luxembourg/

Facebook HelloFuture : www.facebook.com/hellofuturelu/

Instagram HelloFuture : www.instagram.com/hellofuture_lx/

BUSINESS DEVELOPMENT

Le business development au sein de la FEDIL a pour objectif d'améliorer la connaissance de l'offre de services auprès de ses membres et de poursuivre proactivement l'élargissement de la base d'adhérents.

Afin de mieux pouvoir aider ses membres dans leurs projets, l'équipe de la FEDIL visite régulièrement ses entreprises membres. Ces échanges permettent, d'une part, d'informer les membres des projets en cours et des services offerts par la fédération et, d'autre part, d'avoir un retour des membres sur des sujets qui leur tiennent à cœur et sur des difficultés qu'ils rencontrent. C'est également l'occasion de mettre à jour les contacts dans la base de données de la FEDIL afin de s'assurer que les bonnes personnes reçoivent bien toutes les communications.

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2022

Le nombre de membres a continué à augmenter, notamment dans le domaine de l'industrie et des nouvelles activités technologiques. En juillet 2022, la réunion de bienvenue des nouveaux membres a été organisée entièrement en présentiel à nouveau. Cette réunion a été suivie d'un moment de networking, permettant de faire connaissance avec l'équipe de la FEDIL et les nouveaux membres. En 2022, nous avons publié pour les nouveaux membres qui le souhaitent, un post sur LinkedIn pour annoncer leur adhésion à la FEDIL.

La FEDIL continue également à offrir un membership gratuit pendant 2 ans à des startups qui développent des produits ou services dans les domaines d'activité représentés au sein de la FEDIL

LE SECRÉTARIAT DU GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS

Pol Faber, secrétaire général

Monica Antunes, secrétaire

Carmen Da Cruz, secrétaire

Siège social et bureaux du Groupement des entrepreneurs

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Bâtiment B, 2e étage

Adresse postale du Groupement des entrepreneurs

Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg
T. +352 43 53 66 – 623
groupement.entrepreneurs@fedil.lu

JURY DU PRIX DE L'ENVIRONNEMENT

Thierry Flies (Schroeder & Associés S.A.)

Anouk Hilger (Enovos Luxembourg S.A.)

Thierry Krombach (DSK Systems S.A.)

Marianne Mousel (Administration de l'Environnement)

Sophie Öberg, (IMS Luxembourg a.s.b.l.)

Jean-Marc Zahlen (FEDIL)

Paul Zeimet (Société Électrique de l'Our S.A.)

JURY DU PRIX DE L'INNOVATION

Jean Beissel (Office Freylinger S.A.)

Pierre Hirtt

Venant Krier (Poudrerie de Luxembourg S.A.)

Andreea Monnat (Fonds National de la Recherche)
Philippe Osch (HITEC Luxembourg S.A.)
Simone Polfer (Ministère de l'Économie)
Benjamin Questier (Luxinnovation G.I.E.)
Gilles Reichling (Goodyear Innovation Center Luxembourg)
Georges Thielen (Goodyear S.A.)
Gaston Trauffler (FEDIL)

La FEDIL est représentée au niveau national

▪ Domaine économique

Comité de conjoncture
Comité d'accompagnement en matière d'établissements classés
Comité de la gestion de l'eau
Commission consultative du commerce extérieur
Commission technique consultative des indices de prix de la construction
Commission du bâtiment
Commission des soumissions
Conseil national de l'énergie
Conseil supérieur de la statistique
Centre de ressources des technologies de l'information pour le bâtiment (CRTI-B)
Groupe luxembourgeois de l'association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)
Haut-Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie
Luxembourg Board of Economic Development (BED) (Comité de développement économique)
Office du ducroire
Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI)

▪ Domaine social

Comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite
CPTÉ - Comité permanent du travail et de l'emploi
Comité du travail féminin
Commission mixte de reclassement
Commission spéciale de réexamen chômage
Conseil national pour étrangers
Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail
EST - École supérieure du travail
Fonds de compensation commun au régime général de pension
Juridictions du travail

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2022

Juridictions sociales

Mutualité des employeurs

ONC - Office national de conciliation

Organes de la sécurité sociale

ORPE - Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi

STI - Service de santé au travail de l'industrie

STM - Service de santé au travail multisectoriel

▪ Autres domaines

Cluster for Logistics Luxembourg a.s.b.l.

CES - Conseil économique et social

Comité de coordination tripartite

Ecobatterien A.s.b.l.

Luxinnovation G.I.E.

Mouvement luxembourgeois pour la Qualité et l'Excellence a.s.b.l. (MLQE)

Nyuko a.s.b.l. – Start-up Nation Luxembourg

Union des Entreprises Luxembourgeoises a.s.b.l. (UEL)

Contacts internationaux

▪ Au niveau européen

BusinessEurope - Confederation of European Business

Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants

Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail

Comité du dialogue social

Conseil consultatif économique et social BENELUX

EURES - European Job Mobility Portal

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

Fonds social européen

▪ Au niveau international

Business at OECD

BIT - Bureau international du travail

OIE - Organisation internationale des employeurs

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

A

Abacus Consulting & Solutions S.A.
 Abalone Group S.à r.l.
 Abalone TT Luxembourg S.à r.l.
 ABB N.V. Luxembourg Branch
 Abductio S.à r.l.
 Abylsen Luxembourg S.A.
 Accumalux S.A.
 Accumalux Mold Technology S.A.
 Acolad Luxembourg S.A. (anc. Amplexor International S.A.)
 Action Intérim S.A.
 Adecco Luxembourg S.A.
 Adler Pelzer Eselborn S.à r.l.
 Agile Partner S.A. *)
 Agora S.à r.l. et Cie S.e.c.s. (Société de développement Agora)
 Air Liquide Luxembourg S.A. (L'Air Liquide Luxembourg)
 Airtech Europe S. à r.l.
 Alcuilux Desox S.A.
 Allen & Overy S.C.S.
 Alliance Green Services S.A.
 ALS Customs Services S.A.
 Altwies-Bois S.à r.l.
 AM 4 AM S.à r.l.
 Amazon Europe Core S.à r.l.
 Ameco S.à r.l.
 Amer-Sil S.A.
 Ampacet Europe S.A. EMEA Headquarters
 Amrop Luxembourg (GNG C-Suite & Board Services S.à r.l.-S)
 Amsol S.à r.l.
 ANG S.à r.l.
 Ansamble Luxembourg S.à r.l.
 Aon Luxembourg, Succursale de Aon Belgium Sprl
 a+p kieffer omnitec S.à r.l.
 Aperam Stainless Services & Solutions Luxembourg S.A.
 Apleona Luxembourg S.à r.l.
 Apleona Security Luxembourg S.à r.l.
 Apollo Strategists S.A.
 Aral Luxembourg S.A.
 Aramark S.à r.l.
 ArcelorMittal S.A.
 ArcelorMittal Belval & Differdange S.A.
 ArcelorMittal Bissen & Bettembourg S.A.
 ArcelorMittal Centre Logistique Européen S.A.
 ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l.
 ArcelorMittal Commercial Sections S.A.
 ArcelorMittal Luxembourg S.A.
 ArcelorMittal Schifflange S.A.
 Arendt & Medernach S.A.
 Armacell International S.A.
 Armatures S.à r.l.
 Aronova S.A.
 Arrowstone S.à r.l.
 Artec Europe S.à r.l. *)
 Arval Luxembourg S.A.
 Association N. Arend & C. Fischbach S.A.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Astron Buildings S.A.
Atalian Global Services Luxembourg S.à r.l.
Ateel S.à r.l.
Ateliers Brucker S.à r.l.
Ateliers Vvyngla S.A.
Atos Luxembourg PSF S.A.
Atoz S.A.
ATS Cranes S.A.
Aurrera Consulting S.à r.l.-S *)
Avanterra S.A. (anc. Sequoia S.A.)
Avery Dennison Luxembourg S.à r.l.
Axia Interim S.A.
Axiomatic S.à r.l.
Axis (Luxembourg) S.à r.l.

B

B Medical Systems S.à r.l.
Baatz Constructions Exploitation S.à r.l.
Badenoch + Clark Luxembourg S.à r.l.
Balthasar Constructions S.à r.l.
Barenbrug Luxembourg S.A.
Barrela et Martins S.à r.l.
BB Distrilux S.à r.l. *)
BDO Advisory S.A.
bebo ProMaFin S.A.
Berl & Cie S.à r.l. (A. Berl)
Bertrand S.à r.l. (Marbrerie Bertrand)
Besix Red Luxembourg S.A.
Bétons et Matériaux S.A.
Bétons Feidt S.A.
BHB & Partners S.A.
Bionext S.A. - BioneXt Lab
BK Services S.à r.l.
Black Swan Lux S.A.
Bois Brever S.A.
Bois Scholtes S.A.
Bonaria et Fils S.à r.l.
Bonaria Frères S.A.
Bonn Steichen & Partners S.e.c.s.
BorgWarner Luxembourg Automotive Systems S.A.
Boson Energy S.A.
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A.
Brasserie Nationale 'Bofferding' (S.A. Brasserie Nationale)
Brasserie Simon Exploitation et Cie S.e.c.s.

Brink's Alarm and Security Technologies S.A.
Brink's Security Luxembourg S.A.
Bureau Greisch Luxembourg S.A. *)
Bureau Moderne S.A.
Business & Decision Luxembourg S.A.

C

C.A.E. Aviation S.à r.l.
Calligo (Luxembourg) PSF S.A. *)
Calpam Luxembourg S.à r.l. - Q8 Mazout
Calumite S.A.
Canon Luxembourg S.A.
Cap4 Lab S.à r.l.
Captivea Luxembourg S.à r.l. *)
Car Avenue Etoile Garage S.à r.l.
Cargolux Airlines International S.A.
Carrelages Willy Putz S.A.
Carrières Feidt S.A.
Castegnaro S.à r.l.
Catalyst Recovery Europe S.A.
Caves Bernard-Massard S.A.
Caves Gales S.A.
Caves Krier Frères Remich S.A.
Caves St. Martin, Remich S.A.
Caves St. Remy-Desom S.à r.l.
Caves Wengler S.A.
CBL S.A.
CDCL S.A. - Compagnie de Construction Luxembourgeoise
Cebi Luxembourg S.A.
Cedef S.A.
Cegecom S.A.
CERATIZIT Group
CFL cargo S.A.
CGI Luxembourg S.A. *)
Chapier S.à r.l.
ChemChain S.à r.l.
Chemgas Barging S.à r.l.
Chemolux S.à r.l. - McBride
Chrono Interim S.à r.l.
Cimalux S.A.
Circu Li-ion S.A. **)
Circuit Foil Luxembourg S.à r.l.
Cisco Systems Luxembourg International S.à r.l.
C.K. S.A.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

CLdN ro-ro S.A.
CLE S.A. – Compagnie Luxembourgeoise d’Entreprises
Clifford Chance S.C.S.
CLK Constructions Luxembourgeoises K-Home S.à r.l.
Cloos S.A.
Close (S.A. Close)
Cloud Managed Data S.A. – CMD
CLT-UFA S.A.
Cobelfret Agencies S.A.
Cobolux Production S.A.
Coca-Cola Europacific Partners Luxembourg S.à r.l.
Codiprolux S.A. – Groupe ALIPA
Co-Labor S.C.
Comco MCS S.A.
Compagnie Européenne des Rescrits S.à r.l. *)
Comptoir des Fers et Métaux S.A.
Com’unity S.à r.l.
Contern S.A.
Convergent Technologies Luxembourg S.à r.l.
Coprom S.A.
Corbis S.A. **)
Corex Luxembourg S.A.
Cosmolux International S.A.
Costantini S.A.
C.P.I. S.à r.l.
CR Services S.à r.l.
Creditreform Luxembourg S.A.
Creos Luxembourg S.A.
CTG Luxembourg PSF S.A.
CTI Systems S.A.
Cyrès International S.à r.l.

D

Damovo Luxembourg S.à r.l.
Datacenter Luxembourg S.A.
DataThings S.à r.l.
Delaware Consulting S.A.
Delebois & O’Donnell S.à r.l.
Delli Zotti S.A.
Deloitte Luxembourg
Demain Autrement S.à r.l.
Deme Offshore Procurement & Shipping LU S.A.
Diego Luxembourg S.A.

D-Interim.lu S.à r.l. *)
Distillerie Othon Schmitt S.à r.l.
D.Law S.à r.l.
D.L.S.I. Luxembourg S.A.
Docler Services S.à r.l.
Domaine Mathes S.à r.l.
Doneck Euroflex S.A.
Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l.
Dropslab Technologies S.à r.l.
D’Schlösserei S.à r.l. *)
DSK Systems S.A.
DSL Data Service Luxembourg S.à r.l.
DSM Avocats à la Cour
DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.
DuPont Teijin Films Luxembourg S.A.
Dussmann Catering S.à r.l.
Dussmann Lavador S.à r.l.
Dussmann Security S.à r.l.
Dussmann Service S.à r.l.
Dynabrade Europe S.à r.l.

E

EarthLab Luxembourg S.A.
Eaux Minérales de Beckerich (S.A. des Eaux Minérales de Beckerich)
Eaton Moeller S.à r.l.
EBRC S.A. – European Business Reliance Centre
e-Bus Competence Center S.à r.l.
Econocom PSF S.A.
Ecore Luxembourg S.A.
Ecotec S.à r.l.
E.C.T. S.à r.l. Entreprise de Constructions Tubulaires
Edenred Luxembourg S.A.
E.E.M.M. (European Energy Market Makers) S.A. **)
EFM Steel S.à r.l.
EG Retail (Luxembourg) S.à r.l.
E.G.C. S.à r.l. Entreprise de Génie Civil
Ekabe S.A. (Groupe Lactalis)
e-Kenz S.A.
Elan IT Resource S.à r.l. – Experis
Elco S.A.
Elenz GmbH & Co KG, Succ. luxembourgeoise (L. Elenz) *)
Elvinger Hoss Prussen S.A.
E.M.T. S.à r.l.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Encevo S.A.
Eneco S.A. – Ingénieurs Conseils
energieagence (Agence de l’Energie S.A.)
Energiserv Bival S.à r.l.
Enovos Luxembourg S.A.
Enthalpia Lux S.à r.l.
Entrapaulus Construction S.A.
Eqiom Luxembourg S.A.
Equans Services S.A.
Esofac Luxembourg S.A.
Estra Automotive Systems Luxembourg S.à r.l.
ETF – Luxembourg S.A.
Etimine S.A.
Eurest Luxembourg S.A.
Eurobéton S.A.
Eurofoil Luxembourg S.A.
Europe Commerce S.A.
Europe et Croissance S.à r.l.
European Data Hub S.A.
Eurotank S.à r.l.
Excellium Services S.A.
EY
Eyesen S.A.

F

Famaplast S.A.
Family Invest S.à r.l.
FANUC Europe Corporation S.A.
Farenzena S.à r.l. (Entreprise Jules Farenzena)
FB Groupe Luxembourg S.A.
F.E.L. S.A.
Ferrac S.à r.l. Entreprise de Ferrailage
Ferro Tech S.à r.l.
Ferroknepper-Buderus S.A.
Fiar S.A.
Fiduciaire Muller & Associés S.A.
Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
Flen Health S.A.
Fox and Beaver Advisory S.à r.l.-S *)
Freylinger S.A. (Office Freylinger)
Fruytier Group Purchase, Sales and Services
Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.

G

G4S Security Solutions S.A.
Galère Lux S.A. (anc. BAM Lux S.A.)
Gandi International S.à r.l.
G-Core Labs S.A. *)
GDL Security S.à r.l.
Geis Cargo International Luxembourg GmbH
Gerstlauer Consulting S.à r.l.
Gezim Luxembourg S.à r.l.
Gilles Tooling S.à r.l.
Giorgetti (Groupe Félix Giorgetti)
Global Facilities S.A.
GM Entreprise Générale de Construction S.à r.l.
Go RH S.à r.l.
Goeres Horlogerie S.à r.l.
Goodyear S.A.
Goodyear Operations S.A.
GoToFreedom S.à r.l.
Gradel Services S.A.
Grant Thornton Participations S.A.
Granulux S.à r.l.
Greenfield S.à r.l.
Greiveldinger Exploitation S.à r.l.
Groupe Morgan Services Luxembourg S.à r.l.
Guardian Europe S.à r.l.
Guardian Luxguard II S.à r.l.

H

Hansatank Luxemburg S.à r.l.
Harsco Metals Luxembourg S.A.
Harsco Metals Luxequip S.A.
Hein S.à r.l. - Fabrique de Fours
Hein S.à r.l. (Sablière Hein)
Hein Déchets S.à r.l.
Heintz van Landewyck S.à r.l. (Manufacture de Tabacs)
Hewlett-Packard Enterprise Luxembourg S.C.A.
HGK Ship Management Lux S.à r.l.
HGK Shipping Lux S.à r.l.
Hitec Luxembourg S.A.
HLD Associés Europe S.A. **)
Hoffmann Frères Energie et Bois S.à r.l. – Dépt
Electris
Hospilux S.A. *)
HR Services S.A.

HunmaAgritech S.à r.l. *)
Husky Injection Molding Systems S.A.
Hydro Aluminium Clervaux S.A.
Hyosung Luxembourg S.A.

I

IBM Luxembourg S.à r.l.
Icarus Shipping S.A.
ICE IP S.A.
IEE S.A.
Ilco Lux S.A.
Imatec S.à r.l. – Innovative Machine Technology
Imprimerie Centrale S.A.
Indigo Park Luxembourg S.A.
Industeam S.A. *)
Inetum Luxembourg S.A.
INL – Inland Navigation Luxembourg S.A.
Inmarsat Ventures S.E. *)
Inowai S.A. *)
Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment – IFSB S.A.
Interact S.A.
Interactiv S.à r.l. *)
Interfiduciaire S.A.
Interfuel S.à r.l.
International Lacquers S.A.
Interstream Barging S.A.
Ireco Trading and Production S.A.
ispace Europe S.A.
ISS Luxintérim S.à r.l.
Item Lux S.A.
itrust consulting S.à r.l.
IVC Luxembourg S.à r.l.

J

Jan De Nul Constructlux S.A.
Jans S.A. (Entreprise de Constructions Claude Jans)
JDS Chauffage-Sanitaire S.A.
Jindal Films Europe S.à r.l.
John Zink International Luxembourg S.à r.l.
Joint Allocation Office S.A. – JAO
JS Works S.à r.l.
JT International Luxembourg S.A.
Julien Cajot & Cie

K

Karp-Kneip Constructions S.A. (C. Karp-Kneip)
Kelly Services Luxembourg S.à r.l.
Kersting Luxembourg S.à r.l.
Keter Luxembourg S.à r.l.
Ketterthill S.A.
Kikuoka Luxembourg S.A.
Kioes Advisory S.à r.l.
Kisch Constructions S.à r.l.
Kleos Space S.A.
Klein Exploitation S.à r.l. (Entreprise Klein)
Kleyr Grasso S.e.c.s.
Klin S.à r.l.
Köhl AG
Köhl S.à r.l.
Köhler Constructions S.à r.l. (H. Köhler)
Kone Luxembourg S.à r.l.
KPMG Luxembourg S.A.
KR International Recruitment S.à r.l.
Kronospan Luxembourg S.A.
Kronshagen (Etude Kronshagen)
Kuehne + Nagel S.à r.l.
Kuhn Construction S.A.
Kurt Constructions S.A.
Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A.
Kyndryl Luxembourg S.à r.l.

L

Lab Luxembourg S.A.
Laboratoires Réunis Luxembourg S.A. *)
Laeis GmbH
Lafayette S.A.
Lamesch Exploitation S.A.
Landimmo Real Estate S.à r.l.
Lat Lux S.à r.l.
Lavaux Luxembourg S.à r.l.
L.C.I. S.à r.l. – Flowey
LeasePlan Luxembourg S.A.
Leasinvest Immo Lux S.A.
Legitech S.à r.l.
Leko Labs S.A.
Léon Kremer S.à r.l.
Les Intérimaires Professionnels Luxembourg S.à r.l.
Liberty Liège – Dudelage (LU) S.A.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Lightbulb S.à r.l.
Lignatech S.à r.l.
LKY Luxembourg S.à r.l. *)
Loewe Refractory Services Benelux S.à r.l.
Loginter S.à r.l.
Losch Import S.à r.l.
Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l.
L.S.C. Engineering Group S.A.
L-Travaux S.à r.l.
Luwolux S.à r.l.
Lux Maintenance S.à r.l. *)
Lux Méca S.A.
Lux T.P. S.A.
Luxair - Société Luxembourgeoise de Navigation
Aérienne S.A.
lux-airport – Société de l’Aéroport de Luxembourg
S.A.
Luxaviation S.A.
LuxConnect S.A.
Luxcontrol S.A.
Luxelec Building Technology S.A.
Luxembourg Air Ambulance S.A.
Luxembourg High Security Hub-Management
Company S.A.
Luxempart S.A.
LuxEnergie S.A.
Luxexpo S.A.
Luxforge S.à r.l.
Luxlait - Association Agricole
Luxmetering G.I.E.
LuxNetwork S.A.
LuxPet S.A. / A.G.
Luxport S.A.
LuxProvide S.A.
Luxscan Technologies S.à r.l.
LuxSpace S.à r.l.
LuxTrust S.A.

M

Maana Electric S.A.
Mabilux S.A.
Maisons Loginter S.A.
Manghini S.A.
Manpower Luxembourg S.A.
MaPS S.A.

Maqit S.A.
Margal S.A.
Marks & Clerk LLP, Succursale luxembourgeoise
Massard S.à r.l.
Massive-Passive S.A.
Mate S.A. *)
Mathey Mazout S.A.
MCM Import Export S.à r.l.
MD Wind S.à r.l.
Mediation S.A.
Mefa S.A.
Menuiserie Kraemer S.à r.l.
Met-Lux S.A.
Michael Page International (Luxembourg) S.A.
Michelman International S.à r.l.
Microsoft Luxembourg S.à r.l.
MIG S.à r.l. (Maintenance Industrielle Générale)
Mikado S.A.
Mindforest S.A.
Minusines S.A.
MM Publishing and Media S.A. - Maison Moderne™
Molecular Plasma Group S.A.
Molitor Avocats à la Cour S.à r.l.
Mondo Luxembourg S.A.
Moog Luxembourg S.à r.l.
Morgan Philips Luxembourg S.A.
Morganite Luxembourg S.A.
Moulins de Kleinbettingen S.A.
Moutarderie de Luxembourg S.à r.l.
Moyse & Associates
MPK Luxembourg GmbH, Succursale Luxembourg
Muller & Associés S.A.
Muller & Wegener S.à r.l.
Munhowen (S.A. Munhowen)
Myjob S.à r.l.

N

NautaDutilh Avocats Luxembourg S.à r.l.
Navilux Schiffahrt S.à r.l.
Neobuild G.I.E.
Neomark S.à r.l. *)
Neuberg (S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg)
nGage Consulting International S.A.
No-Nail Boxes (Europe) S.A. – Groupe ALIPA
Novalair Luxembourg S.A. *)

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

NTT Luxembourg PSF S.A.
NuFlo S. à r.l.
Numen Europe S.A.
Nutrition & Bioscience (Luxembourg) S.à r.l.

O

OBG Lux S.A.
Oceal Intérim S.à r.l.
OCSiAI Europe S.à r.l.
OnePrivacy S.A.
Oracle Luxembourg S.à r.l.
Orange Communications Luxembourg S.A.
Ordina Luxembourg S.A.
Osch & Fils S.à r.l.
Osmond (Etude Osmond)
Otis Luxembourg S.à r.l.

P

Panelux S.A.
Partenaires Sociaux S.A.
Partnaire Luxembourg S.à r.l.
Paul Wagner & Fils S.A. *)
Paul Wurth S.A.
Paul Wurth Geprolux S.A.
Pegasus Shipping S.à r.l.
Peintures Robin S.A.
Performance Solutions Luxembourg S.à r.l. *)
Perrard S.A.
Petro-Center S.A.
Petrodiff GmbH (Petroliana (Luxembourg) S.A.)
Petrotrans S.A.
Pfeifer Sogéquip S.à r.l.
Pfizer Luxembourg S.à r.l.
Pharma Goedert S.A.
PHI Data S.A.
Philip Morris Luxembourg S.à r.l.
Philips Luxembourg S.A.
Pinsent Masons Luxembourg **)
Piwel S.à r.l.
PNS Interim Luxembourg S.à r.l. *)
Poeckes S.à r.l. (Entreprise Poeckes)
Port de Mertert S.A. (Société du Port de Mertert)
POST Luxembourg
Poudrerie de Luxembourg S.A.

PPI Group S.à r.l. *)
Prefalux Construction S.A.
Presta Cylinders S.à r.l.
PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Pro Musik S.à r.l.
Probiotic Group Luxembourg S.A.
Profiler S.A.
PROgroup S.A.
Proman 352 S.A.
ProNewTech S.A.
Protection Unit Luxembourg S. à r.l.
Proximus Luxembourg S.A.
Proximus Luxembourg Infrastructure S.à r.l. **)
PwC Legal S.à r.l.
PWT S.A. – Apateq

R

RAK Porcelain Europe S.A.
Randstad HR Services S.A.
Randstad Interim S.A.
Raval Europe S.A.
Rcube Professional Services S.A.
Reborn IT Services S.A.
Rectilux S.à r.l.
Recyma S.A.
Reflex RH S.A.
Reiff Masutt S.A. *)
Rejustify S. à r.l.
Reka S.A.
Remondis Luxembourg S.à r.l.
Residence Concept S.A.
Resultance S.A.
RH Expert S.à r.l.
RH Lab S.à r.l.-S
RHEA System Luxembourg S.A.
Rinnen Constructions Générales S.à r.l.
Rizzani de Eccher S.A.
RMI Lux S.à r.l.
Rotarex S.A.
Rotomade S.à r.l.
RSS-Hydro S.à r.l. *)
RTL Group S.A.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

S

SAG Software AG Luxembourg S.A.
Saica Flex Luxembourg S.A.
Saint-Gobain Abrasives S.A.
Santé Services S.A.
Saturne Technology S.à r.l.
Schilling & Fils S.à r.l. (Nic. Schilling & Fils)
Schiltz & Schiltz S.A.
Schindler S.à r.l.
Schneider Electric Holding Luxembourg S.à r.l.
Scholtes et Brauch S.A.
Schroeder & Associés S.A.
Seco Safety A.s.b.l.
Securex Luxembourg S.A.
Securitas Luxembourg S.A.
SeeZam S.A.
SEO (Société Electrique de l'Our S.A.)
Seris Security S.à r.l.
Service de Santé au Travail de l'Industrie A.s.b.l.
(STI)
SES Astra S.A.
SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l.
SGI Ingénierie S.A. Luxembourg
Shell Luxembourgeoise S.à r.l.
Siemens S.A.
Signode Luxembourg S.à r.l.
S.I.M.I. Luxembourg, Succ. Luxembourgeoise S.I.M.I.
S.r.l.
Sisto Armaturen S.A.
Site Industriel S.A. – SISA
Skeeled S.à r.l. *)
SkyCom S.à r.l.
SnapSwap International S.A.
Société Luxembourgeoise Chanzy-Pardoux S.à r.l.
(S.L.C.P.)
Socipar S.A. *)
Soclair Commerciale S.A.
Socom S.A.
Socotec Luxembourg S.à r.l.
Sodexo Luxembourg S.A.
Sofitex S.à r.l.
Sogel S.A.
Sogéroute Schmit & Schmit S.à r.l.
SolarCleano S.à r.l. **)
Solelec S.A.

Soludec S.A. (Société Luxembourgeoise
d'Entreprises et de Constructions)
Sopra Steria PSF Luxembourg S.A.
Soremartec S.A.
Sotel S.C.
Sotel Réseau & Cie S.e.c.s.
Sotrap S.à r.l.
Sources Rosport S.à r.l.
Spannverbund Luxembourg S.A.
Spring Professional Luxembourg S.A.
Staff Intérim S.A.
Steel PC S.à r.l.
Steil-Manu S.à r.l.
Strategies S.à r.l.
Streff S.à r.l. (Entreprise de Montage Jacques Streff)
Streff – Data Protection Services (PSF) S.à r.l.
Stugalux Construction S.A.
SUDenergie S.A.
SUP Interim L1 S.à r.l.
Symvio S.à r.l. *)
Synergie Travail Temporaire S.à r.l.

T

Talkwalker S.à r.l.
Tarkett GDL S.A.
T-Comalux S.A.
TEC Luxembourg, Succursale de TEC N.V.
Technofibres S.A.
Technoport S.A. *)
Techprint S.A.
Telkea ICT S.A.
Telluride Search & Recruitment S.à r.l. *)
Temp'Operandi S.à r.l. – P'OP
Textilcord Steinfort S.A.
Thales Alenia Space Luxembourg S.à r.l.
That's It A.G.
The Recruiter S.à r.l.
Thesi Lux S.A. *)
THG HR & Pay S.à r.l. **)
TK Elevator Luxembourg S.à r.l.
T.I.C.T. – Transport International, Construction et
Travaux S.A.
TMS S.A.
TMT Tapping Measuring Technology S.à r.l.
TNP Luxembourg S.à r.l. *)

Tontarelli Lux S.A.
Topsin Investments S.A. **)
TotalEnergies Marketing Luxembourg S.A.
Tractel Secalt S.A.
Tragelux S.A.
Tralux S.à r.l.
Transalliance Europe S.A.
Transman S.à r.l.
Transperfect Luxembourg S.à r.l.
Tr-Ax Trailers S. à r.l.
Traxys Europe S.A.
Triangle Solutions RH S.A.
Trigatti Marbrerie S.à r.l.
Triple Line Advisory S.à r.l.
Trustcorp S.A.
TSM Conduites S.A.
Turbolux S.à r.l.

U

Ufo Drive S.A.
Umicore Autocat Luxembourg S.A.
United Caps Wiltz S.A.
UVB Universal-Bau S.à r.l.

V

Vallair Solutions S.à r.l.
Valora Luxembourg S.à r.l.
Vasco S.A.
VAT Solutions S.à r.l. *)
VAZ Toitures S.à r.l.
Veolia Luxembourg S.A.
Vereal S.A.
Vialegis S.A. *)
Victor Buck Services S.A.
Villeroy & Boch S.à r.l.
Vinandy S.à r.l. (Entreprise Vinandy)
Vinçotte Luxembourg A.s.b.l.
Vireo S.à r.l.
Virtual Rangers S.à r.l. **)
Vistim S.A.
Voltige Luxembourg S.à r.l.
Vossloh Cogifer Kihn S.A.

W

Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems S.A.
Wallerich S.A.
Wasch S.à r.l.-S *)
Waves S.à r.l.
Webasto Luxembourg S.A. (anc. Carlex Glass Luxembourg S.A.)
Weber & Cie S.à r.l.
WGN-Consulting S.à r.l.-S *)
Whale Cloud Technology Luxembourg S.à r.l. *)
Wickler Frères Exploitation S.à r.l.
Widoo S.A.
Willemen Construction S.A.
Windeco S.A.
Wirtz (Etude Georges Wirtz)
Wizata S.A.
Work Inside Luxembourg S.à r.l.

X

X-Cite S.A.
Xpertize Luxembourg S.à r.l.

Y

Yuri Lux GmbH

Z

Zementol S.à r.l.
Ziewers S.à r.l.

*) Nouvelles entreprises
affiliées à la FEDIL en 2022

**) Nouvelles entreprises
affiliées à la FEDIL en 2023



FEDIL a.s.b.l

**7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg**

**Tél.: +352 43 53 66 -1
fedil@fedil.lu**

www.fedil.lu